

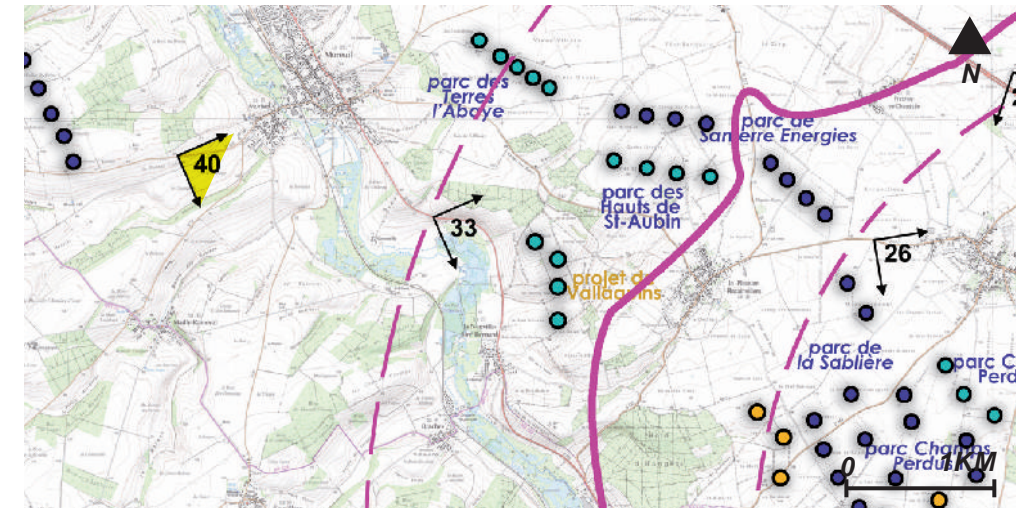


PM 40 - Moreuil ouest depuis la D920

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Moreuil est implanté dans la vallée de l'Avre, paysage d'intérêt identifié dans l'atlas des paysages de la Somme. Ce petit pôle urbain est traversé par la D935 axe majeur du territoire longeant la vallée. Par ailleurs il compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Deux points de vue ont été réalisés aux abords de Moreuil. Ce deuxième point de vue a été fait depuis la D920, axe secondaire desservant la ville et d'où on voit émerger l'église inscrite du fond de la vallée.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Pas de perception des éoliennes du projet (filtre arboré).

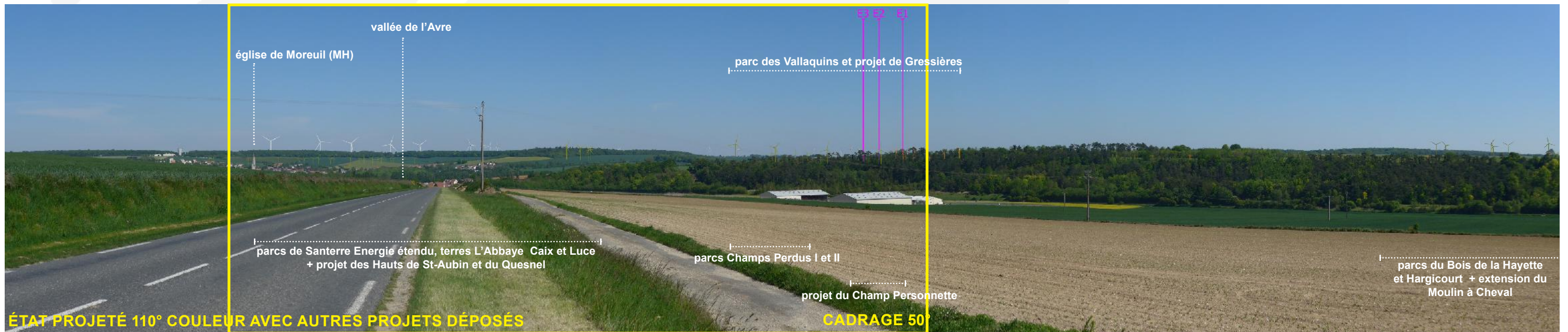
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification constaté (plusieurs parcs visibles mais avec des respirations paysagères lisibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 110°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 14.3 KM (E3)

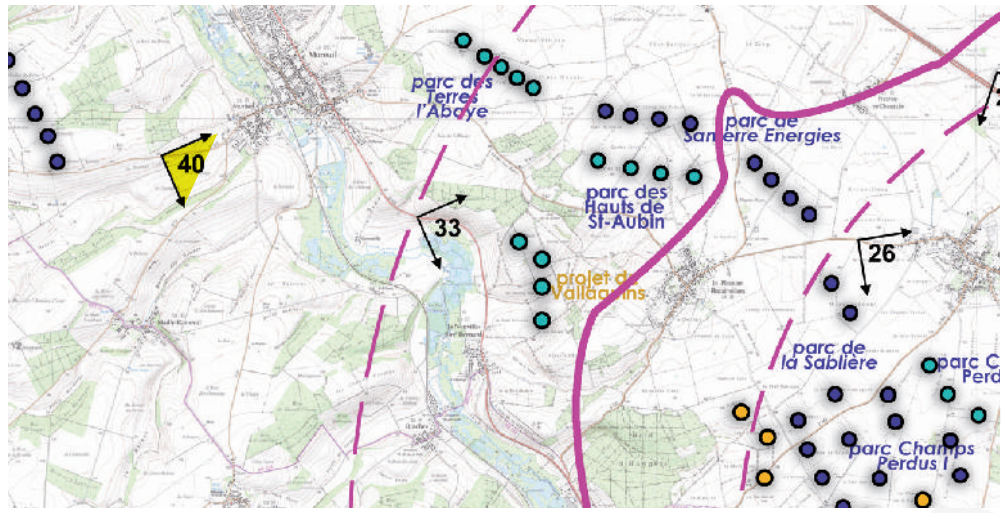


ÉTAT INITIAL 110°

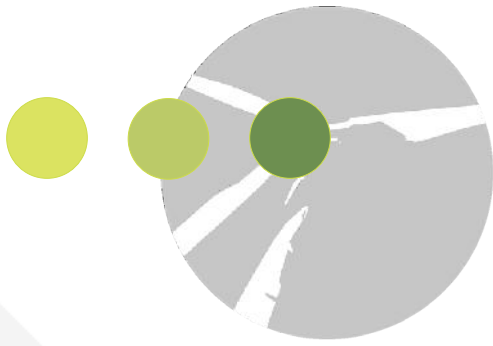


ÉTAT PROJETÉ 110° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS

CADRAGE 50°



PM 40 - Moreuil ouest depuis la D920



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



église de Moreuil (MH)

vallée de l'Avre

parcs de Santerre Energie étendu Caix et Luce + parcs des Hauts de St-Aubin et du Quesnel

CADRAGE 50°

E3 E2 E1



parcs Champs Perdus I et II

projet du Champ Personnette

parc des Vallaquins et projet de Gressières

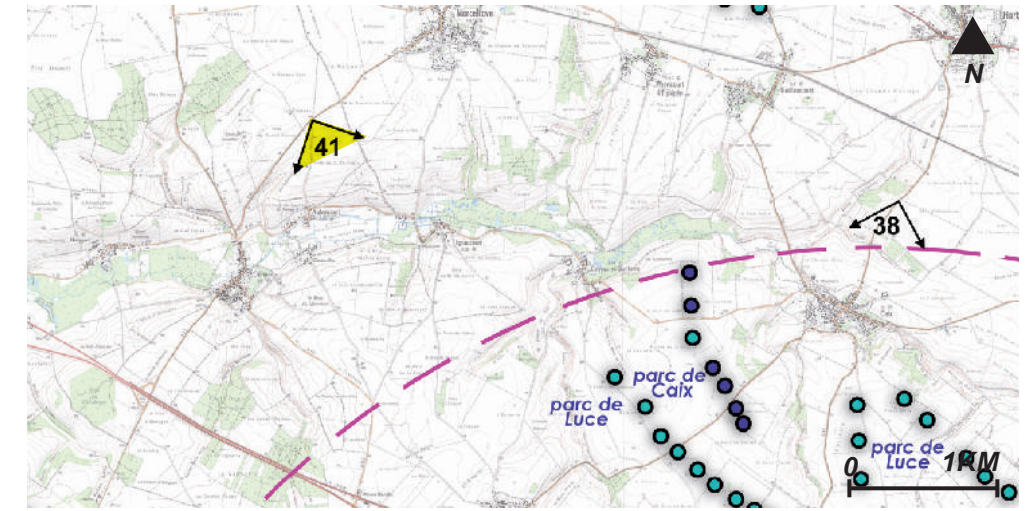


PM 41 - Marcelcave sud-ouest depuis la D42

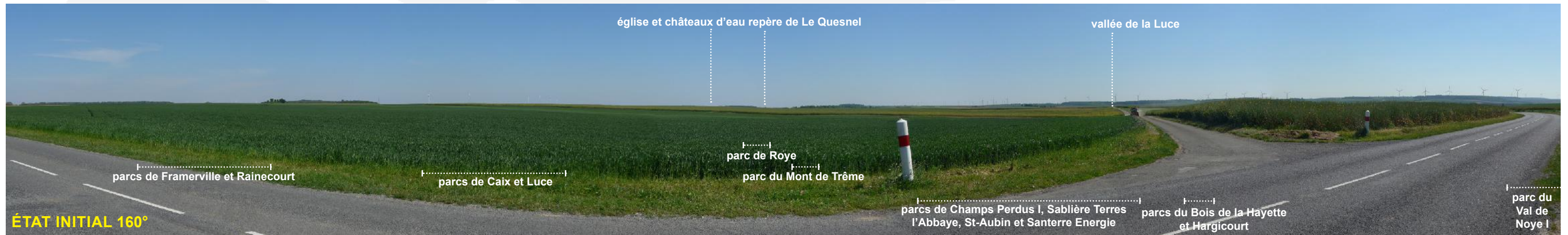
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Marcelcave marque les franges sud de Villers-Bretonneux, inscrit dans le cône de vue du secteur du souvenir marquant les territoires à l'est d'Amiens. La commune est bordée au nord par l'A29, un des axes majeurs du territoire et par la vallée de la Luce au sud (paysage d'intérêt identifiée dans l'Atlas des paysages de la Somme). Par ailleurs, elle compte une nécropole nationale qui se trouve le long de l'A29. Le point de vue a été pris depuis la D42 au sud-ouest du bourg.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet émerge des frondes boisées et en continuité du parc du Mont de Trême. D'autres covisibilités s'opèrent avec le contexte éolien visible depuis ce panorama.

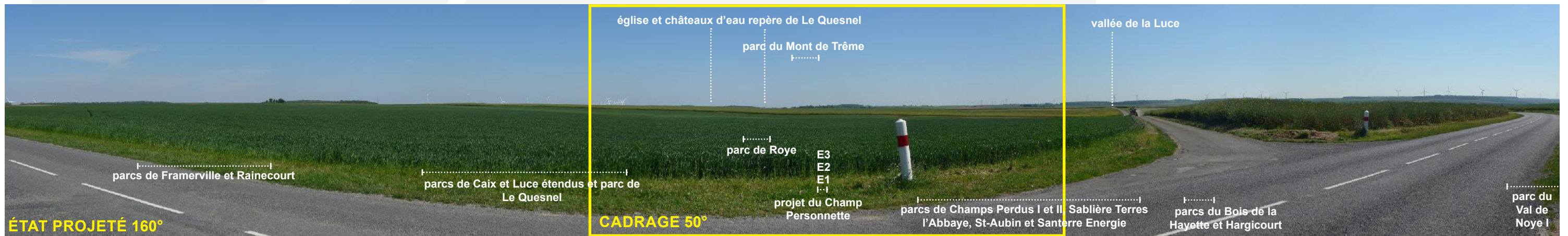
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard du peu d'impacts supplémentaires générés par le projet par rapport au contexte éolien préexistant. Des phénomènes de densification commencent à se faire sentir sur le paysage d'arrière-plan auxquels le projet participe légèrement (plusieurs parcs visibles mais avec des respirations paysagères lisibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 160°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 15 KM (E3)

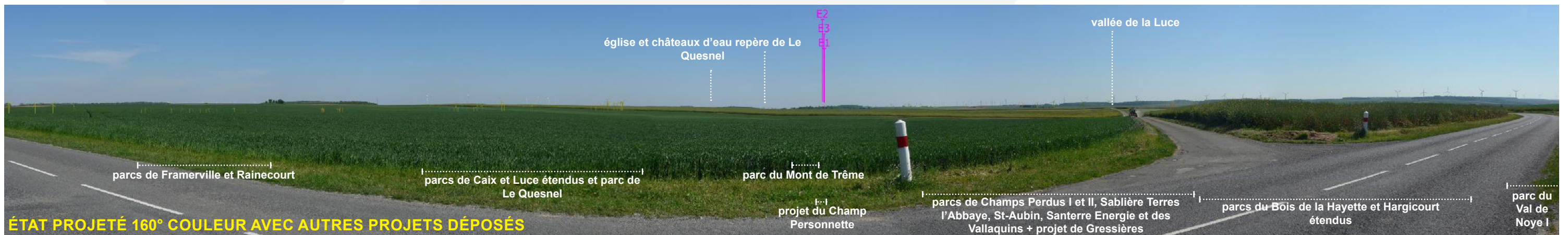


ÉTAT INITIAL 160°

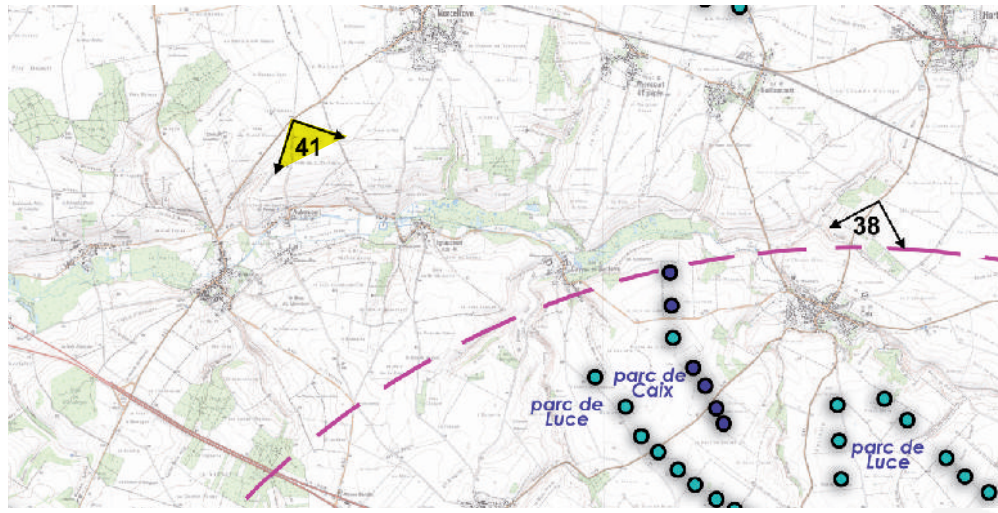


ÉTAT PROJETÉ 160°

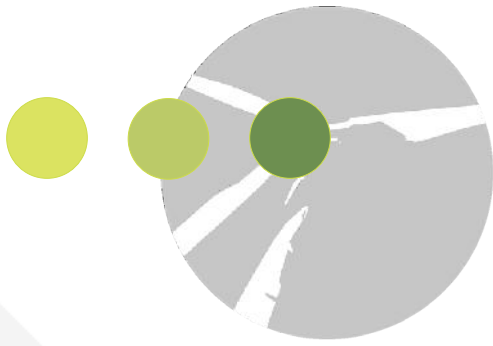
CADRAGE 50°



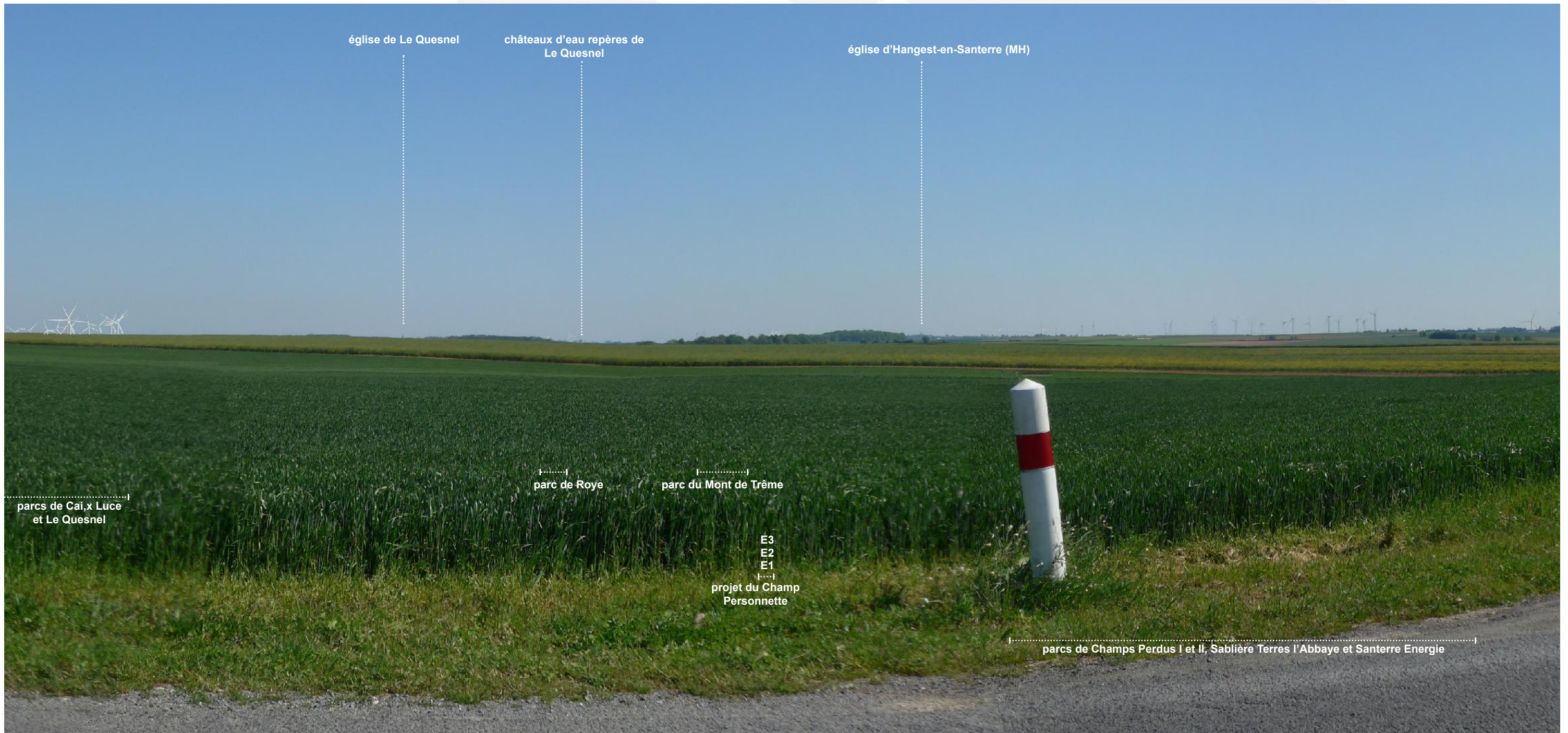
ÉTAT PROJETÉ 160° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS



PM 41 - Marcelcave sud-ouest depuis la D42



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



église de Le Quesnel

châteaux d'eau repères de
Le Quesnel

parcs de Cai,x Luce
et Le Quesnel

parc de Roye

parc du Mont de Trême

E3
E2
E1
projet du Champ
Personnette

CADRAGE 50°

église d'Hangest-en-Santerre (MH)



parcs de Champs Perdus I et II, Sablière Terres l'Abbaye et Santerre Energie

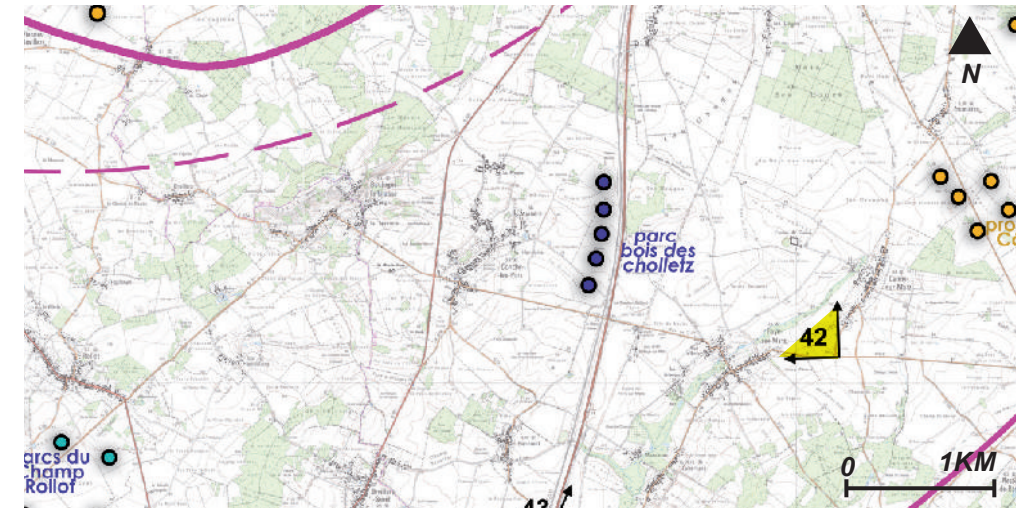


PM 42 - Roye-sur-Matz est depuis la D938

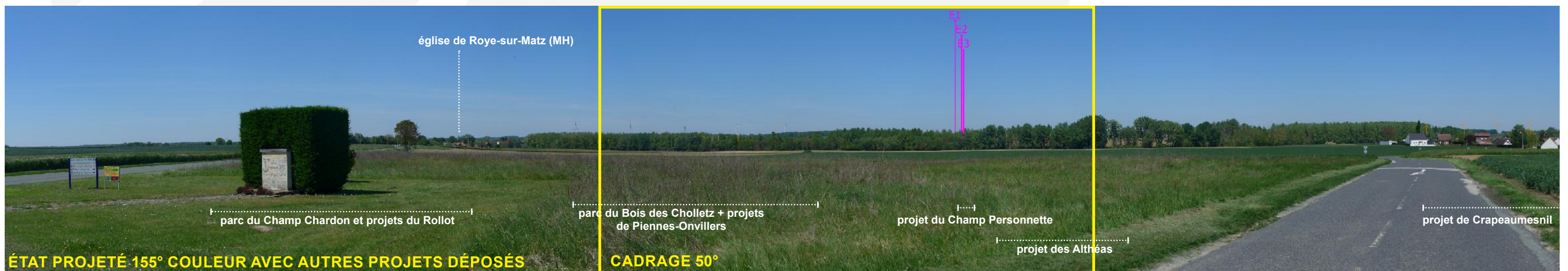
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Roye-sur-Matz est implanté sur le versant sud de la vallée du Matz tournée vers la zone de projet. La commune se trouve à proximité de l'A1, axe majeur de traversée du territoire. Le point de vue est pris depuis la D938, axe secondaire, à l'est de la commune. Elle compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Par ailleurs, sur ce secteur, on peut noter la présence d'une site d'accueil touristique à Lassigny (reconstitution d'un village médiéval avec la Tour Roland comme élément d'intérêt).

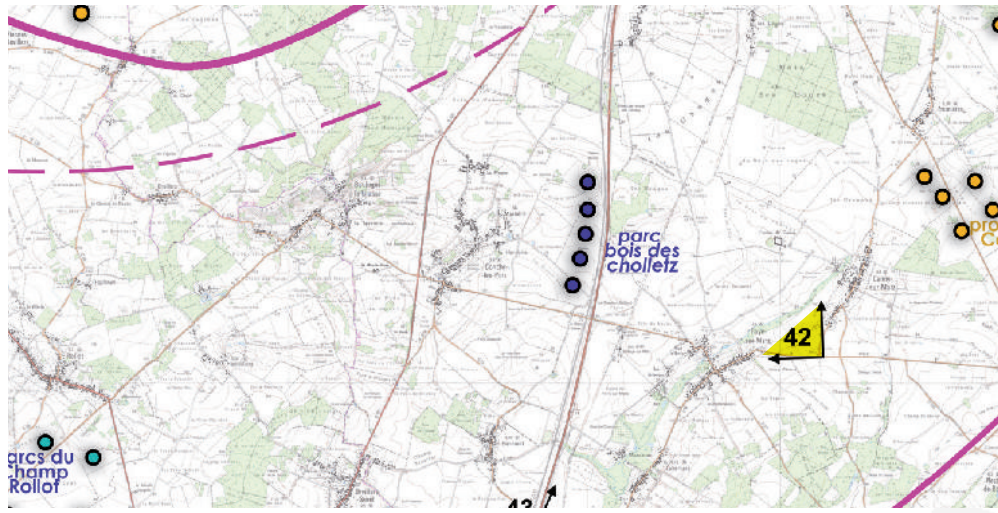
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Pas de perception du projet (filtre arboré).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification constaté (un seul parc visible).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 155°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 16.5 KM (E1)





PM 42 - Roye-sur-Matz est depuis la D938



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



parc du Bois des Cholletz + projets de Piennes-Onvillers

projet du Champ Personnette

projet des Althéas



parc du Bois des Cholletz + projets
de Piennes-Onvillers

CADRAGE 50°

E1

E2

E3

.....
projet du Champ Personnette

.....
projet des Althéas



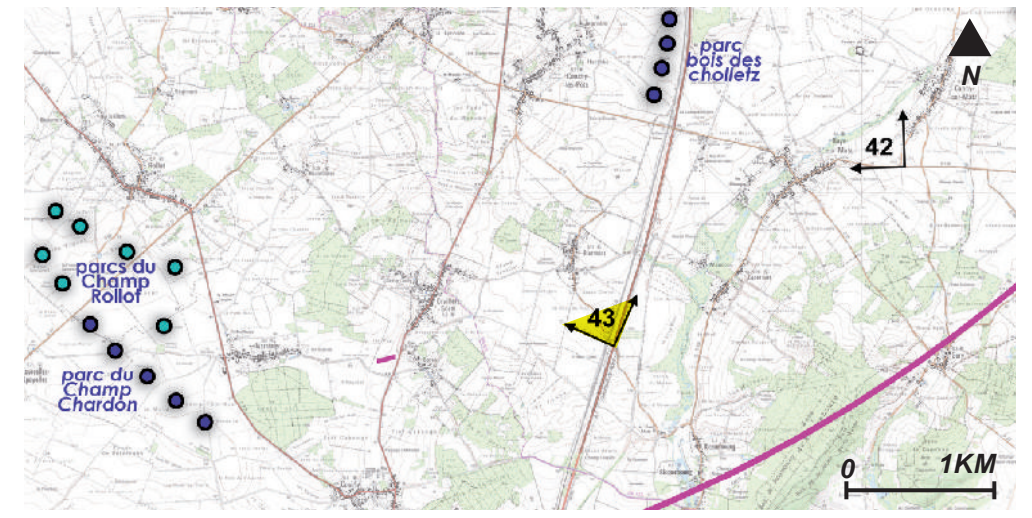


PM 43 - Biermont sud au franchissement de l'A1

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Biermont se trouve un peu plus au sud de Roye-sur-Matz. Elle est aussi implantée à proximité de l'A1, axe majeur de traversée du territoire. Le point de vue est d'ailleurs pris depuis la D15 au sud du pont au niveau du franchissement de l'autoroute. A noter aussi, la présence au sud d'un chemin de grande randonnée (GR123)

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Pas de perception du projet (filtre arboré).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification constaté (trois parcs partiellement visibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 100°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 16.6 KM (E1)

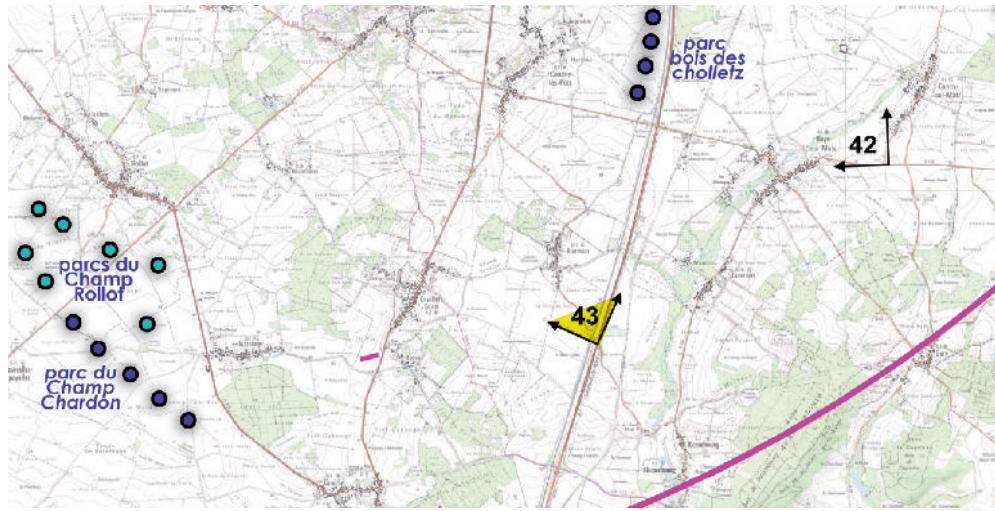


ÉTAT INITIAL 100°

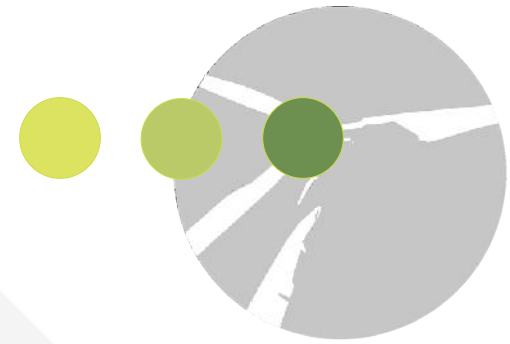


ÉTAT PROJETÉ 100° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS

CADRAGE 50°



PM 43 - Biermont sud au franchissement de l'A1



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



E3

E1

E2

.....
projet du Champ Personnette

CADRAGE 50°

parc du Bois des Cholletz

|.....|

parcs de Roye et Bois Guillaume

|.....|



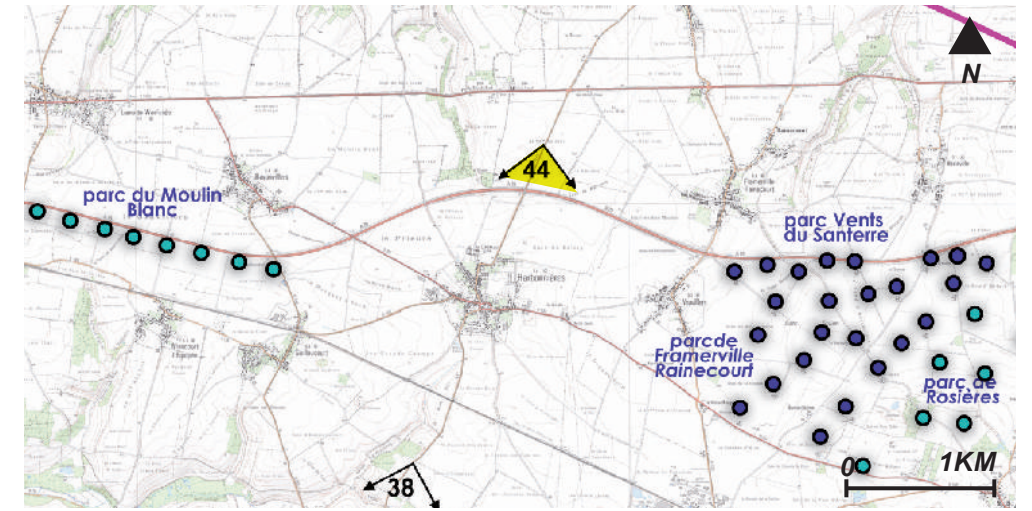


PM 44 - Harbonnières nord depuis la D41 entre la D1029 et l'A29

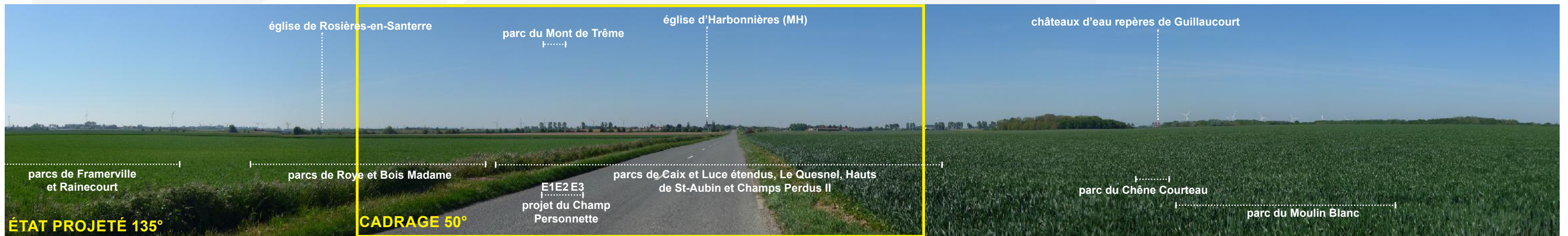
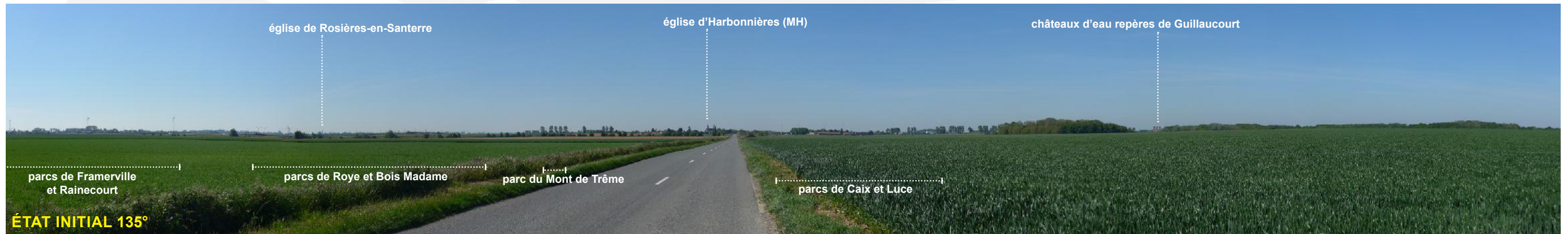
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Harbonnières marque les franges nord du territoire d'étude. Elle se trouve au sein d'une trame viaire est-ouest composé de la D1029, de l'A29 et de la D337. Elle marque les paysages amont de la vallée de la Luce (paysage d'intérêt identifié dans l'Atlas des paysages) et compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques qui émerge de la silhouette urbaine. Le point de vue est pris depuis les franges nord depuis la D41 avant le franchissement de l'A29.

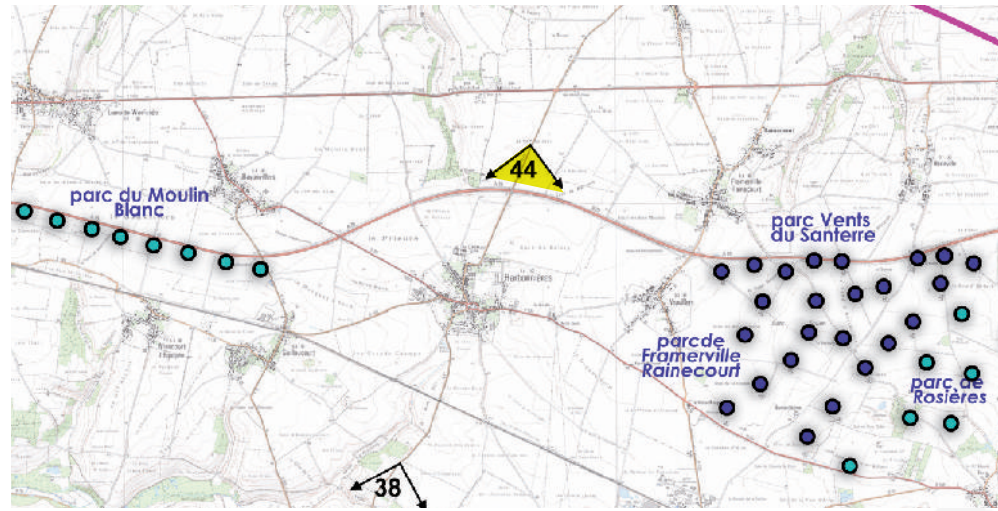
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est partiellement visible entre les éoliennes du parc du Mont de Trême et les filtres arborés. Il marque l'arrière-plan des parcs de Caix et Luce. D'autres covisibilités s'opèrent avec le contexte éolien visible sur le panorama.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la distance au projet et du contexte éolien existant en avant-plan. Des phénomènes de densification pourraient se faire sentir auxquels le projet participe légèrement.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 135°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 16.9 KM (E3)





PM 44 - Harbonnières nord depuis la D41 entre la D1029 et l'A29



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



église d'Harbonnières (MH)

parc du Mont de Trême

parcs de Caix et Luce étendus, Le Quesnel, Haut
de St-Aubin et Champs Perdus II

parc de Roye et Bois
Madame

E1 E2 E3
projet du Champ
Personnette

CADRAGE 50°



uts

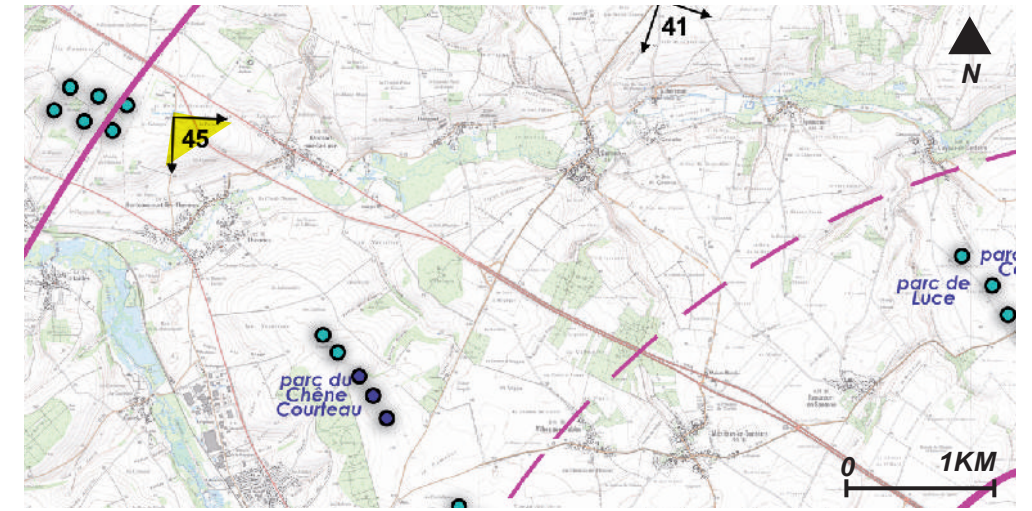


PM 45 - Thennes nord - Aux abords de la D934

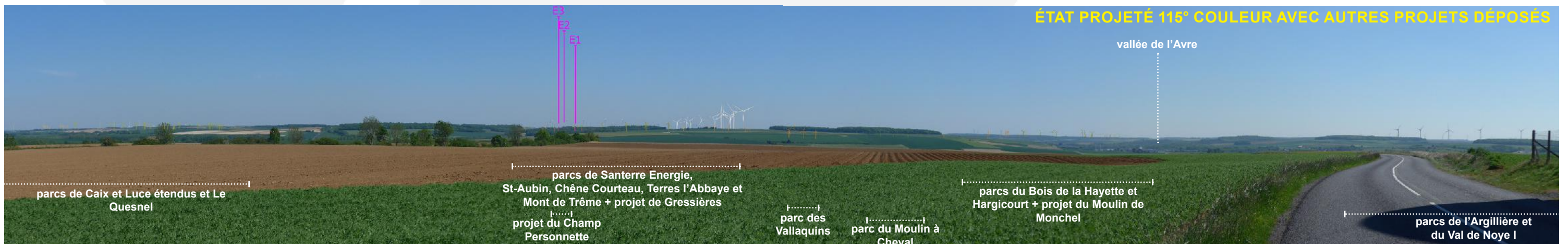
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Thennes est implantée dans la vallée de la Luce (paysage d'intérêt identifié dans l'Atlas des paysages de la Somme). Sur ses franges nord et sud est, elle bordée par la D934, axe majeur et historique reliant Amiens à Roye et la D935, autre axe majeur reliant Amiens à Montdidier. Le point de vue est pris au bord de la D934 depuis les hauteurs du territoire communal.

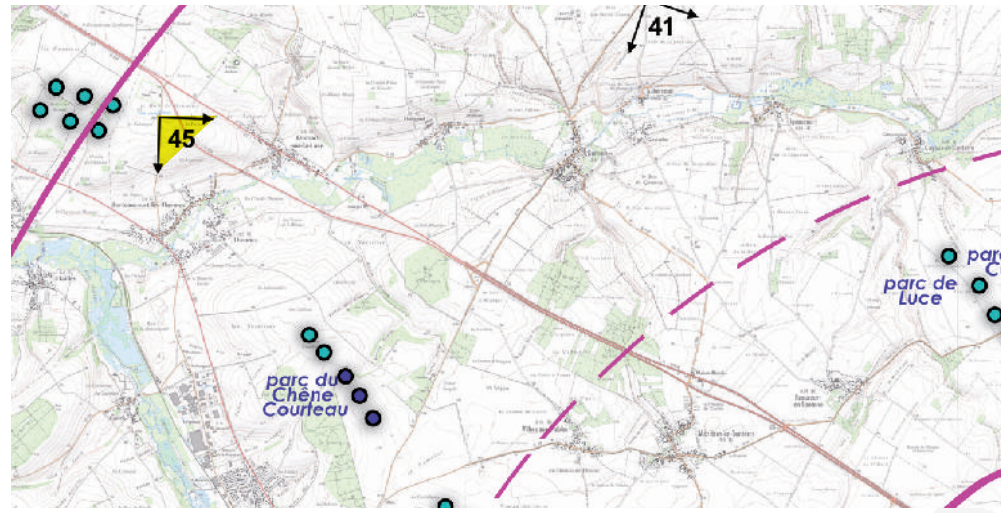
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est partiellement visible au-dessus des frondes boisées marquant l'horizon.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la distance au projet et du contexte éolien existant en avant-plan. Pas de phénomène de densification constaté (plusieurs parcs visibles mais avec des respirations paysagères lisibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 115°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 17.7 KM (E3)





PM 45 - Thennes nord - Aux abords de la D934



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



E3E2 E1
|-----|
projet du Champ
Personnette

|-----|
parcs de Santerre Energie, St-Aubin, Chêne Courteau, Terres l'Abbaye et Mont de Trême



parcs de Caix et Luce étendus et Le
Quesnel

CADRAGE 50°



E3E2 E1
|.....|
projet du Champ
Personnette

|.....|
parcs de Santerre Energie, St-Aubin, Chêne Courteau, Terres l'Abbaye et Mont de Trême

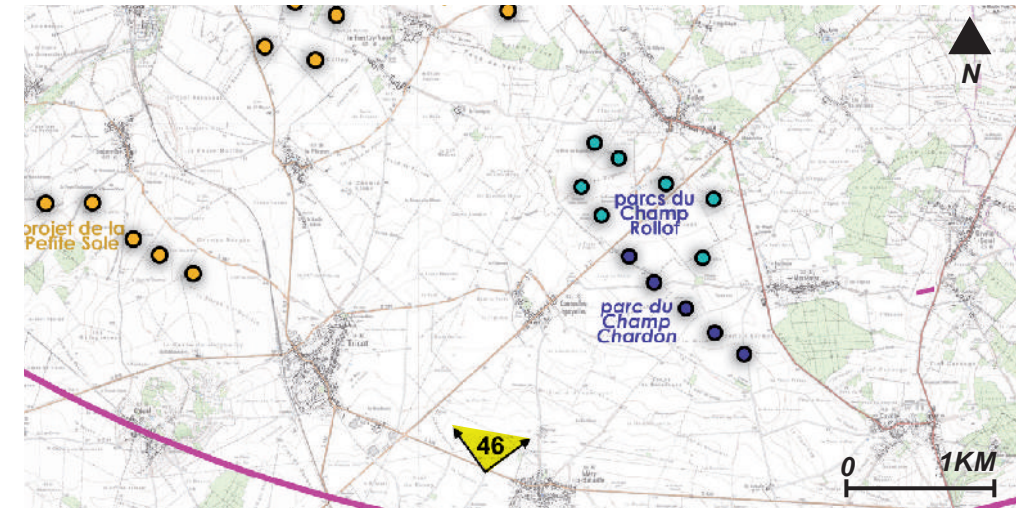


PM 46 - D938 entre Tricot et Méry-la-Bataille

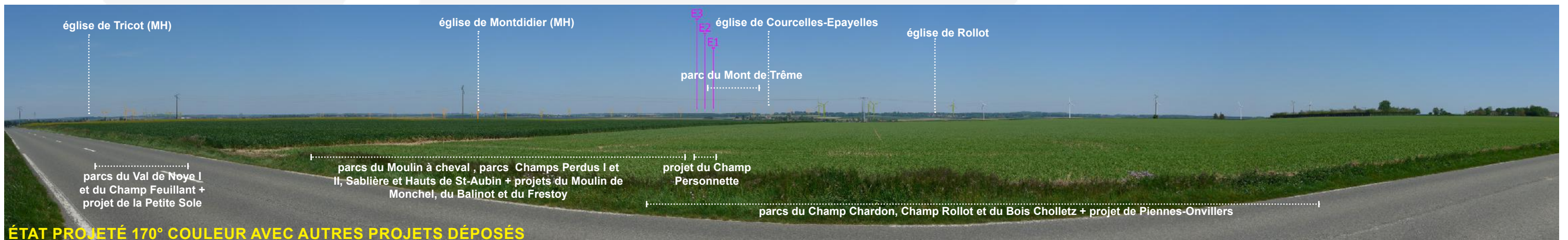
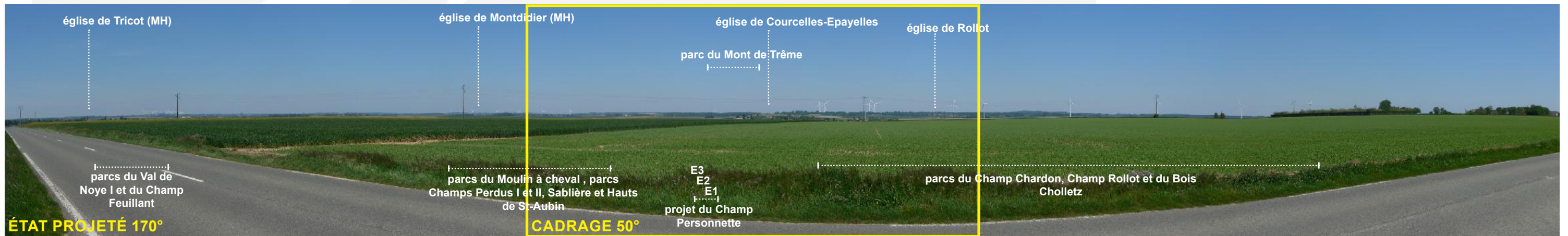
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Tricot et Méry-la-Bataille marquent les franges sud du territoire d'étude. Les deux communes sont implantées le long de la D938, un des axes majeurs recensés. Par ailleurs, la commune de Tricot compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques qui émerge de la silhouette urbaine. Le point de vue est pris depuis la D938 entre les deux communes. Depuis ce point de vue, on peut aussi voir le patrimoine émergent de Montdidier.

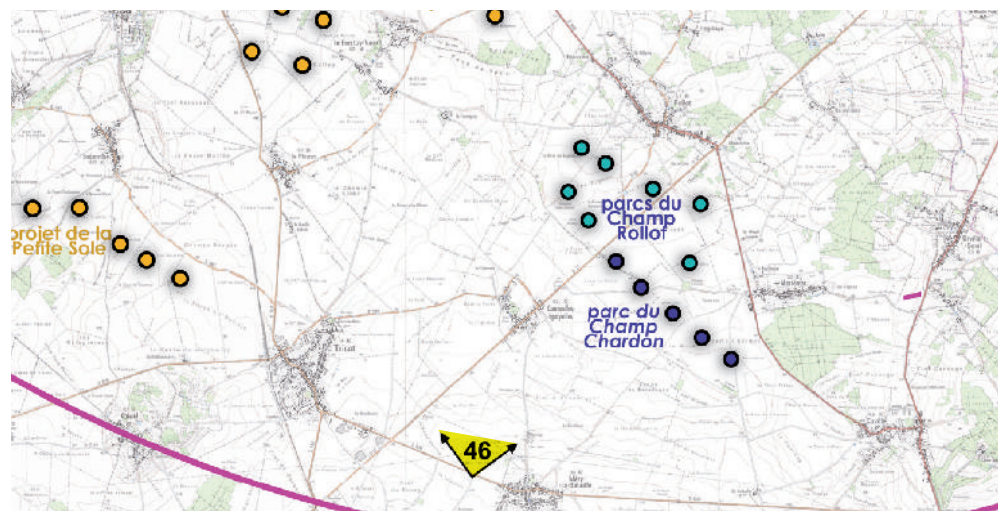
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est partiellement visible au-dessus des frondes boisées marquant l'horizon et dans la continuité du parc du Mont de Trême. Des covisibilités s'opèrent avec les édifices visibles ainsi qu'avec le contexte éolien préexistant.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la distance au projet et du contexte éolien existant en avant-plan. Pas de phénomène de densification avéré si l'on ne tient pas compte des projets en cours d'instruction (plusieurs parcs visibles mais avec des respirations paysagères lisibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 170°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 17.9 KM (E1)





PM 46 - D938 entre Tricot et Méry-la-Bataille



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



église de Courcelles-Epayelles



E3 E2 E1
|.....|
projet du Champ
Personnette

|.....|
parc du Mont de Trême

.....|
parcs du Val de Noye I et du Champ Feuillant

CADRAGE 50°

église de Rollot

parc du Champ Rollot



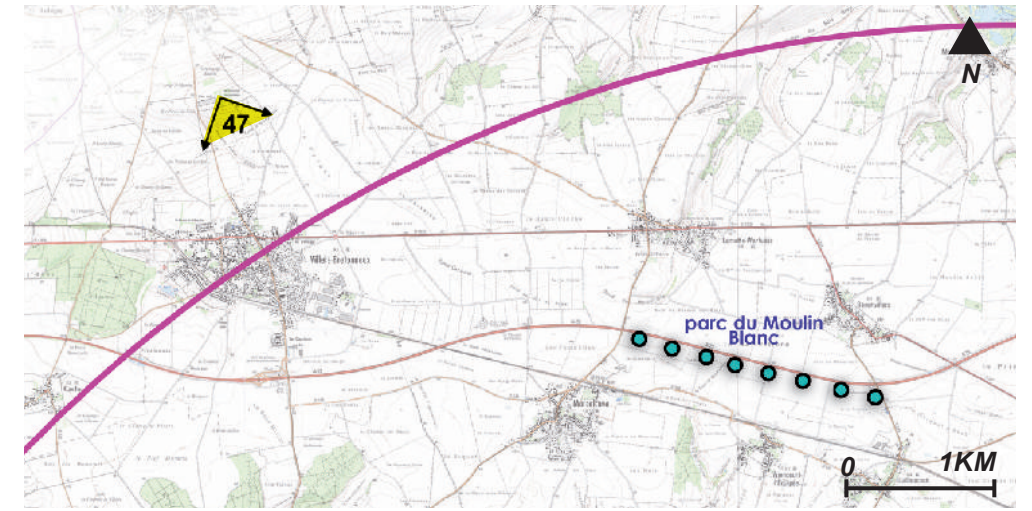


PM 47 - Mémorial australien de Villers-Bretonneux

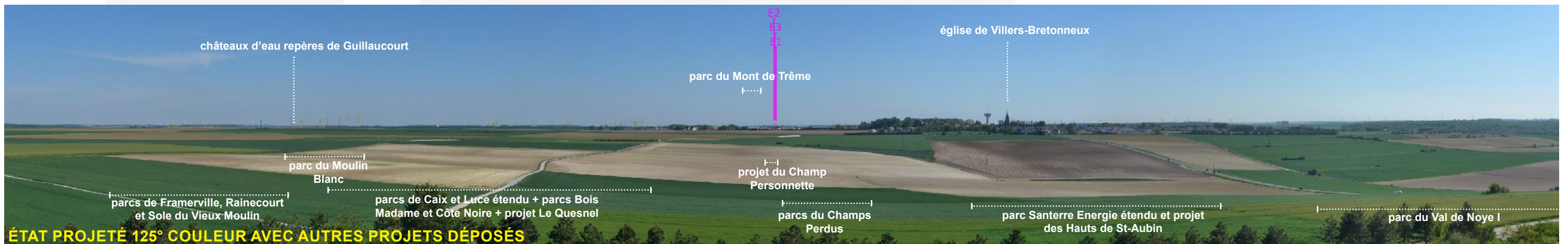
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Villers-Bretonneux marque les franges nord du périmètre d'étude. Elle s'inscrit dans le secteur du souvenir marquant les paysages est d'Amiens. Elle compte un mémorial australien depuis lequel une tour s'érige et offre un large panorama sur le paysage. Ce site de mémoire est d'ailleurs inscrit dans le projet de classement Unesco des sites mémoriels et funéraires de la première guerre-Front ouest. Le point de vue est pris depuis le haut de la Tour du mémorial.

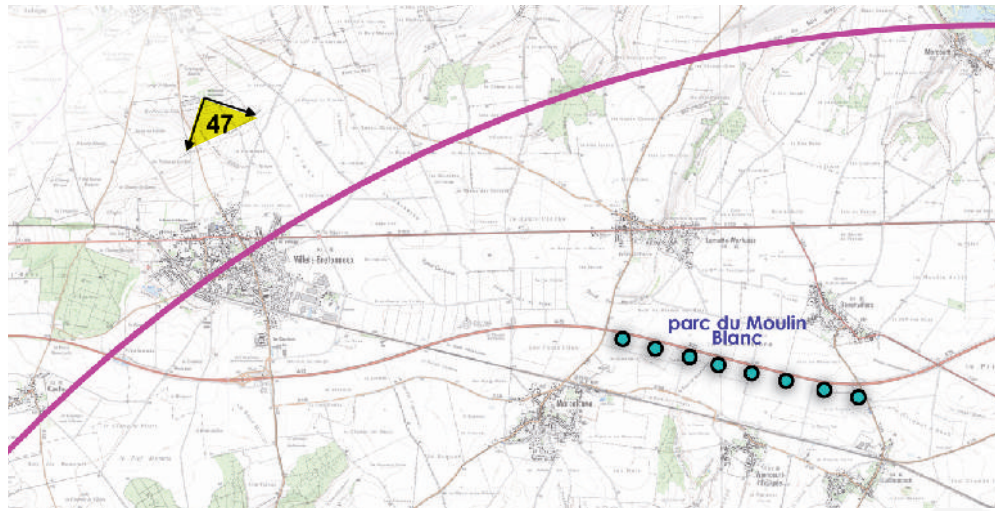
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet émerge au-dessus des frondes boisées marquant l'horizon et dans la continuité du parc du Mont de Trême. Des covisibilités s'opèrent avec le contexte éolien préexistant qui marque un barreau éolien est-ouest.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la distance au projet et du contexte éolien existant en avant-plan. Des phénomènes de densification commencent à se faire sentir auxquels le projet participe légèrement.

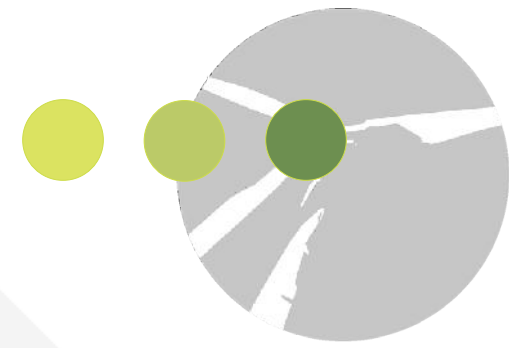


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 125°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 21 KM (E3)

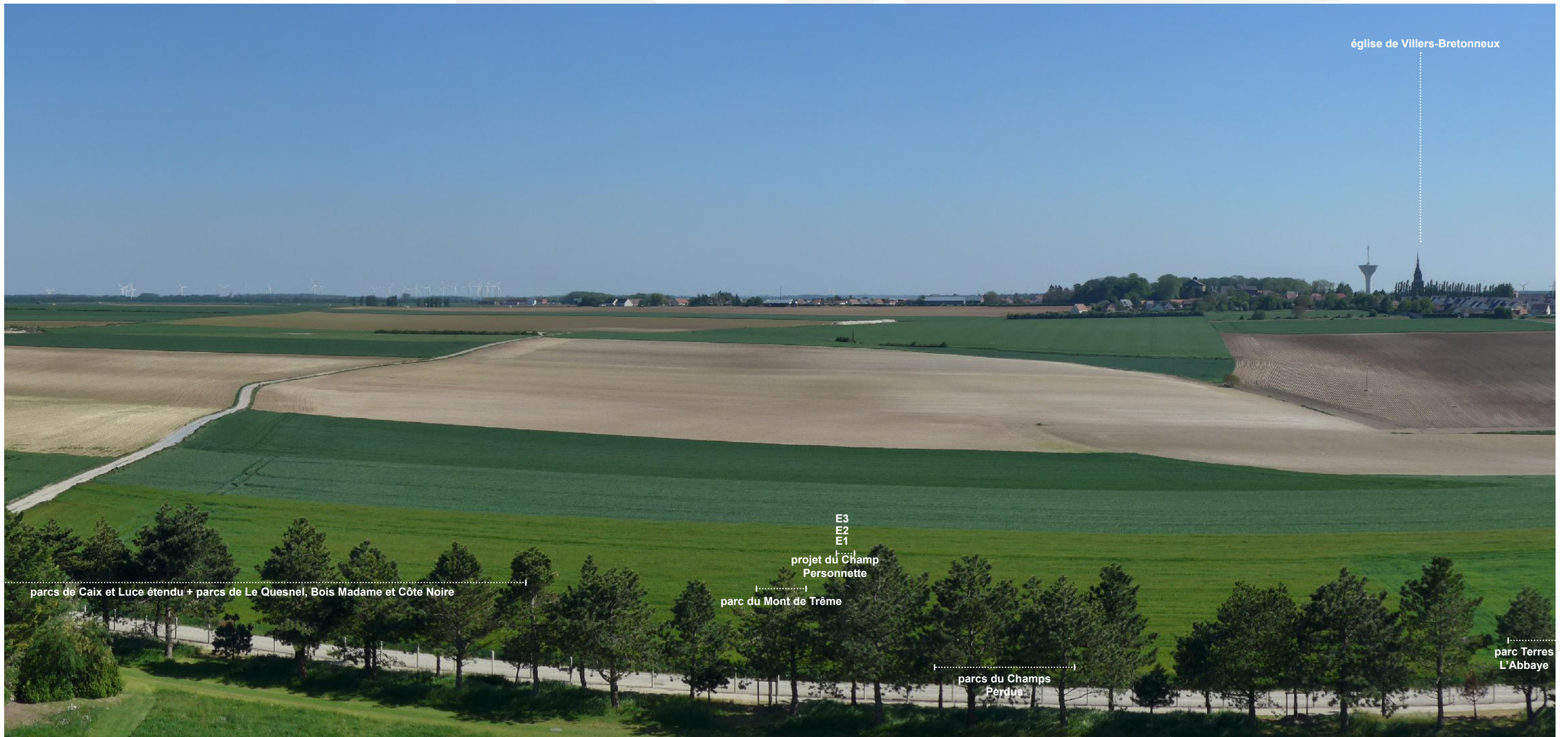




PM 47 - Mémorial australien de Villers-Bretonneux



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





parc du Moulin
Blanc

parcs de Caix et Luce étendu + parcs de Le Quesnel, Bois Madame et Côte Noire

CADRAGE 50°

église de Villers-Bretonneux



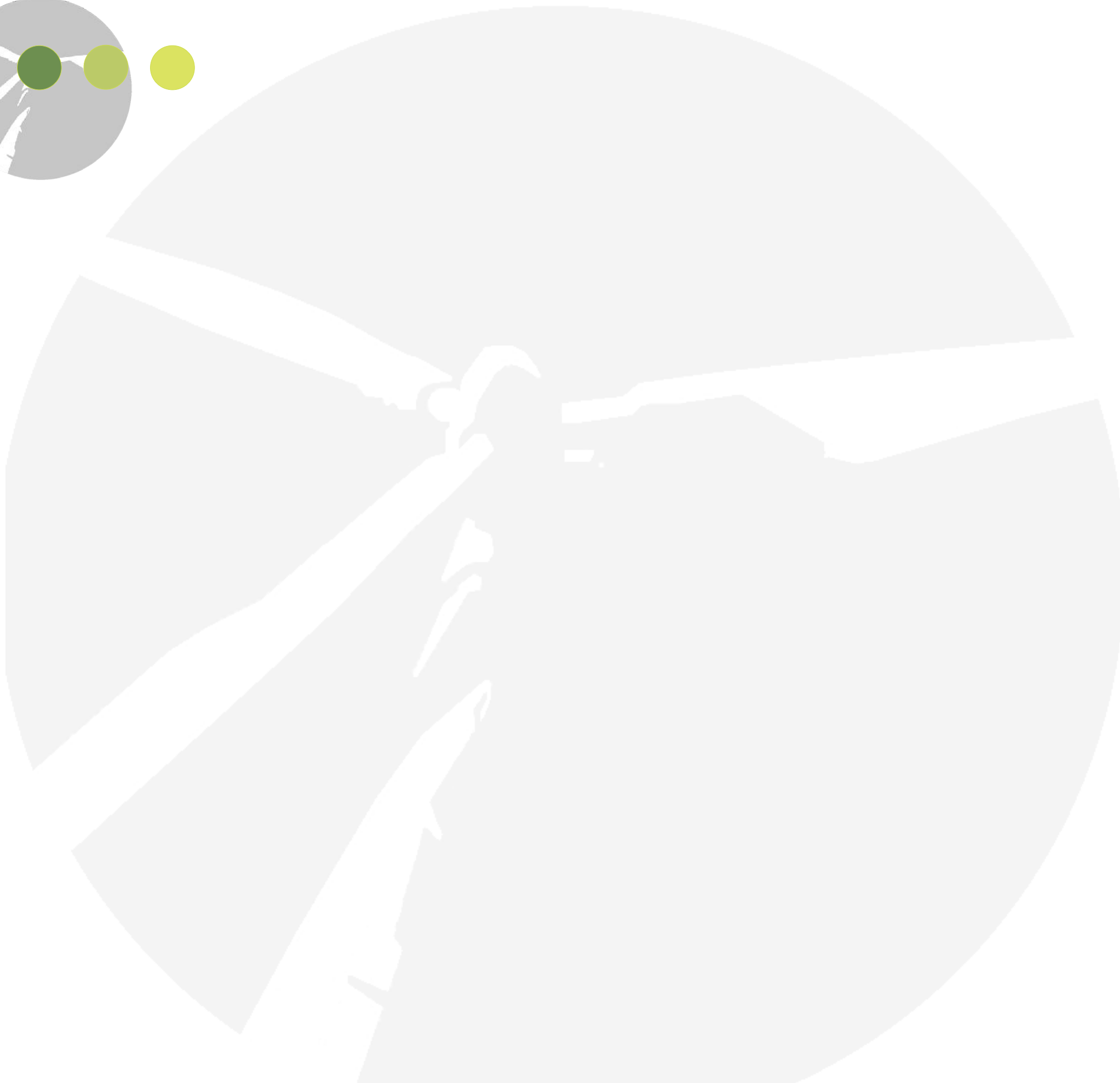
E3
E2
E1

projet du Champ
Personnette

parc du Mont de Trême

parcs du Champs
Perdus

parc Terres
L'Abbaye





F TER/PHOTOMONTAGES SUPPLÉMENTAIRES





Localisation des photomontages supplémentaires

Dans le cadre des demandes de complétude, des photomontages supplémentaires sur les axes d'intérêt identifiés dans l'atlas des paysages de la Somme.

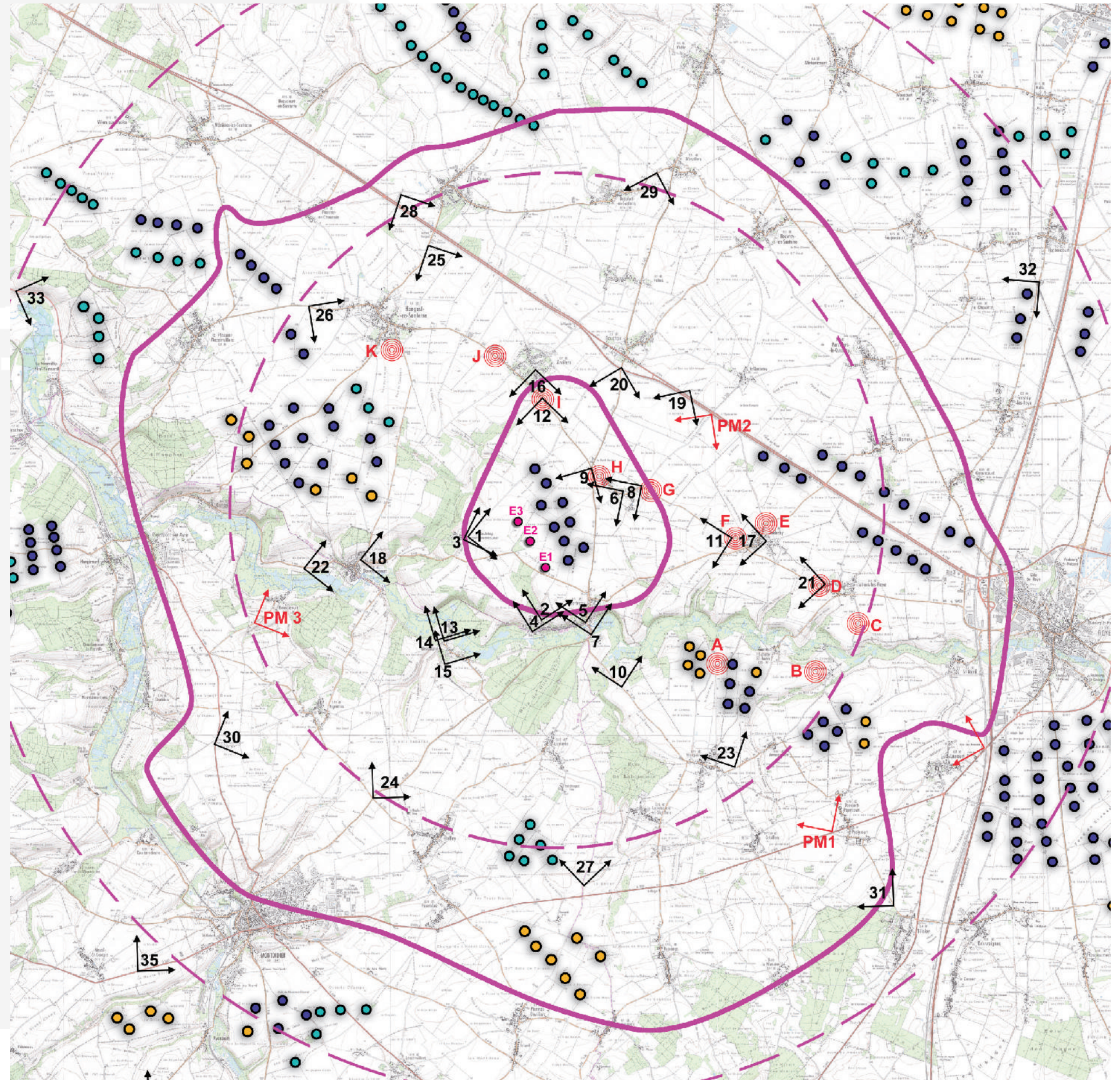
La plupart d'entre-eux ont été traités dans l'étude initiale au travers de plusieurs points de vue.

Toutefois, 3 nouveaux photomontages ont été réalisés depuis la voie royale de la D934, depuis la D930 au sud du projet et depuis la D250 entre le secteur de projet et Montdidier.

Les demandes de complétude se sont aussi portées sur les risques d'encerclement du secteur avec la réalisation d'un zoom par lieu de vie.

Ces études apportant une analyse théorique ignorent le cumul des filtres visuels (relief, boisements et bâti) qui peuvent atténuer les sensibilités à ces phénomènes. Dans ce cadre, les lieux de vie les plus sensibles, au regard des impacts potentiels du projet, ont fait l'objet de vue panoramique à 360° afin d'apporter une lecture plus objective et réaliste sur ces phénomènes.

Les lieux de vie analysés sont Echelle-St-Aurin, St-Aurin, Villers-lès-Roye, Andechy, Arvillers, Erches et Hangest-en-Santerre. Ils sont abordés au travers 1 à 2 points de vue selon leur rapport au projet et leur configuration du tissu bâti.



- Aire d'étude immédiate (1 km) et aire d'étude rapprochée de 10 km maximum
- Rayons de 5 et 10 km à titre indicatif
- Parcs existants et autorisés
- Projets déposés et en cours d'instruction
- Projet du Champ Personnette
- PM Supplémentaires sur les axes d'intérêt paysager
- Vue à 360° venant compléter l'analyse d'encerclement

Tableau de données des photomontages



N°PM	coordonnées (lambert 93)		altitude mnt	angle de vue initial°	distance projet	azimut prise de vue	Eolienne la plus proche	Conditions de prises de vue		
	X	Y						date	heure	météo
Pmsup 1	680 381	6 951 542	93,5 m	205	7,6 km	337	E1	31/01/2022	10h10	quelques nuages
Pmsup 2	678 040	6 959 794	98,2 m	215	4,4 km	214	E3	31/01/2022	12h00	quelques nuages
Pmsup 3	668 939	6 955 694	89,4 m	145	5,5 km	52	E3	31/01/2022	17h10	quelques nuages
Pmsup A	678 076	6 954 808	89,4 m	360	3,9 km	27	E1	31/01/2022	10h25	quelques nuages
Pmsup B	680 046	6 954 736	82,2 m	360	5,7 km	13	E1	31/01/2022	10h40	quelques nuages
Pmsup C	680 949	6 955 748	91,4 m	360	6,3 km	341	E1	31/01/2022	10h50	quelques nuages
Pmsup D	680 133	6 956 431	90,9 m	360	5,4 km	46	E1	31/01/2022	11h00	quelques nuages
Pmsup E	679 099	6 957 648	97,4 m	360	4,5 km	183	E1	31/01/2022	11h20	quelques nuages
Pmsup F	678 541	6 957 356	102,2 m	360	3,9 km	273	E1	31/01/2022	11h30	quelques nuages
Pmsup G	676 993	6 958 173	93,6 m	360	2,7 km	18	E2	31/01/2022	11h40	quelques nuages
Pmsup H	675 737	6 958 665	96,5 m	360	1,8 km	184	E3	31/01/2022	11h50	quelques nuages
Pmsup I	674 770	6 959 998	96,4 m	360	2,4 km	238	E3	31/01/2022	12h10	quelques nuages
Pmsup J	673 760	6 960 969	105,4 m	360	3,3 km	101	E3	31/01/2022	12h20	quelques nuages
Pmsup K	671 052	6 961 450	103,1 m	360	4,2 km	101	E3	31/01/2022	13h50	quelques nuages

Les PM 1 à 3 correspondent aux photomontages supplémentaires demandés depuis les axes d'intérêt de l'Atlas des Paysages.

Les PM de A à K correspondent aux vues à 360° venant compléter les études de saturation sur les communes les plus sensibles au phénomène.

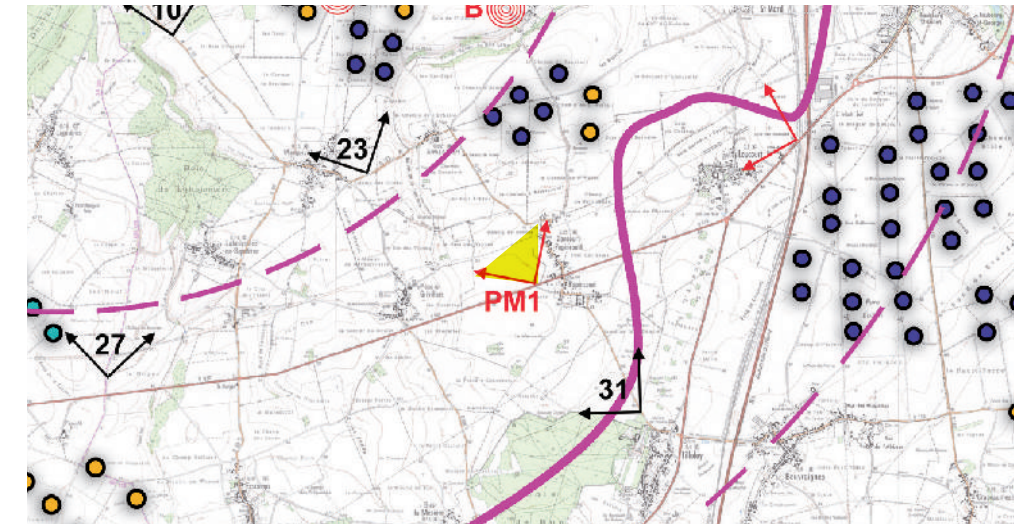


PM SUP 1 - Dancourt-Popincourt - D930

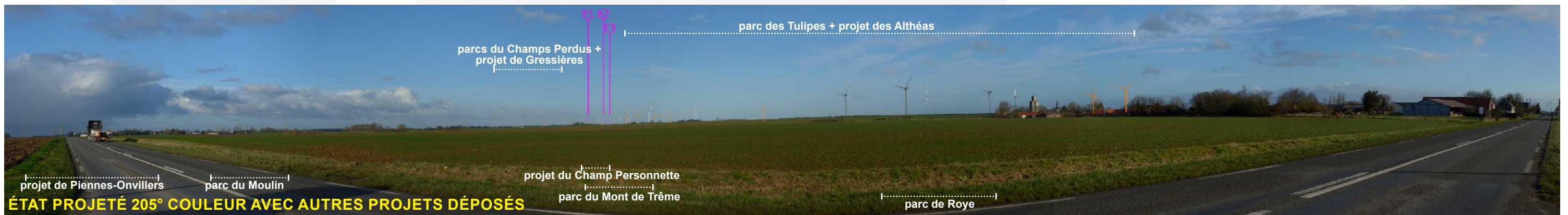
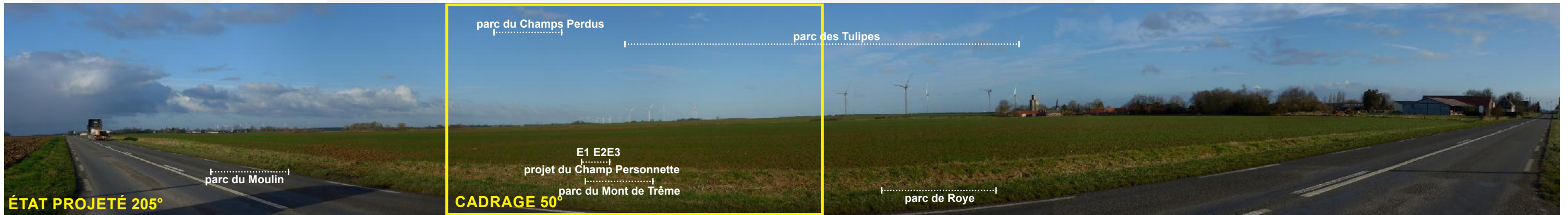
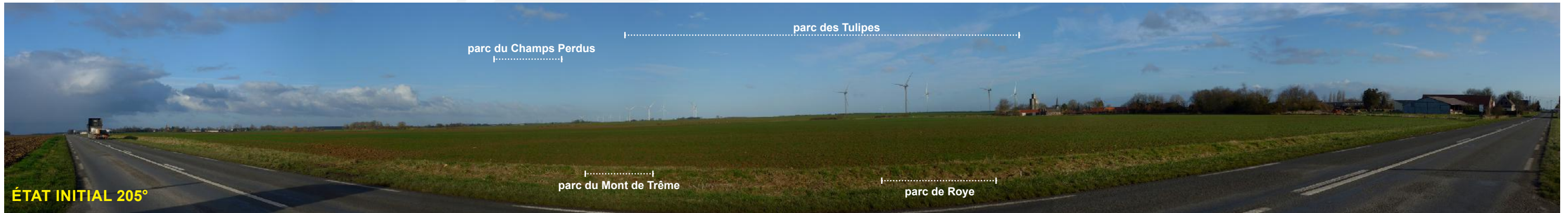
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La D930 est un des axes qualifié d'intérêt paysager au regard de l'Atlas des paysages de la Somme. Il relie Roye à Montidier et offre de larges panoramas en direction du projet et vers les plateaux du Santerre. Le point de vue est pris à l'ouest de Dancourt-Popincourt.

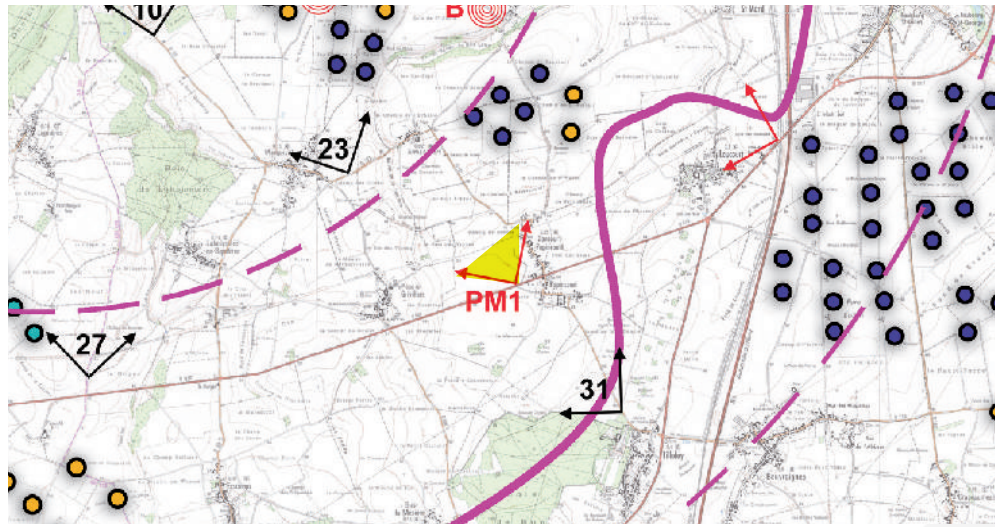
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet s'inscrit dans l'emprise du parc du Mont de Trême. Des covisibilités s'opèrent avec le contexte éolien préexistant en avant-plan comme en arrière-plan (parcs des Tulipes, Roye, Champs Perdus et Moulin).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la distance au projet et du contexte éolien existant en avant-plan. Pas de phénomène de densification (plusieurs polarités visibles mais avec des respirations lisibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 205°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 7.6 KM (E1)





PM SUP 1 - Dancourt-Popincourt - D930



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





parc du Champs Perdus

E1
projet du Champ Personnette

E2 E3

parc des Tulipes

parc du Mont de Trême

CADRAGE 50°



parcs des Tulipes et de Roye

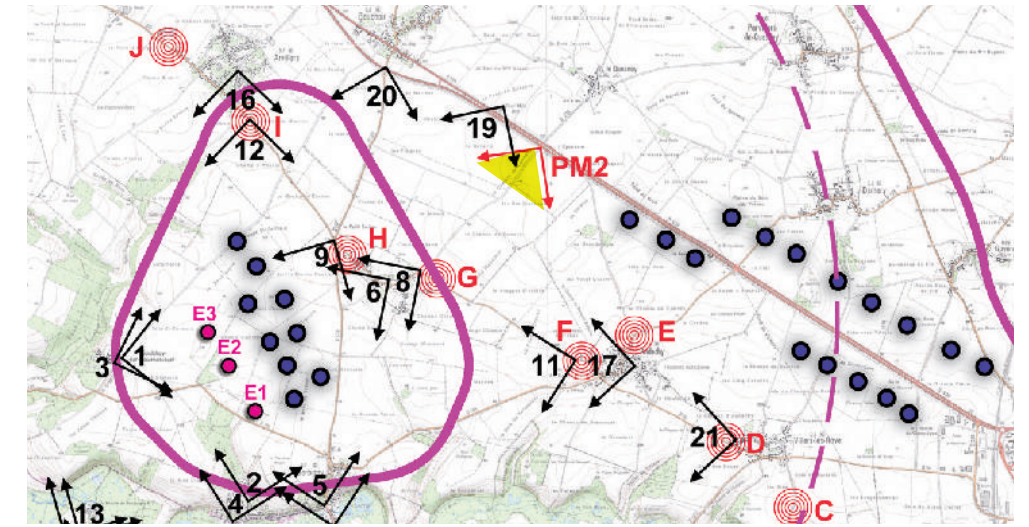


PM SUP 2 - D934 au nord de Erches

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La D934 est un des axes qualifié d'intérêt paysager au regard de l'Atlas des paysages de la Somme. Il s'agit d'une ancienne voie royale reliant Roye à Amiens. L'axe est bordé d'un double alignement mais des fenêtres plus ou moins larges s'ouvrent vers les plateaux du Santerre où se trouve le projet. Le point de vue est pris depuis une de ces fenêtres au nord de Erches.

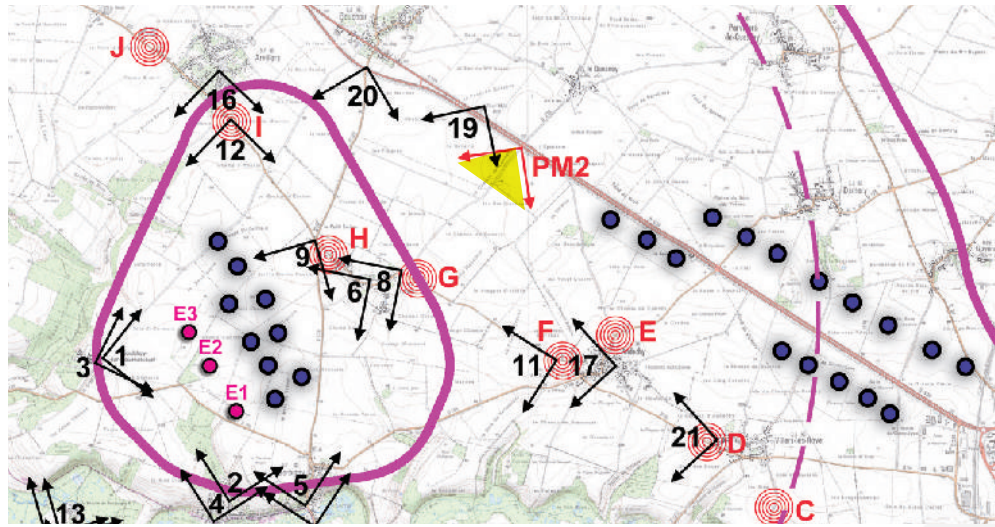
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet s'inscrit en arrière-plan du parc du Mont de Trême. Des covisibilités s'opèrent avec le contexte éolien préexistant en avant-plan comme en arrière-plan (parcs des Tulipes, Roye, Champs Perdus, Santerre-Energie et Moulin).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la distance au projet et du contexte éolien existant en avant-plan. Si on tient compte des autres projets en instruction, des phénomènes de densification se font sentir. Toutefois, au vu de la faible envergure du projet, sa participation à ces phénomènes est qualifiée de faible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 215°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.4 KM (E3)





PM SUP 2 - D934 au nord de Erches



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





.....|
parc du Moulin

CADRAGE 50°



6t

E1

E2

E3

projet du Champ Personnette

parc du Mont de Trême

parc du Champs
Perdus

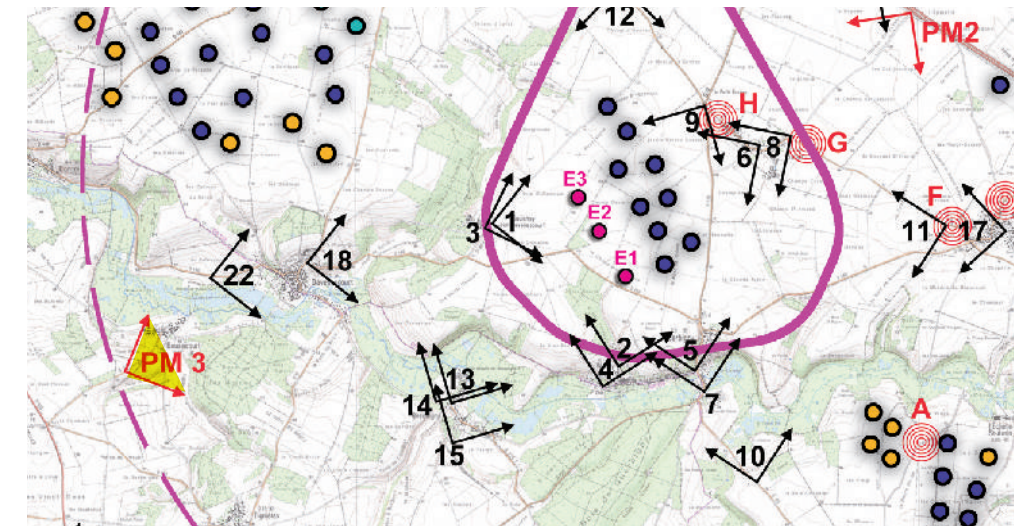


PM SUP 3 - D250 au sud de Boussicourt

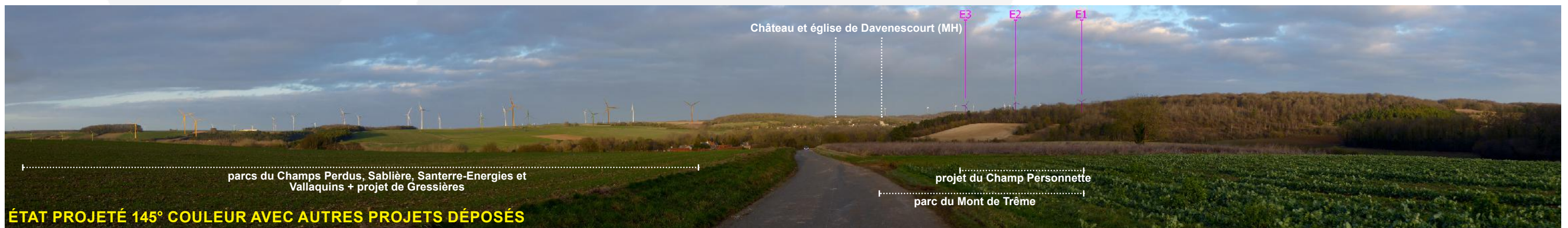
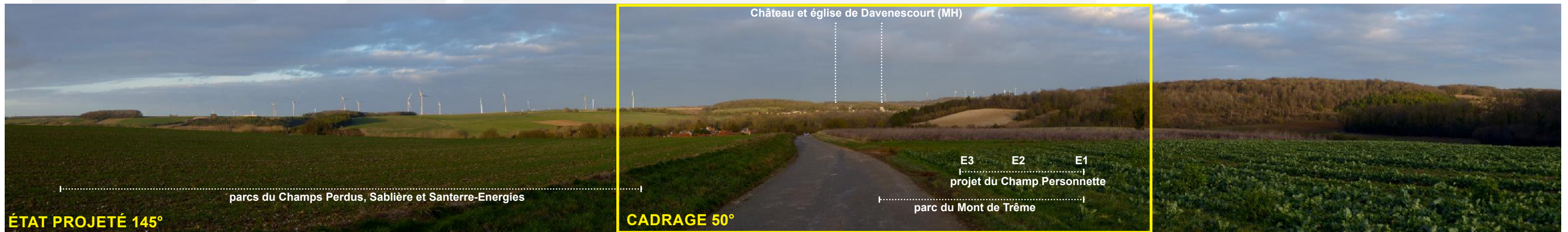
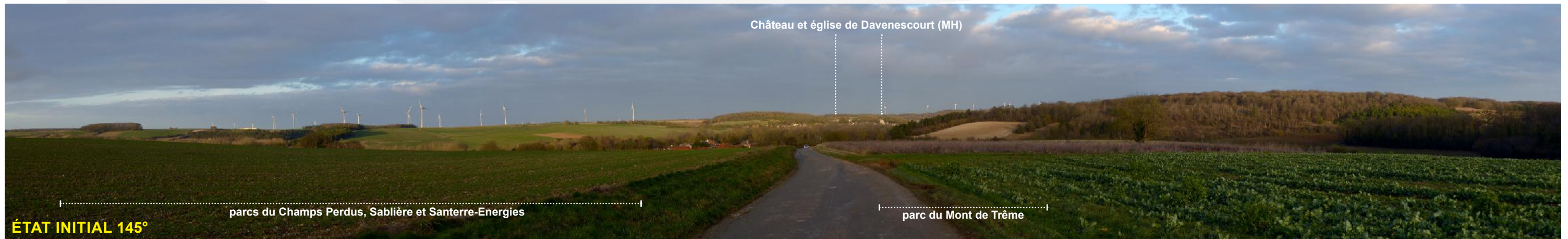
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La D250 est un des axes qualifié d'intérêt paysager au regard de l'Atlas des paysages de la Somme. Cet axe est de statut local et offre une découverte de la vallée de l'Avre et de son patrimoine. Le point de vue est pris au sud de Boussicourt où la vue est tournée vers Davenescourt et son patrimoine émergeant.

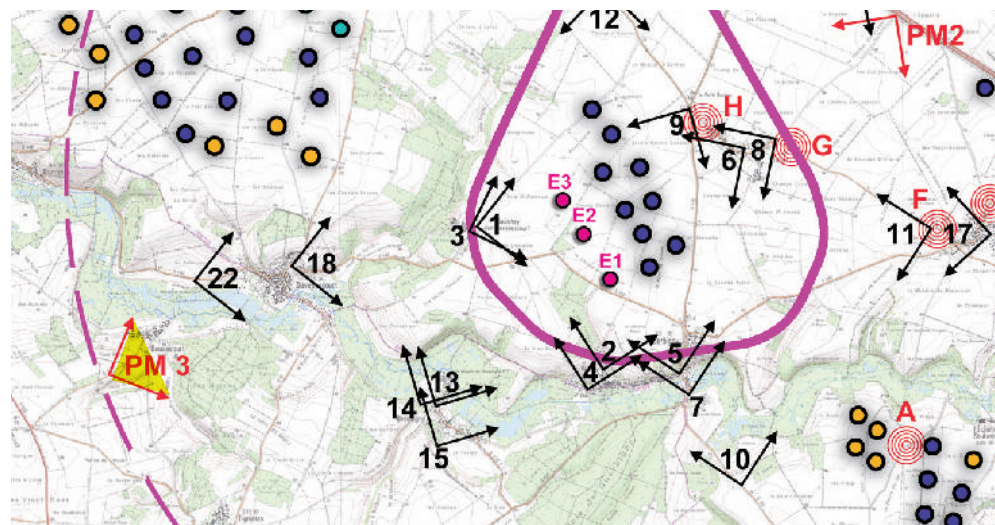
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet s'inscrit en avant-plan du parc du Mont de Trême et il n'est pas visible dans sa totalité. Le gabarit du projet est légèrement supérieur au parc existant mais il ne génère pas de prégnance supplémentaire au regard du Mont de Trême qui opère un surplomb sur l'église de Davenescourt. De plus, d'autres parcs proches pré-existent dans le panorama.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la distance au projet et du contexte éolien existant en avant-plan. Des phénomènes de densification se font sentir sur ce panorama de la vallée de l'Avre. Toutefois, au vu de la faible envergure du projet, sa participation à ces phénomènes est qualifiée de faible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 145°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.5 KM (E3)





PM SUP 3 - D250 au sud de Boussicourt



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





parcs Champs Perdus et Sablières

CADRAGE 50°

Château et église de Davenescourt (MH)



E3

E2

E1

projet du Champ Personnette

parc du Mont de Trême



PM SUP A - Echelle-St-Aurin ouest - 360°

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La commune d'Echelle-St-Aurin se trouve dans le périmètre rapproché du projet. Le tissu bâti s'inscrit dans son intégralité dans la vallée de l'Avre. Par conséquent, il est protégé par les versants boisés de cette dernière. L'église est le seul édifice émergeant de la vallée et indiquant le bourg depuis les plateaux environnants. Afin d'apporter une analyse maximisante, le point de vue d'analyse s'est fait sur le plateau à l'ouest du bourg au pied du parc des Tulipes.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Depuis ce point de vue, le projet est visible dans sa globalité en arrière-plan du parc du Mont de Trême. D'autres covisibilités directes et indirectes s'opèrent avec le contexte éolien visible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Faible au regard de sa position en arrière-plan du parc du Mont de Trême et au regard du contexte éolien pré-existant dans le panorama.

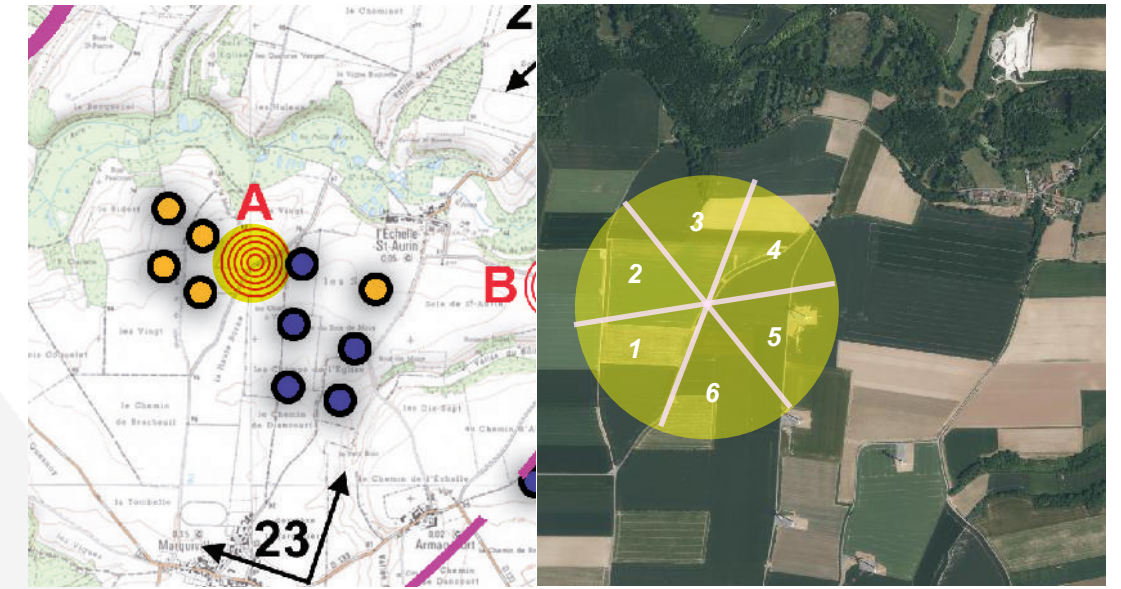
RISQUES D'ENCERCLEMENT : Si on compare les données recensées de manière théorique et le photomontage, on peut constater de légères évolutions positives :

- L'indice d'occupation est atténué mais il reste au-dessus du seuil d'alerte. En effet, une grande partie du contexte est en grande partie visible dans un rayon de 10 km autour du point de vue. A noter que le projet s'inscrit dans un angle déjà occupé.

- L'indice de densité reste sensiblement le même vu le contexte éolien visible sur le panorama.

- L'indice de respiration augmente légèrement mais pas suffisamment pour sortir de l'alerte.

En conclusion, on peut considérer que le risque de saturation est avéré mais que la participation du projet est qualifiée de faible à négligeable (faible envergure par rapport au contexte éolien pré-existant).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 360°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.5 KM (E1)



RAPPEL DE L'ANALYSE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE RÉALISÉE DEPUIS LE CENTRE D'ECHELLE-ST-AURIN / ANALYSE DE L'ENCERCLEMENT RÉEL D'APRÈS LE PM À L'OUEST DU BOURG

INDICE D'OCCUPATION THÉORIQUE : 196° dont 9° occupés par le projet se trouvant dans un angle déjà occupé par les parcs du Mont de Trême et du Champs Perdus

INDICE DE RESPIRATION THÉORIQUE : 49° (hors autres projets en instruction)

INDICE D'OCCUPATION RÉEL (PHOTOMONTAGE CI-CONTRE) : 162° dont 9° occupés par le projet qui se trouve dans un angle déjà occupé par les parcs du Mont de Trême et du Champs Perdus

INDICE DE RESPIRATION RÉEL : 62°



PM SUP A - Echelle-St-Aurin ouest- 360° Présentation de l'état projeté en 3x120°





PM SUP A - Echelle-St-Aurin ouest - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 1





● **PM SUP A - Echelle-St-Aurin ouest - 360°**
● Cadrage réaliste en 6x60° : 3



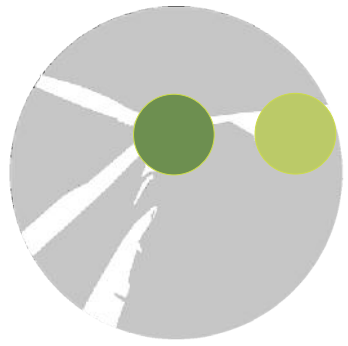
PM SUP A - Echelle-St-Aurin ouest - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 4



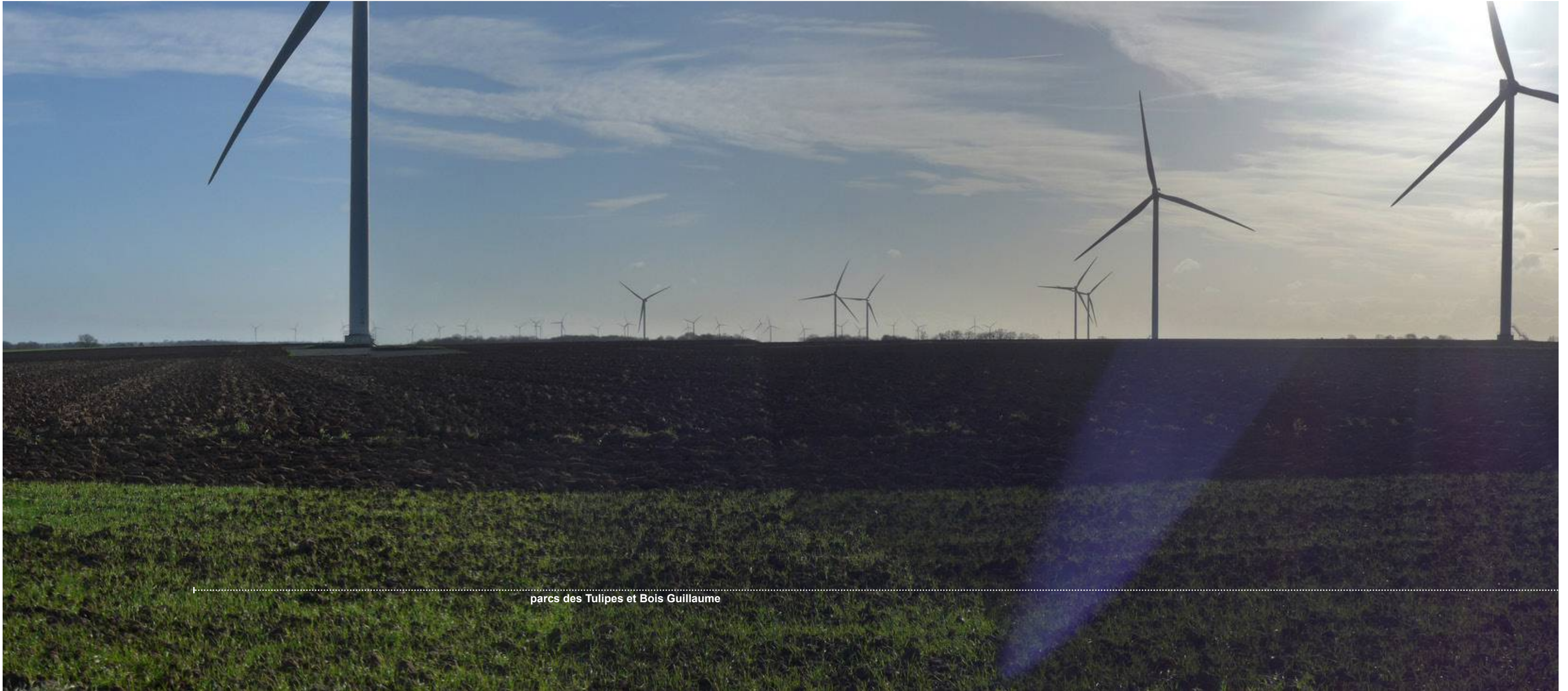
église d'Echelle-St-Aurin

parc de Roye





● **PM SUP A - Echelle-St-Aurin ouest - 360°**
● Cadrage réaliste en 6x60° : 5



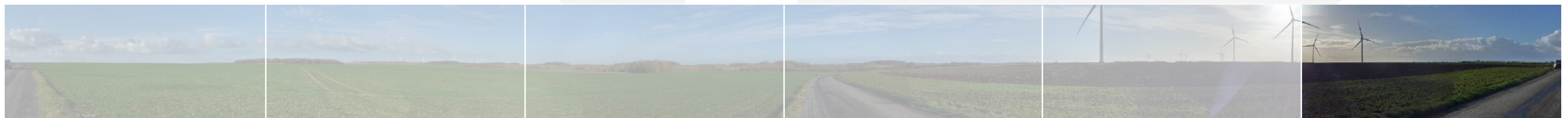
parcs des Tulipes et Bois Guillaume



PM SUP A - Echelle-St-Aurin ouest - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 6



parc des Tulipes





PM SUP B - St-Aurin ouest - 360°

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le hameau de St-Aurin se trouve dans le périmètre rapproché du projet. Le tissu bâti, principalement constitué de corps de ferme, s'inscrit dans son intégralité dans la vallée de l'Avre. Par conséquent, il est protégé par les versants boisés de cette dernière. Afin d'apporter une analyse maximisante, le point de vue d'analyse s'est fait sur le plateau à l'ouest du bourg.

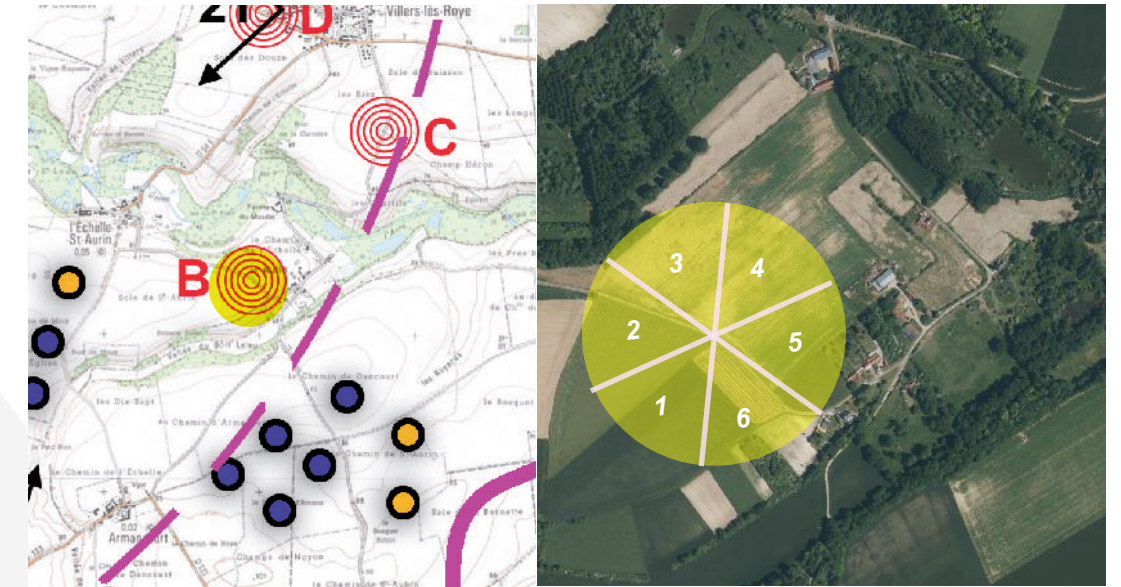
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Depuis ce point de vue pris à feuilles tombées, le projet n'est pas visible tout comme le parc du Mont de Trême. La vue montre que le bourg est fortement cerné par des filtres boisés plus ou moins proches et efficaces.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Nul.

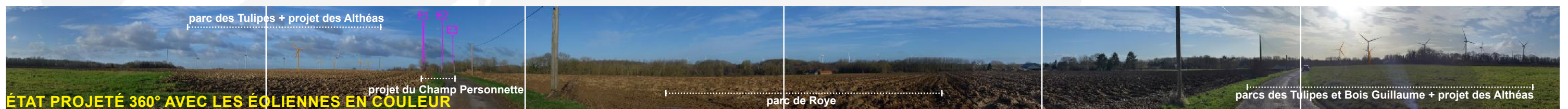
RISQUES D'ENCERCLEMENT : Si on compare les données recensées de manière théorique et le photomontage, on peut constater de légères évolutions positives :

- L'indice d'occupation est atténué mais il reste au-dessus du seuil d'alerte. En effet, les parcs visibles sont proches, de ce fait les filtres boisés sont peu efficaces.
- L'indice de densité reste sensiblement le même vu le contexte éolien visible sur le panorama et la faible atténuation de l'indice d'occupation.
- L'indice de respiration augmente légèrement mais pas suffisamment pour sortir de l'alerte.

En conclusion, on peut considérer que le risque de saturation est avéré mais que le projet n'y participe pas puisqu'il n'est pas visible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 360°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.7 KM (E1)



RAPPEL DE L'ANALYSE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE RÉALISÉE DEPUIS LE CENTRE DE ST-AURIN

INDICE D'OCCUPATION THÉORIQUE : 207° (hors autres projets en instruction) dont 8° occupés par le projet qui se trouve dans un angle déjà occupé par le parc du Mont de Trême.

INDICE DE RESPIRATION THÉORIQUE : 36° (hors autres projets en instruction)

ANALYSE DE L'ENCERCLEMENT RÉEL D'APRÈS LE PM À L'OUEST DU BOURG

INDICE D'OCCUPATION RÉEL (PHOTOMONTAGE CI-CONTRE) : 165° / le projet comme le parc du Mont de Trême ne sont pas visibles (présence d'un filtre boisé dans l'environnement immédiat du bourg)

INDICE DE RESPIRATION RÉEL : 74°

PM SUP B - St-Aurin ouest - 360° Présentation de l'état projeté en 3x120°

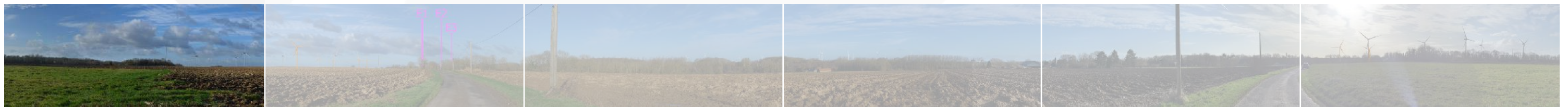




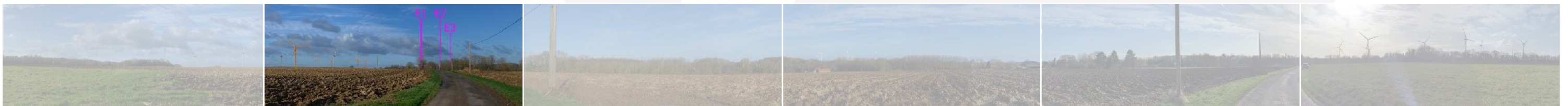
PM SUP B - St-Aurin ouest - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 1



parc des Tulipes



PM SUP B - St-Aurin ouest - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 2





PM SUP B - St-Aurin ouest - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 3



PM SUP B - St-Aurin ouest - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 4

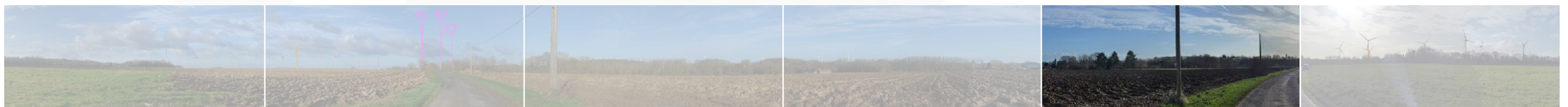


parc de Roye





PM SUP B - St-Aurin ouest - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 5

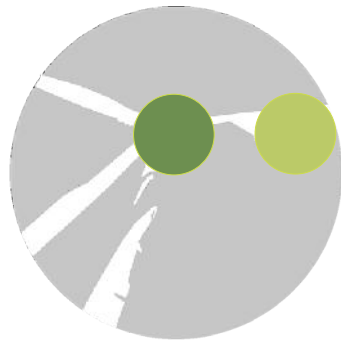


PM SUP B - St-Aurin ouest - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 6



parcs des Tulipes et Bois Guillaume + projet des Althéas





PM SUP C - Villers-lès-Roye sud - 360°

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le bourg de Villers-lès-Roye se trouve dans le périmètre rapproché du projet. Le tissu bâti est dense et concentré et s'inscrit dans un plateau majoritairement ouvert. Toutefois, il est bordé par la vallée de l'Avre au sud tout comme le projet. Par conséquent, quelques filtres boisés marquent ses paysages sud.

Deux vues panoramiques sont réalisées sur ce lieu de vie. Cette première vue est faite au sud du bourg en venant de St-Aurin et de la vallée de l'Avre.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Depuis ce point de vue pris à feuilles tombées, le projet n'est pas visible tout comme une partie du parc du Mont de Trême.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Nul.

RISQUES D'ENCERCLEMENT : Si on compare les données recensées de manière théorique et le photomontage, on peut constater de légères évolutions positives :

- L'indice d'occupation est légèrement atténué mais il reste au-dessus du seuil d'alerte. En effet, la nature majoritairement ouverte du plateau où se trouve le bourg offre peu de filtres visuels.
- L'indice de densité reste sensiblement le même vu le contexte éolien visible sur le panorama et la faible atténuation de l'indice d'occupation.
- L'indice de respiration reste inchangé.

En conclusion, on peut considérer que le risque de saturation est avéré mais que le projet n'y participe pas puisqu'il n'est pas visible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 360°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.7 KM (E1)



RAPPEL DE L'ANALYSE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE RÉALISÉE DEPUIS LE CENTRE DE VILLERS-LÈS-ROYE / PRÉSENTATION DE L'ENCERCLEMENT RÉEL D'APRÈS LE PM AU SUD DU BOURG

INDICE D'OCCUPATION THÉORIQUE : 216° (hors autres projets en instruction) dont 8° occupés par le projet qui se trouve dans un angle déjà occupé par le parc du Mont de Trême.

INDICE DE RESPIRATION THÉORIQUE : 38° (hors autres projets en instruction)

INDICE D'OCCUPATION RÉEL (PHOTOMONTAGE CI-CONTRE) : 207° / le projet n'est pas visible (présence d'un filtre boisé dans le paysage en interface du point de vue et du projet)

INDICE DE RESPIRATION RÉEL : 38°

PM SUP C - Villers-lès-Roye sud - 360° Présentation de l'état projeté en 3x120°





PM SUP C - Villers-lès-Roye sud - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 1



PM SUP C - Villers-lès-Roye sud - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 2





PM SUP C - Villers-lès-Roye sud - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 3



PM SUP C - Villers-lès-Roye sud - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 4



parcs de Roye, Moulin Wable et Liencourt





PM SUP C - Villers-lès-Roye sud - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 5



PM SUP C - Villers-lès-Roye sud - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 6



parc de Bois Guillaume





PM SUP D - D54 / Villers-lès-Roye ouest - 360°

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le bourg de Villers-lès-Roye se trouve dans le périmètre rapproché du projet. Le tissu bâti est dense et concentré et s'inscrit dans un plateau majoritairement ouvert. Toutefois, il est bordé par la vallée de l'Avre au sud tout comme le projet. Par conséquent, quelques filtres boisés marquent ses paysages sud. Deux vues panoramiques sont réalisées sur ce lieu de vie. Cette deuxième vue est faite en sortie ouest du bourg depuis la D54.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Depuis ce point de vue le projet émerge clairement en arrière-plan du parc du Mont de Trême. D'autres covisibilités directes et indirectes s'opèrent avec le contexte éolien visible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Faible au regard de la distance au projet et du contexte éolien pré-existant en avant-plan.

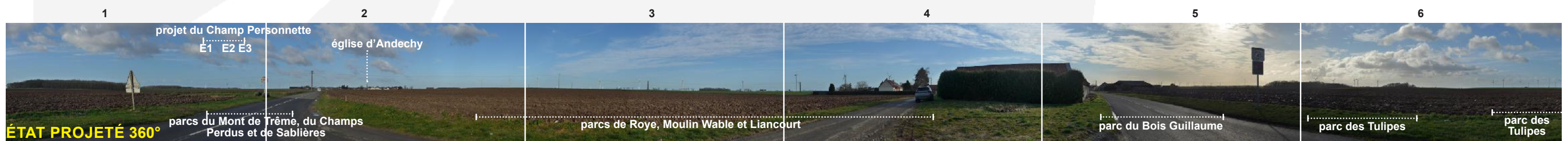
RISQUES D'ENCERCLEMENT : Si on compare les données recensées de manière théorique et le photomontage, on peut constater de légères évolutions positives :

- L'indice d'occupation est légèrement atténué avec la prise en compte du projet qui génère 2° d'angles supplémentaires. Toutefois, l'indice reste au-dessus du seuil d'alerte du fait de la nature ouverte du plateau.
- L'indice de densité reste sensiblement le même vu le contexte éolien visible sur le panorama et la faible atténuation de l'indice d'occupation.
- L'indice de respiration augmente légèrement avec la prise en compte du projet qui génère 2° de réduction de la respiration. Toutefois, l'indice reste en dessous du seuil d'alerte

En conclusion, on peut considérer que le risque de saturation est avéré mais que la participation du projet au phénomène est qualifiée de faible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 360°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.4 KM (E1)



RAPPEL DE L'ANALYSE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE RÉALISÉE DEPUIS LE CENTRE DE VILLERS-LÈS-ROYE DE L'ENCERCLEMENT RÉEL D'APRÈS LE PM A L'EST DU BOURG

INDICE D'OCCUPATION THÉORIQUE : 218° (hors autres projets en instruction) dont les 2° supplémentaires générés par le projet.

INDICE DE RESPIRATION THÉORIQUE : 38° (hors autres projets en instruction)

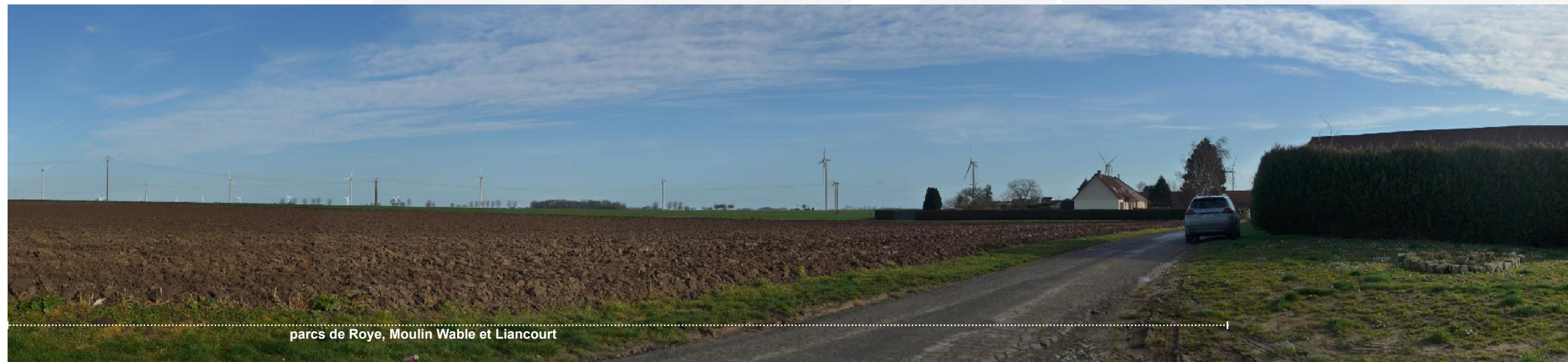
INDICE D'OCCUPATION RÉEL (PHOTOMONTAGE CI-CONTRE) : 199° avec la prise en compte du projet

INDICE DE RESPIRATION RÉEL : 44° avec la prise en compte du projet



PM SUP D - D54 / Villers-lès-Roye ouest - 360°

Présentation de l'état projeté en 3x120°





PM SUP D - D54 / Villers-lès-Roye ouest - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 1



PM SUP D - D54 / Villers-lès-Roye ouest - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 2





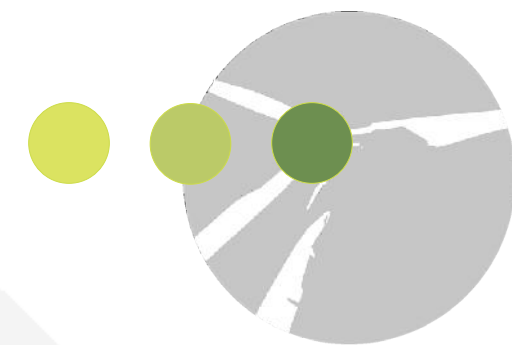
PM SUP D - D54 / Villers-lès-Roye ouest - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 3



parcs de Roye, Moulin Wable et Liancourt



PM SUP D - D54 / Villers-lès-Roye ouest - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 4





● PM SUP D - D54 / Villers-lès-Roye ouest - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 5



parc du Bois Guillaume



PM SUP D - D54 / Villers-lès-Royeouest - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 6



parc des Tulipes

parc des Tulipes et du Moulin





PM SUP E - Andechy nord - 360°

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le bourg d'Andechy se trouve dans le périmètre rapproché du projet. Le tissu bâti est dense et concentré et s'inscrit dans un plateau majoritairement ouvert. Le bourg montre quelques séquences de ceintures arborées sur sa périphérie limitant les vues vers les paysages environnants. Deux vues panoramiques sont réalisées sur ce lieu de vie. Cette première vue est faite en sortie nord du bourg depuis la D139.

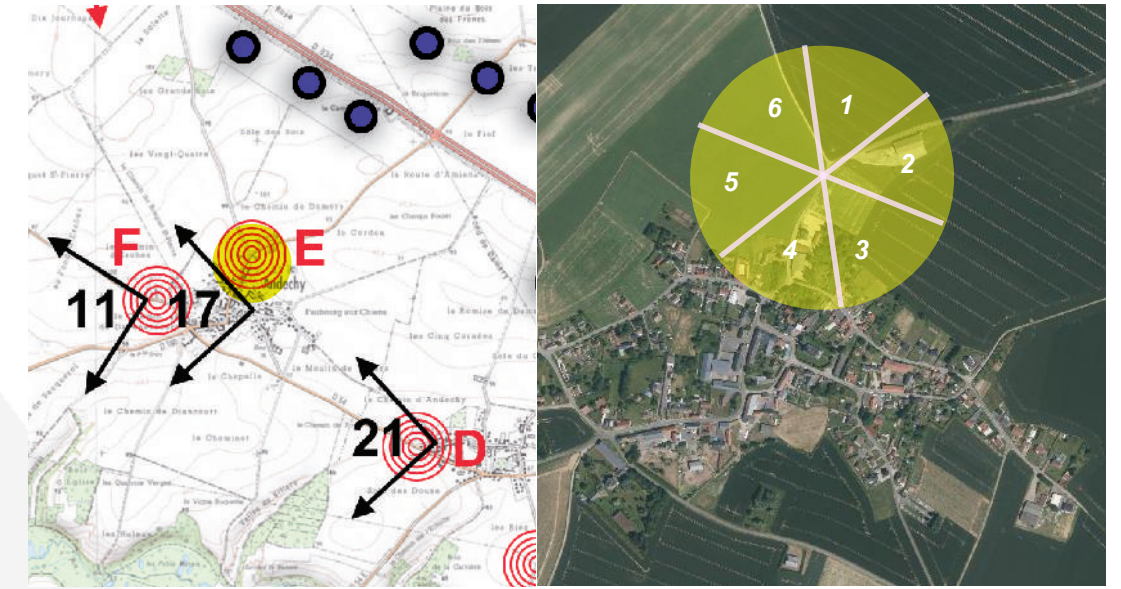
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Depuis ce point de vue le projet émerge clairement en arrière-plan du parc du Mont de Trême. D'autres covisibilités directes et indirectes s'opèrent avec le contexte éolien visible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Faible au regard de la distance au projet, de sa petite envergure et du contexte éolien pré-existant en avant-plan comme en arrière-plan.

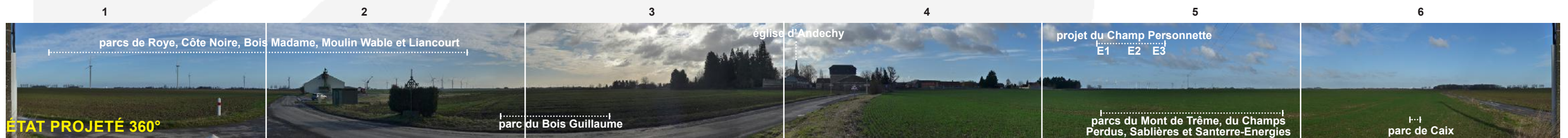
RISQUES D'ENCERCLEMENT : Si on compare les données recensées de manière théorique et le photomontage, on peut constater de légères évolutions positives :

- L'indice d'occupation est légèrement atténué mais il reste au-dessus du seuil d'alerte du fait de la nature ouverte du plateau. A noter que le projet s'inscrit entièrement dans l'angle déjà occupé par le parc u Mont de Trême.
- L'indice de densité reste sensiblement le même vu le contexte éolien visible sur le panorama et la faible atténuation de l'indice d'occupation.
- L'indice de respiration augmente de manière notable mais il reste en dessous du seuil d'alerte.

En conclusion, on peut considérer que le risque de saturation est avéré mais que la participation du projet au phénomène est qualifiée de faible à négligeable.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 360°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.4 KM (E1)



RAPPEL DE L'ANALYSE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE RÉALISÉE DEPUIS LE CENTRE D'ANDECHY

INDICE D'OCCUPATION THÉORIQUE : 199° (hors autres projets en instruction) dont 14° occupés par le projet qui se trouve majoritairement dans un angle déjà occupé par le parc du Mont de Trême

INDICE DE RESPIRATION THÉORIQUE : 68° (hors autres projets en instruction)

ANALYSE DE L'ENCERCLEMENT RÉEL D'APRÈS LE PM AU NORD DU BOURG

INDICE D'OCCUPATION RÉEL (PHOTOMONTAGE CI-CONTRE) : 179° dont 14° occupés par le projet qui se trouve majoritairement dans un angle déjà occupé par le parc du Mont de Trême

INDICE DE RESPIRATION RÉEL : 112° avec la prise en compte du projet



PM SUP E - Andechy nord - 360° Présentation de l'état projeté en 3x120°



parcs de Roye, Côte Noire, Bois Madame, Moulin Wable et Liancourt

parc du Bois Guillaume



église d'Andechy

parc du Bois Guillaume



E1 E2 E3
projet du Champ Personnette

parcs du Mont de Trême, du Champs Perdue, Sablières et Santerre-Energies

parc de Caix



● **PM SUP E - Andechy nord - 360°**
● Cadrage réaliste en 6x60° : 1



parcs de Roye, Côte Noire, Bois Madame, Moulin Wable et Liancourt



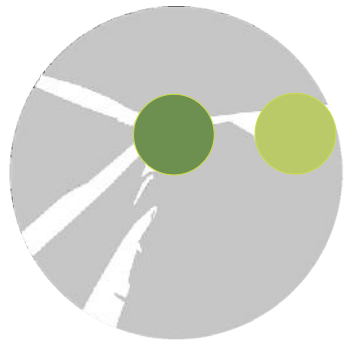
PM SUP E - Andechy nord - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 2



parcs de Roye

parc du Bois
Guillaume





PM SUP E - Andechy nord - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 3



parc du Bois Guillaume



PM SUP E - Andechy nord - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 4



église d'Andechy





PM SUP E - Andechy nord - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 5



PM SUP E - Andechy nord- 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 6





PM SUP F - Andechy ouest D54 - 360°

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le bourg d'Andechy se trouve dans le périmètre rapproché du projet. Le tissu bâti est dense et concentré et s'inscrit dans un plateau majoritairement ouvert. Le bourg montre quelques séquences de ceintures arborées sur sa périphérie limitant les vues vers les paysages environnants. Deux vues panoramiques sont réalisées sur ce lieu de vie. Cette deuxième vue est faite en sortie ouest du bourg depuis la D54 aux abords du cimetière militaire allemand.

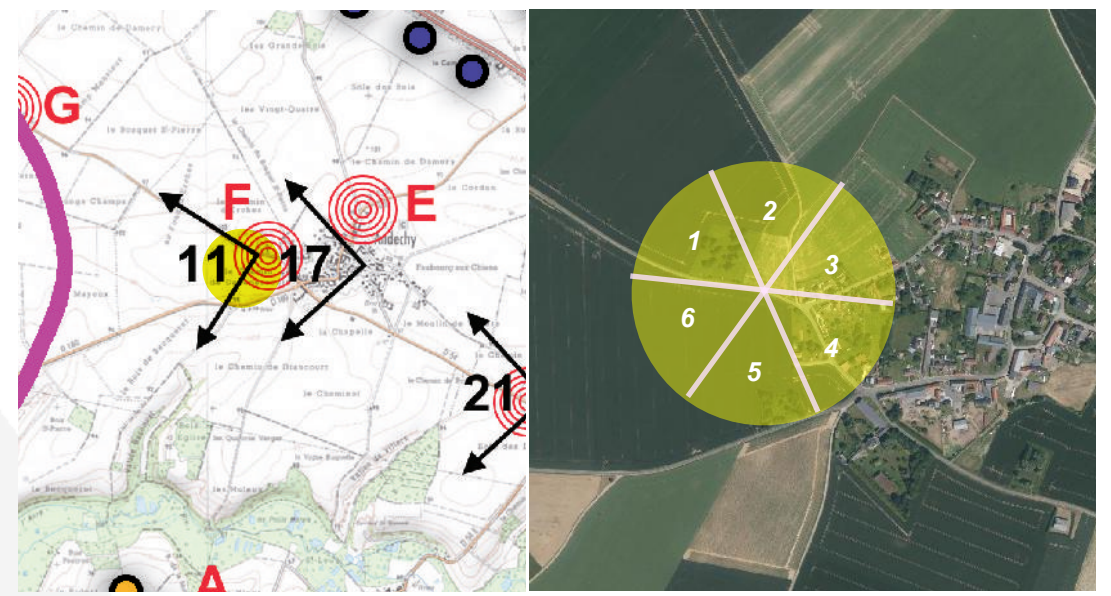
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Depuis ce point de vue le projet émerge clairement en arrière-plan du parc du Mont de Trême. D'autres covisibilités directes et indirectes s'opèrent avec le contexte éolien visible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Faible au regard de la distance au projet, de sa petite envergure et du contexte éolien pré-existant en avant-plan comme en arrière-plan.

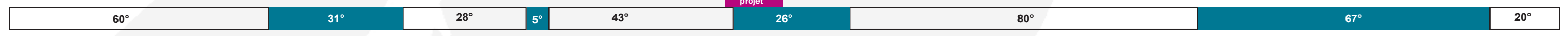
RISQUES D'ENCERCLEMENT : Si on compare les données recensées de manière théorique et le photomontage, on peut constater de légères évolutions positives :

- L'indice d'occupation est atténué et tend à se rapprocher du seuil d'alerte. De plus, le projet s'inscrit en grande partie dans l'angle déjà occupé par le parc u Mont de Trême.
- L'indice de densité diminue proportionnellement par rapport à l'indice d'occupation et devrait aussi se rapprocher du seuil.
- L'indice de respiration augmente mais il reste bien en dessous du seuil d'alerte.

En conclusion, on peut considérer que le risque de saturation demeure mais que la participation du projet au phénomène est qualifiée de faible à négligeable.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 360°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 3.9 KM (E1)



RAPPEL DE L'ANALYSE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE RÉALISÉE AU CENTRE DU BOURG

INDICE D'OCCUPATION THÉORIQUE : 199° (hors autres projets en instruction) dont 14° occupés par le projet qui se trouve majoritairement dans un angle déjà occupé par le parc du Mont de Trême

INDICE DE RESPIRATION THÉORIQUE : 68° (hors autres projets en instruction)

ANALYSE DE L'ENCERCLEMENT RÉEL D'APRÈS LE PM À L'OUEST DU BOURG

INDICE D'OCCUPATION RÉEL (PHOTOMONTAGE CI-CONTRE) : 131° dont 14° occupés par le projet qui se trouve majoritairement dans l'angle déjà occupé par le parc du Mont de Trême

INDICE DE RESPIRATION RÉEL : 80° avec la prise en compte du projet

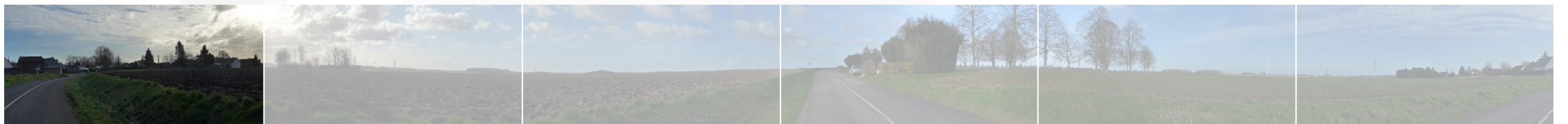


PM SUP F - Andechy ouest D54 - 360° Présentation de l'état projeté en 3x120°





PM SUP F - Andechy ouest D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 1



PM SUP F - Andechy ouest D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 2



parc des Tulipes

parc du Moulin





PM SUP F - Andechy ouest D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 3



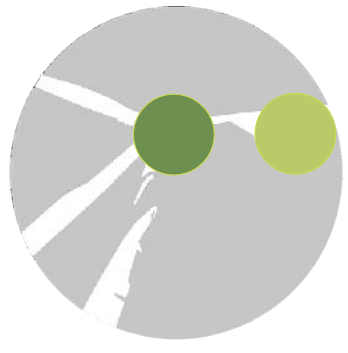
PM SUP F - Andechy ouest D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 4



E3
.....|
projet du
Champ
Personnette

.....|
parcs du Mont de Trême et de Champs Perdus

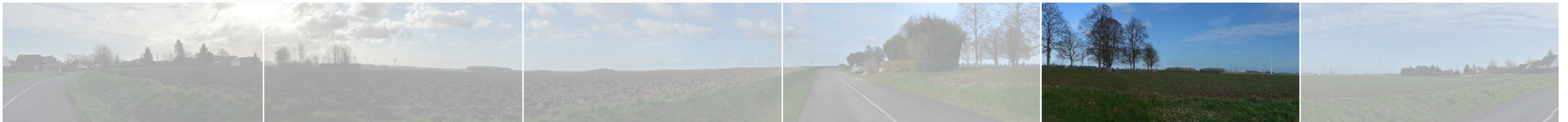




● **PM SUP F - Andechy ouest D54 - 360°**
● Cadrage réaliste en 6x60° : 5



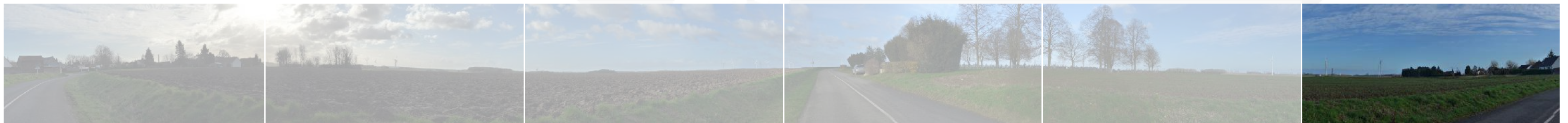
parcs de Roye et Caix



PM SUP F - Andechy ouest D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 6



parcs de Roye, Moulin Wable et Bois Madame





PM SUP G - Erches est D54 - 360°

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le bourg d'Erches se trouve dans le périmètre immédiat du projet. Le tissu bâti est linéaire et montre quelques séquences de ceintures arborées sur sa périphérie limitant les vues vers les paysages environnants. Deux vues panoramiques sont réalisées sur ce lieu de vie. Cette première vue est faite en entrée est du bourg depuis la D54 en venant d'Andechy.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Depuis ce point de vue le projet émerge entre les éoliennes du parc du Mont de Trême et en arrière-plan du bourg. D'autres covisibilités directes et indirectes s'opèrent avec le contexte éolien visible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Faible au regard de la densité déjà existante du parc du Mont de Trême et des impacts de ce dernier.

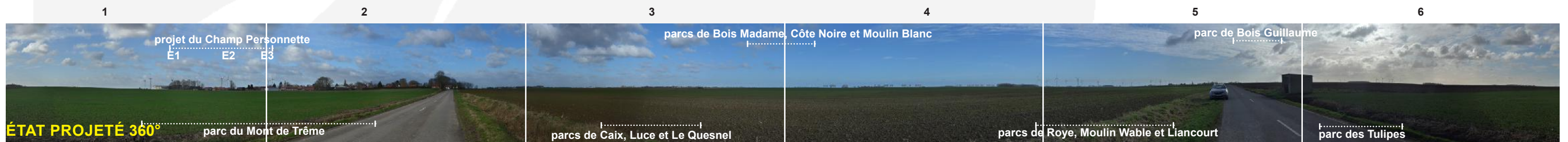
RISQUES D'ENCERCLEMENT : Si on compare les données recensées de manière théorique et le photomontage, on peut constater de légères évolutions positives :

- L'indice d'occupation est atténué de manière notable mais il reste au-dessus du seuil d'alerte. Par ailleurs, le projet s'inscrit entièrement dans l'angle déjà occupé par le parc du Mont de Trême.
- L'indice de densité devrait diminuer proportionnellement par rapport à l'indice d'occupation mais restera au-dessus du seuil.
- L'indice de respiration augmente mais il reste bien en dessous du seuil d'alerte.

En conclusion, on peut considérer que le risque de saturation demeure mais que la participation du projet au phénomène est qualifiée de faible à négligeable.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 360°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.7 KM (E2)



RAPPEL DE L'ANALYSE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE RÉALISÉE AU CENTRE DU BOURG

INDICE D'OCCUPATION THÉORIQUE : 208° (hors autres projets en instruction) avec le projet qui se trouve entièrement dans l'angle déjà occupé par le parc du Mont de Trême

INDICE DE RESPIRATION THÉORIQUE : 35° (hors autres projets en instruction)

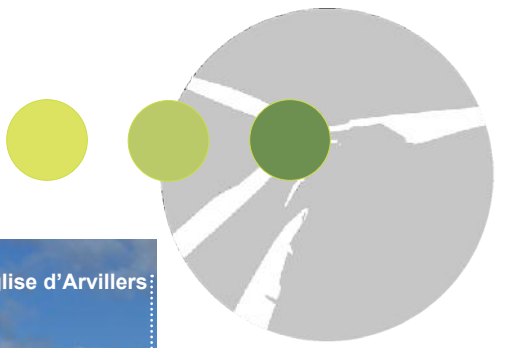
ANALYSE DE L'ENCERCLEMENT RÉEL D'APRÈS LE PM À L'EST DU BOURG

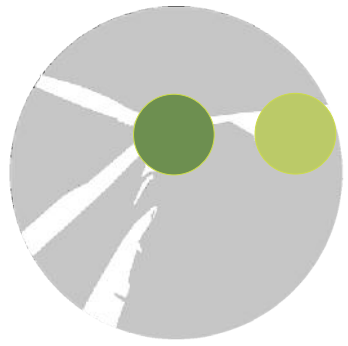
INDICE D'OCCUPATION RÉEL (PHOTOMONTAGE CI-CONTRE) : 154° avec le projet qui se trouve entièrement dans l'angle déjà occupé par le parc du Mont de Trême

INDICE DE RESPIRATION RÉEL : 65° avec la prise en compte du projet



PM SUP G - Erches est D54 - 360° Présentation de l'état projeté en 3x120°





● **PM SUP G - Erches est D54 - 360°**
● **Cadrage réaliste en 6x60° : 1**



PM SUP G - Erches est D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 2





PM SUP G - Erches est D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 3



parcs de Caix, Luce et Le Quesnel

parcs de Bois Madame, Côte Noire et Moulin Blanc



PM SUP G - Erches est D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 4





● **PM SUP G - Erches est D54 - 360°**
● **Cadrage réaliste en 6x60° : 5**



PM SUP G - Erches est D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 6



parc des Tulipes





PM SUP H - Petit Erches D54 - 360°

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le hameau de Petit Erches (commune de Erches) se trouve dans le périmètre immédiat du projet. Le tissu bâti est linéaire et montre quelques séquences de ceintures arborées sur sa périphérie limitant les vues vers les paysages environnants. Deux vues panoramiques sont réalisées sur ce lieu de vie. Cette deuxième vue est faite en entrée ouest depuis le hameau de Petit Erches qui se trouve dans la continuité du bourg d'Erches.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Depuis ce point de vue le projet s'inscrit entre les éoliennes du parc du Mont de Trême. D'autres covisibilités directes et indirectes s'opèrent avec le contexte éolien visible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Modéré au regard de la proximité du projet et au regard de la densité déjà existante du parc du Mont de Trême.

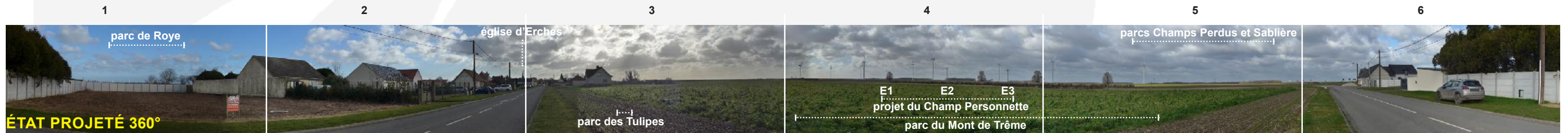
RISQUES D'ENCERCLEMENT : Si on compare les données recensées de manière théorique et le photomontage, on peut constater de légères évolutions positives :

- L'indice d'occupation est atténué de manière notable et tend à se rapprocher du seuil d'alerte. Par ailleurs, le projet s'inscrit entièrement dans l'angle déjà occupé par le parc du Mont de Trême.
- L'indice de densité devrait diminuer proportionnellement par rapport à l'indice d'occupation et sans doute se rapprocher du seuil.
- L'indice de respiration augmente notablement mais il reste bien en dessous du seuil d'alerte.

En conclusion, on peut considérer que le risque de saturation est atténué et que la participation du projet au phénomène est qualifiée de faible à négligeable.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 360°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.8 KM (E3)



RAPPEL DE L'ANALYSE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE RÉALISÉE AU CENTRE DU BOURG

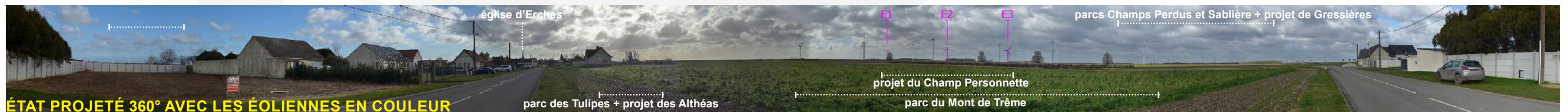
INDICE D'OCCUPATION THÉORIQUE : 208° (hors autres projets en instruction) avec le projet qui se trouve entièrement dans l'angle déjà occupé par le parc du Mont de Trême

INDICE DE RESPIRATION THÉORIQUE : 35° (hors autres projets en instruction)

ANALYSE DE L'ENCERCLEMENT RÉEL D'APRÈS LE PM À L'OUEST DU BOURG

INDICE D'OCCUPATION RÉEL (PHOTOMONTAGE CI-CONTRE) : 135° avec le projet qui se trouve entièrement dans l'angle déjà occupé par le parc du Mont de Trême

INDICE DE RESPIRATION RÉEL : 98° avec la prise en compte du projet



PM SUP H - Petit Erches D54 - 360° Présentation de l'état projeté en 3x120°





● **PM SUP H - Petit Erches D54 - 360°**
● Cadrage réaliste en 6x60° : 1



PM SUP H - Petit Erches D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 2

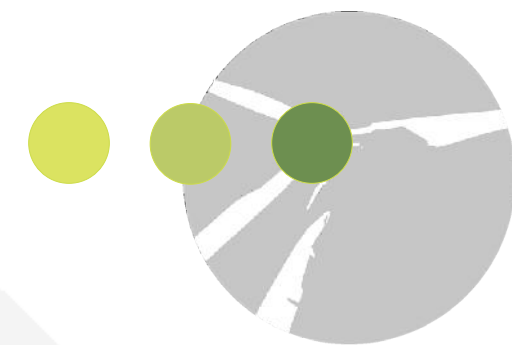




PM SUP H - Petit Erches D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 3



PM SUP H - Petit Erches D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 4





PM SUP H - Petit Erches D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 5

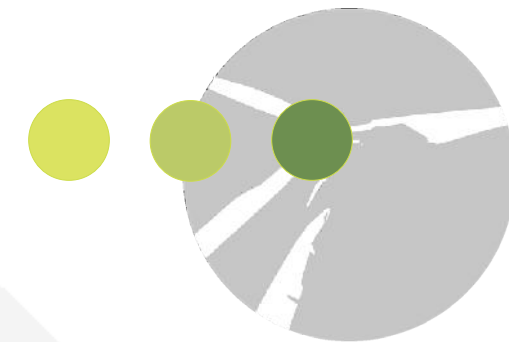


parc du Mont de Trême

parcs Champs Perdus et Sablière



PM SUP H - Petit Erches D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 6





PM SUP I - Arvillers sud D54 - 360°

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le bourg d'Arvillers se trouve dans le périmètre immédiat du projet. Le tissu bâti est dense et concentré et montre quelques séquences de ceintures arborées sur sa périphérie limitant les vues vers les paysages environnants. Deux vues panoramiques sont réalisées sur ce lieu de vie. Cette première vue est faite en sortie sud du bourg depuis la D54 en direction d'Erches.

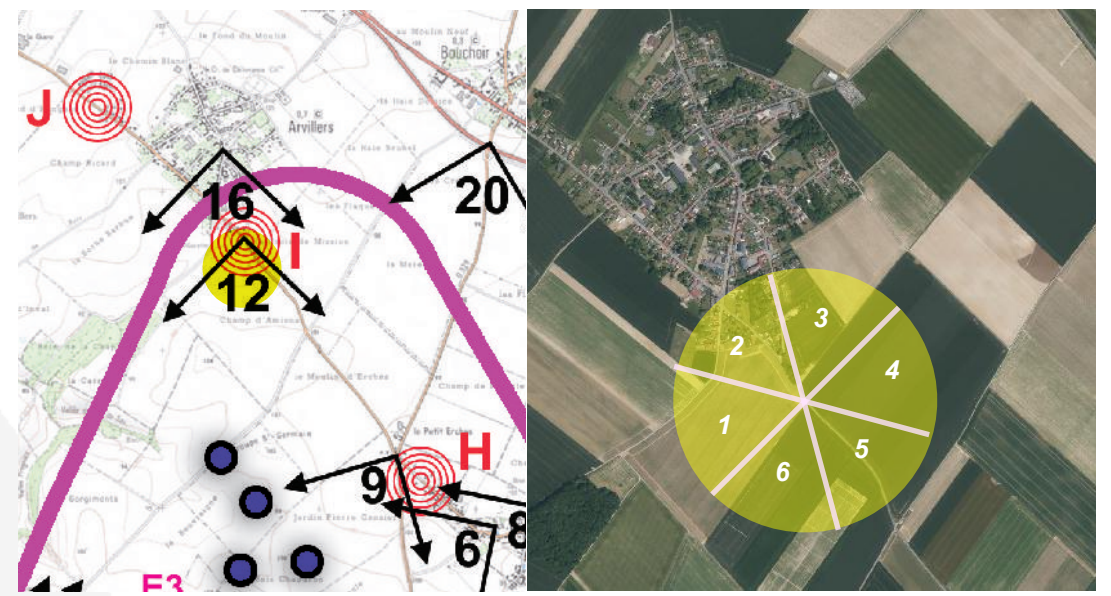
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Depuis ce point de vue le projet émerge entre les éoliennes du parc du Mont de Trême. Seule l'éolienne E3 vient étendre de quelques degrés l'emprise du parc existant. D'autres covisibilités directes et indirectes s'opèrent avec le contexte éolien visible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Faible au regard de la densité déjà existante du parc du Mont de Trême et des impacts de ce dernier.

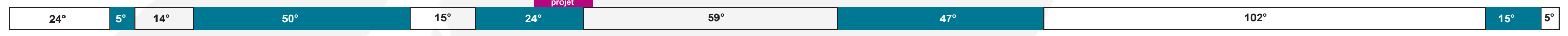
RISQUES D'ENCERCLEMENT : Si on compare les données recensées de manière théorique et le photomontage, on peut constater de légères évolutions positives :

- L'indice d'occupation est sensiblement le même et reste au-dessus du seuil d'alerte. Par ailleurs, le projet s'inscrit en grande partie dans l'angle déjà occupé par le parc du Mont de Trême.
- L'indice de densité devrait diminuer proportionnellement par rapport à l'indice d'occupation et devrait rester proche du seuil.
- L'indice de respiration augmente de manière notable mais il reste bien en dessous du seuil d'alerte.

En conclusion, on peut considérer que le risque de saturation est atténué et que la participation du projet au phénomène est qualifiée de faible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 360°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.4 KM (E3)



RAPPEL DE L'ANALYSE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE RÉALISÉE AU CENTRE DU BOURG

INDICE D'OCCUPATION THÉORIQUE : 143° (hors autres projets en instruction) avec le projet qui se trouve en grande partie dans l'angle déjà occupé par le parc du Mont de Trême

INDICE DE RESPIRATION THÉORIQUE : 53° (hors autres projets en instruction)

ANALYSE DE L'ENCERCLEMENT RÉEL D'APRÈS LE PM AU SUD DU BOURG

INDICE D'OCCUPATION RÉEL (PHOTOMONTAGE CI-CONTRE) : 141° + 2° d'angles supplémentaires générés par le projet.

INDICE DE RESPIRATION RÉEL : 102° avec la prise en compte du projet



PM SUP I - Arvillers sud D54 - 360° Présentation de l'état projeté en 3x120°





● **PM SUP I - Arvillers sud D54 - 360°**
● Cadrage réaliste en 6x60° : 1



PM SUP I - Arvillers sud D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 2





PM SUP I - Arvillers sud D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 3



PM SUP I - Arvillers sud D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 4



parcs Champs Perdus, Sablière et Santerre Energies



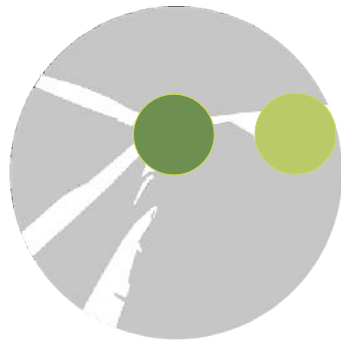


PM SUP I - Arvillers sud D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 5



PM SUP I - Arvillers sud D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 6





PM SUP J - Arvillers ouest D54 - 360°

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le bourg d'Arvillers se trouve dans le périmètre immédiat du projet. Le tissu bâti est dense et concentré et montre quelques séquences de ceintures arborées sur sa périphérie limitant les vues vers les paysages environnants. Deux vues panoramiques sont réalisées sur ce lieu de vie. Cette deuxième vue est faite en entrée ouest du bourg depuis la D54 en venant d'Hangest-en-Santerre.

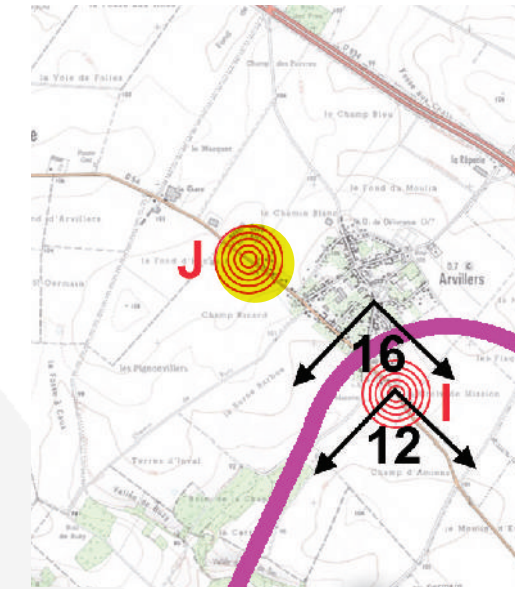
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Depuis ce point de vue le projet s'inscrit dans la continuité des éoliennes du parc du Mont de Trême. Par conséquent, il génère un angle d'occupation supplémentaire. D'autres covisibilités directes et indirectes s'opèrent avec le contexte éolien visible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Modéré au regard de la densité déjà existante du parc du Mont de Trême et de l'emprise éolienne supplémentaire qu'il génère.

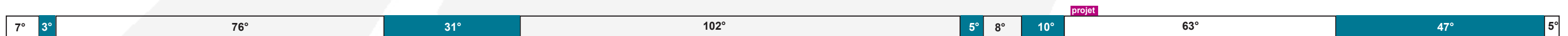
RISQUES D'ENCERCLEMENT : Si on compare les données recensées de manière théorique et le photomontage, on peut constater de légères évolutions positives :

- L'indice d'occupation est atténué de manière notable et passe en-dessous du seuil d'alerte. A noter que les 6° degrés supplémentaires ne remettent pas en cause le résultat.
- L'indice de densité devrait diminuer proportionnellement par rapport à l'indice d'occupation et pourrait passer en dessous du seuil.
- L'indice de respiration augmente de manière notable mais il reste bien en dessous du seuil d'alerte.

En conclusion, on peut considérer que le risque de saturation est atténué et que la participation du projet au phénomène est qualifiée de faible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 360°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 3.3 KM (E3)



RAPPEL DE L'ANALYSE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE RÉALISÉE AU CENTRE DU BOURG

INDICE D'OCCUPATION THÉORIQUE : 143° (hors autres projets en instruction) avec le projet qui se trouve en grande partie dans l'angle déjà occupé par le parc du Mont de Trême

INDICE DE RESPIRATION THÉORIQUE : 53° (hors autres projets en instruction)

ANALYSE DE L'ENCERCLEMENT RÉEL D'APRÈS LE PM À L'OUEST DU BOURG

INDICE D'OCCUPATION RÉEL (PHOTOMONTAGE CI-CONTRE) : 96° + 6° d'angles supplémentaires générés par le projet.

INDICE DE RESPIRATION RÉEL : 102° avec la prise en compte du projet



PM SUP J - Arvillers ouest D54 - 360° Présentation de l'état projeté en 3x120°





PM SUP J - Arvillers ouest D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 1



PM SUP J - Arvillers ouest D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 2





PM SUP J - Arvillers ouest D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 3



PM SUP J - Arvillers ouest D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 4





PM SUP J - Arvillers ouest D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 5



PM SUP J - Arvillers ouest D54 - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 6



parcs Champs Perdus et Sablière





PM SUP K - Hangest-en-Santerre sud-ouest - 360°

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le bourg d'Hangest-en-Santerre se trouve dans le périmètre rapproché du projet. Le tissu bâti est dense et concentré et montre quelques séquences de ceintures arborées sur sa périphérie limitant les vues vers les paysages environnants. Ce lieu de vie montre un contexte éolien dense dans son environnement et notamment visible depuis les franges sud et ouest du bourg.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Depuis ce point de vue le projet s'inscrit dans la continuité des éoliennes du parc du Mont de Trême. Par conséquent, il génère un angle d'occupation supplémentaire. D'autres covisibilités directes et indirectes s'opèrent avec le contexte éolien visible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Faible au regard de la densité déjà existante autour du bourg.

RISQUES D'ENCERCLEMENT : Si on compare les données recensées de manière théorique et le photomontage, on peut constater de légères évolutions positives :

- L'indice d'occupation est atténué de manière notable et passe en-dessous du seuil d'alerte. A noter que les 4° degrés supplémentaires ne remettent pas en cause le résultat.
- L'indice de densité ne devrait pas trop évoluer au vu de la densité éolienne dans les angles visibles.
- L'indice de respiration augmente de manière notable et tend à s'approcher du seuil d'alerte.

En conclusion, on peut considérer que le risque de saturation est atténué et que la participation du projet au phénomène est qualifiée de faible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 360°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.2 KM (E3)



RAPPEL DE L'ANALYSE D'ENCERCLEMENT THÉORIQUE RÉALISÉE AU CENTRE DU BOURG

INDICE D'OCCUPATION THÉORIQUE : 168° (hors autres projets en instruction)

INDICE DE RESPIRATION THÉORIQUE : 62° (hors autres projets en instruction)

ANALYSE DE L'ENCERCLEMENT RÉEL D'APRÈS LE PM AU SUD DU BOURG

INDICE D'OCCUPATION RÉEL (PHOTOMONTAGE CI-CONTRE) : 110° + 4° d'angles supplémentaires générés par le projet.

INDICE DE RESPIRATION RÉEL : 146° avec la prise en compte du projet



PM SUP K - Hangest-en-Santerre sud-ouest - 360° Présentation de l'état projeté en 3x120°



parcs Champs Perdus I et II, Sablière et Hayette

parcs Solette et Santerre Energies



II
parc de Roye

E32 1
projet du Champ Personnette
parcs du Mont de
Trême des Tulipes



● **PM SUP K - Hangest-en-Santerre sud-ouest - 360°**
● Cadrage réaliste en 6x60° : 1



parcs Champs Perdus I et II, Sablière et Hayette



PM SUP K - Hangest-en-Santerre sud-ouest - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 2



parcs Solette et Santerre Energies





PM SUP K - Hangest-en-Santerre sud-ouest - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 3



PM SUP K - Hangest-en-Santerre sud-ouest - 360°
Cadrage réaliste en 6x60° : 4





● **PM SUP K - Hangest-en-Santerre sud-ouest - 360°**
● Cadrage réaliste en 6x60° : 5



PM SUP K - Hangest-en-Santerre sud-ouest - 360° Cadrage réaliste en 6x60° : 6





Rappel des critères d'évaluation des impacts pour ce projet

RAPPEL DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DES IMPACTS DÉFINIS POUR CE PROJET ET QUI EST APPLICABLE À L'ENSEMBLE DES TABLEAUX QUI SUIVENT :

Si on part du postulat de départ que le projet s'inscrit de part et d'autre d'un parc existant (Mont de Trême), que l'implantation retenue répond aux sensibilités paysagères majeures et que le projet est de petite envergure par rapport au contexte éolien proche, le niveau d'impact sera principalement évalué au regard des impacts supplémentaires qu'il génère, par conséquent :

FORT - L'impact sera considéré comme **FORT** quand les éoliennes du projet montreront des interactions, jusqu'alors inexistantes, avec un élément de patrimoine protégé (covisibilités directes avec effets de surplomb ou rapports d'échelle sensibles). Cette appréciation ne s'applique qu'au périmètre rapproché du projet qui est le périmètre de prégnance d'un projet.

MODÉRÉ - L'impact sera considéré comme **MODÉRÉ** :
- si le projet vient renforcer des impacts préexistants sur un élément de patrimoine protégé (rapprochement de l'éolien sur l'élément d'intérêt) ou si le projet génère des interactions supplémentaires notables sur un élément de patrimoine local non protégé,
- si le projet renforce de manière notable la présence éolienne (rapprochement physique ou effet de saturation) depuis des points de vue d'intérêt (type belvédère ou paysage d'intérêt, centre-bourg, axe majeur)
Cette appréciation ne s'applique qu'au périmètre rapproché du projet qui est le périmètre de prégnance d'un projet.

FAIBLE - L'impact sera considéré comme **FAIBLE** :
- si le projet (en vision totale ou partielle) ne génère pas d'impact supplémentaire (sur le patrimoine ou l'habitat) car positionné en arrière-plan ou au coeur du contexte éolien existant dans lequel il s'inscrit,
- si il contribue légèrement (projet de petite envergure par rapport au contexte éolien proche) aux effets de saturation existants avant le projet.
Cette appréciation s'applique à tous les périmètres.

NUL - L'impact est considéré comme **NUL** quand les éoliennes ne sont pas visibles en tenant compte des filtres existants au moment de la prise de vue.
Cette appréciation s'applique à tous les périmètres.

Synthèse des impacts du projet / Sites et paysages



Biens inscrits au patrimoine mondial / Unesco

n°	Thématiques	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de perception du site depuis et vers la zone de projet	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
1	Cathédrale d'Amiens + beffroi de Picardie		31 km	Ils sont inscrits au cœur de la ville. Ces deux édifices sont peu ou pas perceptibles depuis les paysages extérieurs, toutefois il n'est pas exclu que des vues s'opèrent vers la zone du projet depuis les hauteurs du beffroi. Le niveau d'impact du projet restera très limité au regard du contexte éolien existant en interface et de la distance à la zone de projet	oui (parcs du Trèfle, Chêne Courteau, Terres l'Abbaye, Santerre Energies, Sablière, Champs Perdus et Mont de Trème)	oui (belvédères emblématiques, sites classés)				
2	Chemins de St-Jacques de Compostelle	Chemins Estelle de St-Quentin à Paris	26,5 km au plus proche	La liaison Compiègne>St-Quentin concernée par l'aire d'étude passe en frange est de l'aire d'étude éloignée. Elle suit majoritairement le GR655 qui passe de vallées en plateaux. A noter que le chemin en lui-même ne fait pas l'objet de protection. L'élément protégé le plus proche se trouvant sur le parcours est en dehors du périmètre d'étude.	oui (Hombleux, Hautes Bornes, Falvieux, Hauts Prés, Bois Guillaume et Bois des Cholletz)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)				
3.1	Projet de classement des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale Front Ouest	Proyart	17,5 km	Concerne le monument aux morts inscrit dans le front bâti de la traversée communale et face au château. Il se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, le site est en grande partie cerné par une végétation arborée limitant ses vues à son environnement proche.	oui (Framerville Rainecourt, Côte Noire)	oui (belvédères emblématiques)				
3.2		Fouilloy / Villers-Bretonneux	20 km	Concerne le mémorial national australien de Villers-Bretonneux et le cimetière militaire de Fouilloy/Villers-Bretonneux. Il se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, les deux sites sont joints avec le mémorial qui est cerné par la végétation. Le cimetière est quant à lui plus ouvert sur le paysage extérieur. Néanmoins le sens de commémoration n'est pas tourné vers la zone de projet.	oui (Moulin Blanc, Caix, Luce, Le Quesnel et Mont de Trême)	oui (belvédères emblématiques)		PM47		
3.3		Thiescourt	21,5 km	Concerne la nécropole franco-allemande qui offre des vues vers le paysage extérieur, toutefois sa position sur un versant descendant opposé à la zone de projet limite fortement les impacts potentiels. De plus il est en dehors de la ZIV.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Falvieux)	oui (paysages remarquables)				
3.4		Vignemont	23,5 km	Concerne la nécropole franco-allemande inscrit dans un massif boisé. Pas de vues notables vers le paysage extérieur. De plus il est en dehors de la ZIV.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Falvieux)	oui (belvédères emblématiques, paysages remarquables)				
3.5		La bataille de la Somme / Oivillers-la-Boisselle et Pozières	31,5 km	Positionnés à proximité ou le long de la D929, un des axes majeurs, les cimetières concernés sur les 2 communes ainsi que le cratère de mine sont à l'écart de l'urbanisation et ouvert sur les plateaux.	oui (Framerville Rainecourt, Rosières Vents du Santerre, Sole du Moulin Vieux, Bois Madame, Roye)	non				
3.6		La bataille de la Somme / Authuille	34 km	Concerne soit un cimetière au sud du mémorial de Thiepval (pas de vue sur le plateau où se trouve la zone de projet) soit un cimetière situé à l'ouest de la commune dans la vallée de l'Ancre (pas de vue sur le plateau où se trouve la zone de projet)		non				
3.7		La bataille de la Somme / Rancourt et Bouchavesnes-Bergen	34,5 km	Concerne la nécropole française, la chapelle du souvenir français et un cimetière britannique inscrits dans le même site en sortie sud de Rancourt. Les franges du site sont marquées par des arbres alignés et le sens de commémoration n'est pas tourné vers la zone de projet. Concerne aussi un cimetière allemand un peu plus à l'écart avec un cadrage visuel ouvert à l'opposé de la zone de projet. Le sens de commémoration du site n'est pas tourné vers la zone de projet. A noter la présence d'un itinéraire de grande randonnée à proximité.		non				
3.8		La bataille de la Somme / Longueval	35 km	Concerne le mémorial sud-africain complètement enfermé dans un massif boisé et qui fait par ailleurs l'objet d'un projet d'inscription aux Monuments Historiques. Concerne aussi plusieurs cimetières dont l'un est au sud du mémorial (pas de vue potentielle vers la zone de projet), l'autre au nord-ouest à l'arrière d'un massif boisé (donc pas de vue vers la zone de projet), et le dernier à l'ouest de Longueval qui est ouvert sur les plateaux mais dont le sens de commémoration n'est pas tourné vers la zone de projet.		oui (sites classés inscrits)				
3.9		La bataille de la Somme / Thiepval	35,5 km	Concerne le mémorial franco-britannique et la tour Ulster marquant des points de repère lisibles dans le paysage. Aucune des perspectives des sites n'est tournée vers la zone de projet. Les autres sites sur la commune sont des cimetières militaires à l'écart ou en franges arborées et plus ou moins tournés vers la zone de projet. A noter que les deux éléments se trouvent en dehors de la ZIV.		oui (sites classés inscrits, belvédères emblématiques)				
3.10		La bataille de la Somme / Beaumont-Hamel	36 km	Concerne le parc Terre-Neuvien et d'autres mémoriaux et cimetières situés au nord, à l'ouest et au sud à l'écart de la commune. Le parc Terre-Neuvien est un des sites majeurs de visites et les franges nord du parc sont ouvertes sur les plateaux agricoles nord donc non tournées vers la zone de projet. Pour les autres autres ils sont majoritairement ouvert sur les plateaux et présentent des sens de commémoration différents.		oui (sites classés inscrits, belvédères emblématiques)				



Synthèse des impacts du projet / Sites et Paysages

n°	Thématiques	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de perception du site depuis et vers la zone de projet	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
3.11	Projet de classement des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale Front Ouest (suite)	Nampcel, Moulin-sous-Touvent et Tracy-le-Mont	36,5 km au plus proche	Concerne les cimetières allemands de Nampcel et Moulin-sous-Touvent et la nécropole nationale de Tracy-le-Mont. Les 3 sites se trouvent au sud de plusieurs ensembles forestiers et boisés fermant les vues vers le nord et donc vers la zone de projet. De plus ils sont en dehors de la ZIV.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Hayettes et des Tulipes)	oui (belvédères emblématiques)				
3.12		Cuts	39 km	Concerne la nécropole nationale et le monument d'honneur des combattants Somalis morts pour la France qui est inscrit entre un massif boisé au sud et l'habitat au nord.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Hayettes et des Tulipes)	oui (belvédères emblématiques)				
3.13		Louvencourt	44 km	Concerne le cimetière britannique en frange sud de la commune. Le site est ouvert sur la campagne extérieure. Toutefois, le sens de commémoration n'est pas tourné vers la zone de projet.	oui (Moulin Blanc, Caix, Luce, Le Quesnel et Mont de Trême)	oui (sites classés inscrits)				
3.14		Saint-Quentin	44,7 km	Concerne le cimetière allemand et le monument franco-allemand. Les deux sites sont cernés par la végétation, donc avec une visibilité réduite à leur environnement proche.	oui (Solerie, Haute Borne, Moulin Wable et Roye)	oui (ville d'art et d'histoire)				
3.15		Nouvron-Vingré	47,5 km	Concerne la tombe de la famille Amury et l'ancien cimetière provisoire français. Les deux éléments sont blottis dans une petite vallée. Leurs vues sont limitées à leur environnement proche.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Hayettes et des Tulipes)	oui (belvédères emblématiques)				

Sites inscrits et classés

Sites classés										
4	Amiens	Parc et bâtiment de l'ancien évêché	31,5 km	En cœur de ville. Visibilité limitée à son environnement proche.	oui (parcs du Trèfle, Chêne Courteau, Terres l'Abbaye, Santerre Energies, Sablière, Champs Perdus et Mont de Trême)	oui (ville d'art et d'Histoire, Unesco, belvédères emblématiques)				
5	Thiepval	Mémorial	35,5 km	Le mémorial franco-britannique est un des points de repère lisibles du paysage. Une des perspectives du site est tournée vers la zone de projet. Toutefois, un contexte éolien pré-existant en avant-plan de la zone de projet qui se trouve à plus de 35 km.	oui (Framerville Rainecourt, Rosières Vents du Santerre, Sole du Moulin Vieux, Bois Madame, Roye)	oui (projet de classement Unesco)				
6	Beaumont- Hamel	Mémorial	36 km	Le parc Terre-Neuvien est un des sites majeurs de visites. Des perspectives visuelles s'ouvrent sur l'extérieur mais elles ne sont pas tournées vers la zone de projet.	oui (Solerie, Haute Borne, Moulin Wable et Roye)	oui (projet de classement Unesco)				
7	Caulaincourt	Parc du château	36 km	Inscrit en fond de vallée et dans un écrin arboré. Le parc offre une perspective visuelle sur l'Omignon mais tournée vers la zone de projet.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Hayettes et des Tulipes)	oui (paysages remarquables)				
8	St-Crépin-au-Bois	Parc du château d'Offemont	37 km	Blotti dans une petite vallée et protégé par la Forêt Domaniale de Laigue (au nord-est de Compiègne).	oui (Moulin Blanc, Caix, Luce, Le Quesnel et Mont de Trême)	oui (paysages remarquables)				
9	Louvencourt	Hêtre	44 km	Est situé en sortie est de la commune et visible dans son environnement immédiat. Il ne présente pas de vue vers la zone de projet.	oui (Epinette)	oui (projet de classement Unesco)				
Sites inscrits										
10	Moyencourt	Saule	20,5 km	L'arbre se trouve le long de la rivière de l'Arriveau au nord et à l'écart du bourg. Les perceptions depuis le site peuvent potentiellement s'ouvrir jusqu'à la zone de projet.	oui (Epinette)	oui (paysages remarquables)				
11	Suzanne	village + château + parc	25 km	La commune est implantée sur le versant nord de la vallée de la Somme tournée vers la zone de projet. Des vues s'opèrent vers le sud, mais sa distance à la zone de projet limite les risques de perception et d'impact.	oui (Framerville Rainecourt, Rosières Vents du Santerre, Sole du Moulin Vieux, Bois Madame, Roye)	oui (paysages remarquables)				
12	St-Just-en-Chaussée	Propriété Naquet	26 km	Elle est inscrite en frange urbaine et protégée par le coteau et bois de Mermont.	oui (Champ Feuillant, Moulin à Cheval, Moulin et Mont de Trême)	oui (belvédères emblématiques)				
13	Bienville, Clairois, Coudun, Janville et Longueil-Annel	Mont Ganelon	29,5 km	Il s'agit d'un mont boisé au nord de Compiègne sans point de vue ou belvédère.	oui (Champ Chardon Champ Rollot, Bois des Cholletz et des Tulipes)	oui (belvédères emblématiques, paysages remarquables)				
14	Amiens	Ruines du château, boulevards intérieurs, cimetière de la Madeleine, ensemble de façade en centre-ville, étang St-Pierre, parc privé rue Gloriette, place du Don, Quartier St-Leu	31 km au plus proche	L'ensemble se trouve en cœur de ville. Visibilité limitée à l'environnement proche.	oui (parcs du Trèfle, Chêne Courteau, Terres l'Abbaye, Santerre Energies, Sablière, Champs Perdus et Mont de Trême)	oui (ville d'art et d'Histoire, Unesco, belvédères emblématiques)				
15	Molliens-au-Bois	allée de tilleuls du château	34 km	L'allée se trouve entre le château et le centre-bourg au nord de la commune. Le site est tourné vers la zone de projet, mais il se trouve à plus de 30 km et un contexte éolien pré-existe en avant-plan.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Hayettes et des Tulipes)	oui (belvédères emblématiques)				
16	Bermy-Rivière	Grottes de Chapeaumont	46,5 km	Il se trouve en milieu souterrain donc il n'est pas visible et n'offre pas de vue vers l'extérieur.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Hayettes et des Tulipes)	oui (belvédères emblématiques)				

Synthèse des impacts du projet / Sites et paysages

Paysages emblématiques et remarquables

n°	Thématiques	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de perception du site depuis et vers la zone de projet	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
Paysages										
17	Somme	vallée de la Luce, paysages le long de la voie romaine	La zone de projet y est inscrite.	La vallée de la Luce se trouve à 10 km de la zone de projet et majoritairement en zone de non visibilité. Par contre la zone de projet s'inscrit dans les paysages d'intérêt bordant la voie romaine (D934). Depuis cet axe reliant Amiens à Roye et Noyon, les dégagements visuels sur les plateaux sont larges.	oui (parcs du Trèfle, Chêne Courteau, Terres l'Abbaye, Santerre Energies, Sablière, Champs Perdus et Mont de Trême)	oui (belvédères emblématiques)			PM38/41/45	
18	Somme	vallées de l'Avre et de la Noye	La zone de projet est en frange de la vallée de l'Avre.	La zone de projet se trouve sur les franges nord de la vallée de l'Avre. Cette dernière se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV. Néanmoins elle présente un couvert arboré important en fond de vallée et sur les versants. En ce qui concerne la vallée de la Noye, elle se trouve majoritairement en zone de non visibilité.		oui (belvédères emblématiques)			PM2/4/5/7/10/13/14/15/18/22/33/40	
19	Somme	vallée de l'Ingon	12,5 km	Cette petite vallée se trouve à plus de 10 km du projet. De plus, les vues depuis la vallée se limitent aux versants de celle-ci ce qui laisse présager peu d'interactions possibles avec le projet.	oui (bois de la Hayette, Sablière, Mont de Trême, Roye II et III)	non			PM37	
20	Oise	Monts du Noyonnais et Oise Noyonnaise	14 km	Paysage offrant potentiellement des points hauts dominant le territoire et pouvant porter jusqu'à la zone de projet. Ce sont aussi des paysages composés d'ensembles boisés et bocagers pouvant offrir des filtres visuels.		oui (belvédères emblématiques)				
21	Somme	vallée de la Somme, canal du nord, vallée de l'Omignon	17 km au plus proche	La vallée de la Somme et le canal du Nord sont les plus proches de la zone de projet. Le secteur de Moyencourt montre, d'après la ZIV, des zones de visibilité potentielles. Ce constat est moins notable pour la vallée de la Somme plus au nord. En ce qui concerne la vallée de l'Omignon, elle se trouve en partie en zone de visibilité. Toutefois, elle se trouve à plus de 25km.		oui (belvédères emblématiques)				
22	Oise	Vallée de la Brèche, Plaine d'Estrées-St-Denis, Vallée de l'Aronde et Forêt de Laigue	21,5 km au plus proche	Ces paysages remarquables ainsi que les 2 points de repère paysagers de Vendeuil-Caply et St-André de Farvillers sont en dehors de la ZIV. Pas d'interactions notables avec le projet à attendre.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Hayettes et des Tulipes)	oui (belvédères emblématiques)				
23	Somme	vallée de l'Ancre et secteurs ruraux de Toutencourt/Hérissart	26,5 km au plus proche	La vallée de l'Ancre se trouve en grande partie en zone de visibilité. Les secteurs de Toutencourt et Hérisart se trouvent quant à eux majoritairement en zone de non visibilité d'après la ZIV. A noter que ces deux sites sont à plus de 25 km et un contexte éolien pré-existe en avant-plan de la zone de projet.	oui (Moulin Blanc, Caix, Luce, Le Quesnel)	oui (belvédères emblématiques)				
24	Aisne	Le bassin industriel de Chauny-Tergnier et La Fère, la basse vallée de l'Oise, la vallée de l'Ailette et la Forêt de St-Gobain	27 km au plus proche	L'ensemble de ces paysages reconnus ou particuliers est en dehors de la ZIV de la zone de projet, donc il ne devrait pas y avoir d'interactions avec le projet.		oui (belvédères emblématiques)				
25	Aisne	Le bois d'Holnon, La vallée de l'Omignon, la vallée de la Somme, les collines du Noyonnais, les canaux et la ville de St-Quentin	31,5 km pour le plus proche	L'ensemble de ces paysages reconnus ou particuliers se trouve dans la ZIV de la zone de projet. Toutefois, la distance à celle-ci limite fortement les interactions avec le projet.	oui (Falvieux, Roye, Bois Lemaire, Plaines et Mont de Trême)	oui (belvédères emblématiques, Unesco)				
Belvédères emblématiques										
26	Belvédères / édifices émergents	Amiens + secteur du souvenir	15,5 km au plus proche	Concerne la cathédrale d'Amiens et éventuellement la Tour Perret qui se trouvent à plus de 30 km. Concerne aussi un cône de vue tourné vers le secteur du souvenir de Thiepval et de Villers-Bretonneux. Le périmètre du cône se trouve au plus proche à 15,5 km de la zone de projet le long de la D1029, axe majeur offrant de larges vues sur les plateaux du Santerre.	oui (parcs du Trèfle, Chêne Courteau, Terres l'Abbaye, Santerre Energies, Sablière, Champs Perdus et Mont de Trême)	oui (ville d'art et d'Histoire, Unesco, sites classés inscrits)			PM41/47	
27		Folleville	20 km	Concerne l'église St-Jacques le Majeur et potentiellement le château. Les périmètres de protection et de vigilance s'inscrivent dans le périmètre des 20 km de la zone de projet mais ne portent pas jusqu'à ce dernier. De plus, un contexte éolien pré-existe en avant-plan de celle-ci.	oui (Val de Noye, Hayette et Hargicourt, Champs Perdus)	oui (paysages remarquables)				
28		St-Martin-aux-Bois	21,5 km	Concerne l'ancienne abbaye. Le périmètre de protection ne s'inscrit pas dans le rayon de 20 km de la zone de projet et le cône de vue associé n'est pas tourné vers celle-ci. Toutefois, le périmètre de vigilance porte jusqu'au périmètre rapproché de la zone de projet.	oui (Champ Feuillant, Moulin à Cheval, Moulin et Mont de Trême)	oui (zppaup)				
29		Noyon	27,5 km	Concerne l'ancienne cathédrale. Le cône de vue associé à l'édifice et dans l'axe de la D934 est orienté vers la zone de projet mais cette dernière se trouve en dehors du périmètre de protection. Le périmètre proche du point d'origine du belvédère est en dehors de la ZIV.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Tulipes)	oui (zppaup, Unesco, paysages remarquables, ville d'art et d'histoire)				
30		Péronne	30 km	Concerne l'église St-Jean et potentiellement le château et les anciennes fortifications qui sont inscrits dans le bas de la ville.	oui (Sole du Moulin Vieux, Côte Noire, Solette, Santerre II)	oui (paysages remarquables)				
31		Compiègne, St-Crépin-au-Bois, Blérancourt et Coucy-le-Château-Auffrique	33,5 km au plus proche	Aucun des périmètres de protection ou vigilance ne s'inscrit dans le rayon de 20 km de la zone de projet.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Falvieux)	oui (zppaup, Unesco, paysages remarquables, ville d'art et d'histoire)				
32		Thiepval	35,5 km	Il s'agit des cônes de vue du mémorial de la grande guerre. Ils ne sont pas tournés vers la zone de projet et se trouvent à plus de 30 km de celle-ci.	oui (parcs du Trèfle, Chêne Courteau, Terres l'Abbaye, Santerre Energies, Sablière, Champs Perdus et Mont de Trême)	oui (projet de classement Unesco)				
33		St-Quentin	44 km	Concerne la basilique (ancienne collégiale). Aucun des périmètres de protection ou vigilance ne s'inscrit pas dans le rayon de 20 km de la zone de projet.	oui (Solerie, Haute Borne, Moulin Wable et Roye)	oui (ville d'art et d'histoire, Unesco, paysages remarquables)				

Le tableau ci-contre montre des doubles niveaux d'impacts. Ces derniers correspondent aux niveaux des impacts constatés dans les photomontages utilisés comme référence.



Synthèse des impacts du projet / Sites et Paysages

Sites Patrimoniaux Remarquables (Ex AVAP/ZPPAUP/ Secteurs sauvegardés)

n°	Commune	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone d'étude	Description du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de perception du site depuis et vers la zone de projet	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
34	St-Martin-aux-Bois		21,5 km	Concerne le centre-village et notamment l'ancienne abbaye. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Champ Feuillant, Moulin à Cheval, Moulin et Mont de Trême)	oui (belvédères emblématiques)				
35	Noyon		27,5 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Tulipes)	oui (belvédères emblématiques, Unesco, paysages remarquables, ville d'art et d'histoire)				
36	Compiègne		33,5 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Tulipes)	oui (belvédères emblématiques, Unesco, paysages remarquables, ville d'art et d'histoire)				

Autres éléments d'intérêt

n°	Commune	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone d'étude	Description du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de perception du site depuis et vers la zone de projet	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
37	Noyon	ville d'art et d'histoire	27,5 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Tulipes)	oui (belvédères emblématiques, Unesco, paysages remarquables)				
38	Amiens	ville d'art et d'histoire	31 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (parcs du Trèfle, Chêne Courteau, Terres l'Abbaye, Santerre Energies, Sablière, Champs Perdus et Mont de Trême)	oui (sites classés inscrits, Unesco, paysages remarquables, belvédères emblématiques)				
39	Compiègne	ville d'art et d'histoire	33,5 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Tulipes, Bois des Cholletz)	oui (zppaup, Unesco, paysages remarquables)				
40	St-Quentin	ville d'art et d'histoire	44 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Solerie, Haute Borne, Moulin Wable et Roye)	oui (zppaup, Unesco, paysages remarquables, belvédères emblématiques)				

NB : Les photomontages ne sont pas systématiquement réalisés depuis le site d'intérêt patrimonial et/ou paysager. En effet, certains d'entre-eux ont été pris depuis des secteurs proches ce qui permet tout de même de donner une indication du niveau de perception et d'impact du projet.

EN CE QUI CONCERNE LES CIMETIÈRES MILITAIRES POUVANT ÊTRE ASSOCIÉS À DES PARCOURS DU SOUVENIR :

Sur les sites de mémoire identifiés dans l'aire d'étude rapprochée présentant des sensibilités potentielles à l'éolien :

- le cimetière britannique de Bouchoir : IMPACT FAIBLE (PM 19)
- le cimetière allemand d'Andechy : IMPACT MODÉRÉ (PM 11)

Synthèse des impacts du projet / MH et patrimoine local



n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
Dans un rayon de 5km autour de la ZIP												
1	Guerbigny	église	classée	0,65 km	En ville et lovée dans la vallée de l'Avre. Les versants de la vallée présentent une couverture arborée limitant les vues vers l'extérieur. Toutefois, il n'est pas exclu que des covisibilités s'opèrent depuis les plateaux au sud de Guerbigny.	local	oui (parc du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables)			PM5/7/10	
2	Becquigny	Ancienne église	portail classé	2 km	Au sein du cimetière communal qui est implantée sur un relief à l'écart du bourg et dominant la vallée. Des vues s'ouvrent vers la zone de projet.	local	oui (parc du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables)			PM15	
3	Davenescourt	Château	inscrit	2,7 km	Les deux édifices sont implantés en centre-bourg et dans la vallée de l'Avre. Les versants de la vallée présentent une couverture arborée limitant les distances de visibilité. Toutefois, l'église est ponctuellement visible depuis la D160 se trouvant dans l'axe de la vallée et de la zone de projet.	local	oui (parc du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables)			PM18	
4	Davenescourt	église	classée	3 km		local	oui (parc du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables)			PM22	
5	Hangest-en-Santerre	Eglise	inscrite	4,2 km	Inscrite dans le bourg mais le clocher est visible depuis les axes routiers environnants, toutefois sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs du Mont de Trême et des Champs Perdus I et II)	oui (paysages remarquables)			PM25/26	
6	Beaufort-en-Santerre	église	inscrite	4,7 km	Positionnée dans le bourg et non visible depuis les paysages environnants (présence d'une ceinture arborée autour de la commune).	local	oui (parc du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables)			PM29	
Dans un rayon de 5 à 10 km autour de la ZIP												
7	Tilloloy	domaine de Lancourt (château)	classé	7 km	Positionné entre les franges ouest du bourg et un boisement. La perspective de l'allée principale longe la D1017 et se trouve dans une orientation proche de celle de la zone de projet.	local	oui (parcs des Tulipes et du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			PM31	
8	Montdidier	Eglise St-Pierre	classée	8 km	Sont inscrits dans la ville mais les édifices émergent de la silhouette urbaine depuis les plateaux environnants.	local	oui (parc du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			PM35/39/46	
9		Eglise St-Sépulcre	classée									
10		Hôtel de ville	inscrit									
11	La Chavatte	blockhaus allemand	inscrit	8 km	les ruines de ce blockhaus se trouve en frange ouest de la commune et présente une fenêtre visuelle vers la zone de projet.	régional	oui (parcs du Mont de Trême et de Roye II et III)	non			PM32	
12	Fresnoy-lès-Roye	Croix	classée	8 km	Elle se trouve en centre-bourg au pied de l'église. Elle est par conséquent protégée par le bâti qui l'entoure.	local	oui (parcs du Mont de Trême et de Roye II et III)	non				
13	Roye	anciens remparts (Tour St-Laurent)	inscrite	8 km	En milieu urbain. Toutefois il n'est pas exclu que des vues s'opèrent depuis le haut de la Tour si celle-ci est accessible au public.	local	oui (parcs du Mont de Trême et de Roye II et III)	non				
14	Roye	Eglise St-Pierre	classée	8,5 km	En milieu urbain dense mais le clocher est visible depuis les axes routiers environnants.	local		non			PM36	

Le tableau ci-contre montre des doubles niveaux d'impacts. Ces derniers correspondent aux niveaux des impacts constatés dans les photomontages utilisés comme référence.



Synthèse des impacts du projet / MH et patrimoine local

n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
Dans un rayon de 5 à 10 km autour de la ZIP (suite)												
15	Piennes-Onvillers	Eglise	classée	8,25 km	Inscrite dans le bourg et visible depuis des axes routiers environnants mais qui sont orientés vers la zone de projet.	local	oui (parcs du Mont de Trême et du Moulin)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			PM34	
16	Caix	église	classée	9 km	Inscrite dans le bourg positionné en tête de la vallée de la Luce, mais le clocher est visible depuis les axes routiers environnants, toutefois sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs de Caix, Luce, Le Quesnel et Mont de Trême)	oui (paysages remarquables)			PM38	
17	Tilloloy	Eglise	classée	9 km	Positionné entre le bourg et le château et présente des bandes arborées au nord et sud fermant les vues autour de l'édifice.	local	oui (parcs du Mont de Trême et des Tulipes)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)				
Dans un rayon de 10 à 15 km autour de la ZIP												
18	Moreuil	église	inscrite	12 km	Inscrite dans le fond de la vallée de l'Avre et les axes routiers pouvant potentiellement donner des vues dessus ne sont pas orientés vers la zone de projet.	local	oui (parcs de Santerre Energie, Vallaquins, Champs Perdus, Sablière, Hauts de St-Aubin et du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables)			PM40	
19	Grivesnes	église St-Agnan	inscrite	12,5 km	Positionnée en plateau et dans un bourg peu dense. Des covisibilités seront donc possibles depuis le bourg et ses environs. Toutefois, sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs de Hayette/Hargicourt, Champs Perdus et Mont de Trême)	oui (paysages remarquables)				
20	Harbonnières	Eglise	classée	12,5 km	Inscrite dans le bourg mais le clocher est visible depuis les axes routiers environnants. Toutefois, sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs de Luce, Caix, Le Quesnel et du Mont de Trême)	non			PM44	
21	Vauvillers	église St-Eloi	inscrite	13 km	Inscrite dans le bourg mais le clocher est visible depuis les axes routiers environnants. Toutefois, sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs de Luce, Caix, Le Quesnel et du Mont de Trême)	non				
22	Roye-sur-Matz	Eglise	classée	14,5 km	Implantée sur un versant opposé à la zone de projet et dans le bourg.	local	oui (parcs du Bois des Cholletz, des Tulipes et du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			PM42	
23	Lamotte-Warfusée	église St-Pierre	inscrite	16 km	Inscrite dans le bourg mais le clocher est visible depuis les axes routiers environnants. Toutefois, sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs Moulin Blanc, Luce, Caix, Le Quesnel et du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques, secteur du souvenir)				
24	Tricot	église	inscrite	16 km	Inscrite dans le bourg mais le clocher est visible depuis les axes routiers environnants. Toutefois, sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs du moulin à cheval, Moulin et du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			PM46	
25	Coullemelle	église St-Nicolas	inscrite	16 km	Implantée en frange sud du bourg. Des covisibilités seront donc possibles depuis les environs du bourg. Toutefois, sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs de l'Epinette, Hayette/Hargicourt, Champs Perdus et du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)				

Synthèse des impacts du projet / MH et patrimoine local



n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
Dans un rayon de 15 à 20 km autour de la ZIP												
26	Louvrechy	église St-Martin	inscrite	17,5 km	Inscrite dans le bourg mais le clocher est visible depuis les axes routiers environnants. Toutefois, sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs du Val de Noye, de Hayette/Hargicourt, Champs Perdus et Mont de Trême)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)				
27	Maignelay-Montigny	Chapelle, Eglise Ste-Marie-Madeleine, Croix et Eglise St-Martin	classés	18,5 km pour le plus proche	Positionnés dans le bourg et à plus de 15 km de la zone de projet.	local	oui (parcs du moulin à cheval, du Moulin et du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)				
		Château et son enceinte	inscrits	19 km	Positionnés dans le bourg et dans un écrin arboré.	local						
28	Plessis-de-Roye	église	classée	18,5 km	Implantée dans le bourg. Présence de massifs boisés successifs dans les paysages en interface avec la zone de projet auxquels s'ajoute la distance au projet.	local	oui (parcs du Bois des Cholletz, des Tulipes et du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)				
29	Ressons-sur-Matz	église	classée	19 km	Implantée dans le bourg. Présence de massifs boisés successifs dans les paysages en interface avec la zone de projet auxquels s'ajoute la distance au projet.	local	oui (parcs du Bois des Cholletz et du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)				
30	Montgérain	Calvaire	classé	19 km	Positionné dans le bourg mais potentiellement visibles depuis les paysages environnants. Toutefois, sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs du Champ Chardon, Champ Rollot, du moulin à cheval et du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)				
31	Méricourt-sur-Somme	Château + parc	classés	19,5 km	Implantés dans le fond de la vallée de la Somme.	local	oui (parcs de Framerville, Luce, Caix, Le Quesnel et du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques, secteur du souvenir)				
32	Cerisy	église	classée	19,5 km	Implantés dans le fond de la vallée de la Somme.	local						
33	Villers-Bretonneux	Mémorial australien	inscrit	19,5 km	Positionné à l'écart de la ville, le site compte une tour accessible au public avec vue sur les paysages environnants. Toutefois, la distance du projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs du Moulin Blanc, Luce, Caix, Les Quesnel et du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques, secteur du souvenir)			PM47	
34	Mareuil-la-Motte	Eglise	classée	20 km	Implantée en frange ouest du bourg. Des covisibilités seront donc possibles depuis les environs du bourg. Toutefois, sa distance au projet devrait en limiter sa prégnance.	local	oui (parcs du Bois des Cholletz, des Tulipes et du Mont de Trême)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)				

EN CE QUI CONCERNE LE PATRIMOINE LOCAL NON PROTÉGÉ :

Sur les éléments identifiés dans l'aire d'étude rapprochée présentant des sensibilités potentielles à l'éolien :

- la chapelle de Saulchoy-sur-Davenescourt : IMPACT MODÉRÉ (PM3)
- la croix au nord de Guerbigny : IMPACT MODÉRÉ (CUMUL AVEC LE PARC DU MONT DE TRÊME)
- le château de Warsy : IMPACT NUL (PM4)

Synthèse des niveaux d'impacts et des phénomènes de densification

Numéro PM	Commune + autres éléments de localisation	Représentativité du point de vue	Descriptif de l'intérêt du point de vue au regard de la synthèse de l'état initial	niveau d'impact du projet	Phénomènes de densification / saturation constatés au regard du contexte éolien existant	Niveau de participation du projet à ces phénomènes
1	Saulchoy-sur-Davenescourt nord	habitat proche / cumul éolien	Niveau de perception du projet au nord du hameau et cohérence avec le parc du Mont de Trême		oui	moyen
2	Warsy nord	habitat proche	Niveau perception du projet depuis la rue Neuve se trouvant dans l'axe du projet		non	
3	Saulchoy-sur-Davenescourt chapelle	habitat proche / patrimoine local	Niveau perception du projet aux abords de la chapelle/église identifiée comme sensible au projet		non	
4	Warsy château	habitat proche / patrimoine local	Niveau de perception depuis le portail du château implanté en contre-bas du projet dans le fond de la vallée de l'Avre		non	
5	Guerbigny Monument Historique	habitat proche / patrimoine protégé	Niveau de perception depuis les abords de l'église (MH) implantée en contre-bas du projet à l'amorce du versant de l'Avre		non	
6	Erches bourg	habitat proche / village rue	Niveau de perception depuis la place verte aux abords de l'église		non	
7	Guerbigny centre	habitat proche / patrimoine protégé	Niveau de perception depuis la D329 au niveau du centre-bourg qui se trouve dans l'axe de l'église et du projet		non	
8	Erches est	habitat proche	Niveau de perception du projet depuis l'entrée est de la commune qui se trouve dans l'axe du projet et du parc du Mont de Trême		non	
9	Petit Erches	habitat proche / axes secondaires / cumul éolien	Niveau de perception au croisement d'axes secondaires et depuis la frange bâtie du Petit Erches tournée vers le projet et le parc du Mont de Trême		non	
10	Guerbigny sud	habitat proche / patrimoine protégé / paysage d'intérêt / cumul éolien	Niveau perception du projet depuis ce belvédère naturel de la D68 sur la vallée de l'Avre d'où l'église classée de Guerbigny émerge / impacts supplémentaires du projet par rapport au parc du Mont de Trême		non	
11	Andechy	habitat proche / site de mémoire	Niveau de perception depuis le cimetière allemand se trouvant en frange ouest de la commune		oui	faible
12	Arvillers sud	habitat proche / cumul éolien	Niveau de perception depuis la sortie sud de la commune tournée vers le projet et le parc du Mont de Trême		non	
13	Becquigny bourg	habitat proche / cumul éolien	Niveau de perception depuis les abords de l'église et depuis la rue du Moulin se trouvant dans l'axe du projet		non	
14	Becquigny ouest	habitat proche / vallée	Niveau de perception depuis la rue de Davesnescourt longeant l'Avre		non	
15	Becquigny Monument Historique	Patrimoine	Niveau de perception depuis le cimetière à l'écart du bourg situé sur le plateau opposé à la zone de projet et qui compte une ancienne église classée		non	
16	Arvillers centre	habitat proche	Niveau de perception depuis la patte d'oie formée par les rues Marot et Saint-Germain qui sont toutes deux orientées vers le projet		non	
17	Andechy centre	habitat proche	Niveau de perception depuis la place aux abords de l'église et de la mairie		non	
18	Davenescourt Monument Historique	patrimoine	Niveau de perception depuis le portail du château qui est orienté vers le projet		non	
19	Bouchoir est	site de mémoire / axe majeur et historique	Niveau de perception depuis le cimetière britannique se trouvant le long de la D934 (reliant Roye à Amiens)		non	
20	Bouchoir sud	habitat proche / axe majeur et historique / cumul éolien	Niveau de perception depuis les franges sud du bourg et la D934 / impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		non	
21	Villers-lès-Roye ouest	habitat proche / cumul éolien	Niveau de perception depuis les franges ouest du bourg tournées vers le projet / impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		non	
22	Davenescourt Monument Historique	patrimoine / vallée	Niveau de perception depuis la D160 qui longe la vallée de l'Avre et d'où émerge l'église classée de Davenescourt		non	
23	Marquivillers est	habitat proche / cumul éolien	Niveau de perception depuis les franges est du bourg tournées vers le projet / impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		non	
24	Montdidier nord-est	axes secondaires / cumul éolien	Niveau de perception depuis ce croisement d'axes secondaires (D135 et D329) / impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		non	

Synthèse des niveaux d'impacts et des phénomènes de densification



Numéro PM	Commune + autres éléments de localisation	Représentativité du point de vue	Descriptif de l'intérêt du point de vue au regard de la synthèse de l'état initial	niveau d'impact du projet	Phénomènes de densification / saturation constatés au regard du contexte éolien existant	Niveau de participation du projet à ces phénomènes
25	Le Quesnel sud	Habitat proche / patrimoine / cumul éolien	Niveau de perception depuis les franges sud du bourg d'où on peut voir l'église inscrite d'Hangest-en-Santerre/ impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		oui	faible
26	Hangest-en-Santerre ouest	Habitat proche / patrimoine / cumul éolien	Niveau de perception depuis la D54 à l'ouest de la commune d'où émerge l'église inscrite d'Hangest-en-Santerre/ impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		non	
27	Fescamps nord-ouest	axe majeur/ tourisme	Niveau de perception depuis le GR125 se trouvant ici dans l'axe du projet et à proximité de la D934 (axe reliant Roye à Montdidier)		non	
28	Le Quesnel mémorial	site de mémoire / axe majeur et historique	Niveau de perception du projet depuis le mémorial canadien se trouvant en frange ouest de la commune et le long de la D934		non	
29	Beaufort-en-Santerre	patrimoine / cumul éolien	Niveau de perception du projet entre Warvillers et Beaufort d'où on peut voir l'église inscrite émerger de la silhouette de Beaufort-en-Santerre / impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		non	
30	Gratibus est	axe majeur/ site de commémoration / tourisme	Niveau de perception du projet depuis ce site de commémoration se trouvant le long de la D935 (reliant Montdidier à Amiens) et qui est accessible par un chemin de randonnée		non	
31	Tilloloy	Patrimoine	Niveau de perception depuis les franges est du bourg qui compte deux édifices patrimoniaux		oui	faible
32	Hattencourt sud	site de mémoire / cumul éolien	Niveau de perception du projet depuis la nécropole nationale / impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		non	
33	Moreuil sud	Belvédère / axe majeur / vallée	Niveau de perception du projet depuis ce belvédère naturel sur la vallée de l'Avre se trouvant le long de la D935		non	
34	Piennes-Onvillers sud	Patrimoine / axe majeur / cumul éolien	Niveau de perception du projet depuis la D935 entre Rollot et Montdidier d'où on peut voir émerger l'église de Piennes-Onvillers / impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		non	
35	Montdidier ouest	Patrimoine / axe majeur / cumul éolien	Niveau de perception du projet depuis la D930 à l'ouest de Montdidier d'où on peut voir émerger les différents édifices d'intérêt du pôle urbain / impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		non	
36	Roye est - Carrépis	axe majeur / patrimoine / cumul éolien	Niveau de perception du projet depuis la D930 à l'est de Roye d'où on peut voir émerger un des édifices d'intérêt du pôle urbain / impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		oui	faible
37	Crémery nord-est	paysage d'intérêt / cumul éolien	Niveau de perception depuis cette commune qui marque la frange sud de la vallée de l'Ingon (paysage d'intérêt identifié dans l'atlas des paysages) / impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		non	
38	Caix nord	paysage d'intérêt	Niveau de perception depuis la D41 entre Caix et Harbonnières qui se trouvent en frange nord de la vallée de la Luce (paysage d'intérêt identifié dans l'atlas des paysages) / impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		oui	nul
39	Royaucourt nord	Patrimoine / cumul éolien	Niveau de perception depuis cet axe secondaire orienté vers Montdidier et son patrimoine émergeant et vers le projet / impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		non	
40	Moreuil ouest	Patrimoine / paysage d'intérêt	Niveau de perception depuis cet axe secondaire orienté vers la vallée de l'Avre et vers Moreuil et son patrimoine émergeant / impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		non	
41	Marcelcave sud-ouest	tourisme de mémoire / cumul éolien / paysage d'intérêt	Niveau de perception depuis la D42 longeant la vallée de la Luce et depuis ce secteur où se trouve plusieurs cimetières militaires / impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		oui	faible
42	Roye-sur-Matz	axe majeur / patrimoine / vallée	Niveau de perception depuis la D938 franchissant la vallée du Matz et offrant une vue sur l'église protégée de Roye-sur-Matz		non	
43	Biermont sud	axe majeur / tourisme	Niveau de perception depuis l'axe A1/TGV Nord Europe et depuis ce point de vue se trouvant à proximité du GR123		non	
44	Harbonnières	axe majeur / patrimoine / cumul éolien	Niveau de perception depuis le secteur d'Harbonnières se trouvant entre deux axes majeurs (A29 et D1029) et d'où on peut voir émerger l'église protégée de la silhouette urbaine / impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		oui	faible
45	Thennes nord	axe majeur / cumul éolien	Niveau de perception depuis les abords de cet axe majeur orienté vers le projet en venant d'Amiens / impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		non	
46	Tricot ouest	axe majeur / patrimoine / cumul éolien	Niveau de perception depuis la D938 entre Tricot et Méry-la-Bataille et d'où on peut voir émerger les édifices protégés de Tricot et Montdidier / impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		non	
47	Villers-Bretonneux	site de mémoire / cumul éolien	Niveau de perception depuis la Tour du mémorial australien / impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		oui	faible



Synthèse des niveaux d'impacts et des phénomènes de densification concernant les vues supplémentaires réalisées dans le cadre de la complétude

Numéro PM SUP	Commune + autres éléments de localisation	Représentativité du point de vue	Descriptif de l'intérêt du point de vue au regard de la synthèse de l'état initial	niveau d'impact du projet	Phénomènes de densification / saturation constatés au regard du contexte éolien existant	Niveau de participation du projet à ces phénomènes
1	Dancourt-Popincourt D930	axes d'intérêt paysager de l'atlas	Niveau de perception du projet et impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		non	
2	D934 au nord de Erches	axes d'intérêt paysager de l'atlas	Niveau de perception du projet et impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		oui	faible
3	Boussicourt D250	axes d'intérêt paysager de l'atlas / patrimoine protégé	Niveau de perception du projet et impacts supplémentaires du projet par rapport au contexte éolien existant		oui	faible
A	Echelle-St-Aurin ouest	étude de saturation	Analyse de la saturation avec la prise en compte des filtres bâtis et boisés et définition du niveau de participation du projet à ces phénomènes		oui	faible à négligeable
B	St-Aurin ouest				oui	nul
C	Villers-lès-Roye sud				oui	nul
D	Villers-lès-Roye ouest				oui	faible
E	Andechy nord				oui	faible à négligeable
F	Andechy ouest				oui	faible à négligeable
G	Erches est				oui	faible à négligeable
H	Petit Erches ouest				oui	faible à négligeable
I	Arvillers sud				oui	faible
J	Arvillers ouest				oui	faible
K	Hangest-en-Santerre sud				oui	faible

Conclusions paysagères des impacts du projet



D'une manière générale le projet du Champ Personnette est visible de loin comme le montre la ZIV et les photomontages réalisés au-delà de 15 km. Cette visibilité est systématiquement en simultané avec le parc du Mont de Trême puisque le projet s'inscrit comme une extension de ce dernier. Au regard du positionnement des éoliennes, elles apparaissent majoritairement dans la continuité directe du parc existant. Par ailleurs, la différence de gabarit entre les éoliennes du projet (165m) et celles du parc du Mont de Trême n'est que très peu perceptible à la lecture de l'analyse comparative effectuée dans le chapitre des scénarios d'implantation. Le projet s'inscrivant dans un contexte éolien existant, les impacts supplémentaires qu'il génère sont majoritairement faibles. Toutefois, il renforce la présence des éoliennes pour les secteurs bâtis proches et les éléments de patrimoine en prise directe avec le pôle éolien.

Biens inscrits au patrimoine mondial / UNESCO :

- Les sites existants les plus proches se trouvent à plus de 25 km et sont déjà en prise avec un contexte éolien plus proche que le projet.
- En ce qui concerne le projet de classement à l'Unesco des sites funéraires de la première guerre, les sites les plus proches se trouvent à 17.5 km (Proyart) et 20 km (mémorial de Villers-Bretonneux). Le premier est cerné par une structure arborée. Par conséquent il n'y a pas d'impact à attendre vis-à-vis du projet. En revanche, depuis le mémorial australien qui compte une tour belvédère, le projet est perceptible depuis le haut de celle-ci mais pas depuis les espaces en contre-bas. Toutefois celui-ci s'inscrit en arrière-plan d'un contexte éolien préexistant.



Sites classés/ inscrits (hors sites de mémoire analysés précédemment) :

- Du fait de leur distance au projet (entre 20 et 46 km) et du contexte éolien présent en interface, aucun des sites classés ou inscrits ne montre un impact identifiable généré par le projet seul.

Paysages d'intérêt / belvédères emblématiques :

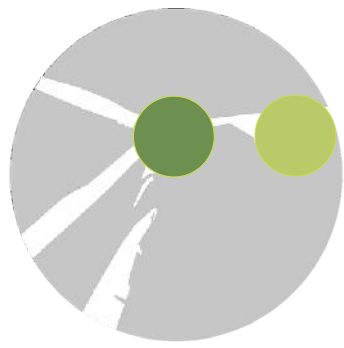
- Les secteurs les plus proches sont la vallée de l'Avre ainsi que les paysages et bourgs autour de la voie romaine (D934). Le projet s'inscrit à l'interface de ces deux paysages d'intérêt. Compte tenu du contexte éolien existant et du pôle que le projet constitue avec le parc du Mont de Trême, les impacts supplémentaires sont considérés comme modérés à la lecture des photomontages.
- En ce qui concerne les périmètres de vigilance des belvédères emblématiques, seule le cône de vue du secteur du Souvenir de l'est amiénois (à 15.5 km au plus proche) montrent de légères perceptions du projet qui s'inscrit en arrière-plan du contexte éolien existant à proximité du site.
- Pas d'impact sur les Sites Patrimoniaux Remarquables et sur les villes d'Art et d'Histoire qui se trouvent à plus de 20 km et déjà en prise avec un contexte éolien proche.
- Axes d'intérêt paysager de l'Atlas des Paysages de la Somme : sur les plusieurs axes identifiés dans l'atlas, des vues sur le projet s'opèrent. Toutefois, elles sont systématiquement cumulées avec le parc du Mont de Trême.

Monuments Historiques / patrimoine local non protégé / sites de mémoire proches :

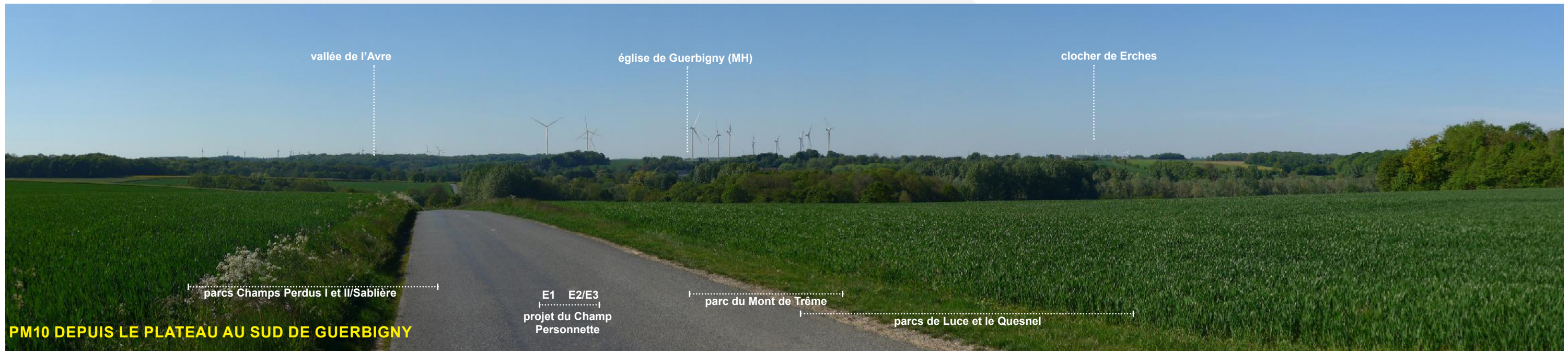
- L'édifice le plus impacté est l'église de Guerbigny qui se trouve à moins d'1 km au sud projet. Il n'y a pas d'impacts depuis les abords de l'édifice (coteau arboré en interface avec le projet) mais il émerge des frondes boisées depuis les hauts de versant de la vallée de l'Avre. Depuis ces secteurs, l'édifice étant déjà impacté par le parc du Mont de Trême, l'impact du projet du Champ Personnette est considéré modéré du fait qu'il participe à renforcer la présence éolienne en arrière-plan de l'édifice émergeant de la vallée de l'Avre. A noter qu'un surplomb est constaté sur l'édifice et la vallée, mais que ce surplomb préexiste avec le parc du Mont de Trême et que cette perception s'opère depuis un axe de desserte local.
- Dans le périmètre rapproché du projet (5 km), 5 autres édifices sont recensés. Les impacts du projet sont nuls pour le château de Davenescourt et l'église de Becquigny et sont considérés comme faible pour les églises de Davesnescourt, Hangest-en-Santerre et Beaufort-en-Santerre.
- De manière plus éloignée, les impacts supplémentaires générés par le projet du Champ Personnette ont été évalués de faibles à nuls du fait de la distance (limitant la prégnance) et du contexte éolien préexistant autour du projet et des édifices.
- Pour le patrimoine local non protégé, l'élément le plus impacté est la chapelle de Saulchoy-sur-Davenescourt qui se trouve à proximité des éoliennes. L'impact est considéré modéré au regard du contexte éolien pré-existant et du fait que le projet s'inscrive au premier plan. En ce qui concerne la croix au nord de Guerbigny, elle est en partie protégée par des arbres et déjà en prise avec le parc du Mont de Trême (il n'y a pas eu de photomontages réalisés mais au regard de sa proximité et de sa position l'impact est considéré modéré). En ce qui concerne le château de Warsy, aucun impact n'est recensé du fait de sa position en fond de vallée et au coeur d'un écrin arboré.
- En ce qui concerne les cimetières militaires, les 3 sites les plus impactés par le projet sont le cimetière de Bouchoir au nord, le cimetière d'Andechy à l'est et le mémorial canadien de Le Quesnel au nord-ouest. Toutefois, chacun de ces sites est déjà en prise avec un contexte éolien (à minima le parc du Mont de Trême). Le projet se trouvant en arrière-plan du parc du Mont de Trême par rapport à ces sites, son impact est jugé modéré pour le site d'Andechy et faible pour les autres.

Impacts sur le cadre de vie et risques de saturation

Les études d'encerclement théoriques (camemberts) montrent que les lieux de vie autour du projet montrent déjà des risques de saturation avant la prise en compte du projet et notamment pour les bourgs se trouvant sur le même plateau que le projet. En partie impact, des analyses par photomontages à 360° ont été ajoutés dans le cadre de complétude afin d'analyser les risques de manières plus objectives et de définir le niveau de participation du projet à ces risques. Cette analyse a montré que la prise en compte des filtres bâtis et boisés permet d'amoindrir ces risques. Cette atténuation n'est toutefois pas suffisante pour sortir des seuils d'alerte défini par les Hauts de France. En revanche, ces vues à 360° montrent que la participation du projet à ces risques est faible à négligeable.



Conclusions paysagères des impacts du projet



Le projet s'inscrit majoritairement en impact cumulés avec le parc du Mont de Trême, mais on peut noter que ponctuellement il génère une avancée du paysage éolien. C'est le cas sur les communes au sud-ouest du périmètre immédiat comme Saulchoy-sur-Davenescourt et Warsy. Pour ces communes, les franges périphériques montrent des impacts modérés au regard des impacts pré-existants du Mont de Trême. Par contre, les centre-bourgs se montrent très peu voire non impactés par le projet. Les pôles urbains de Roye et Montdidier montrent des perceptions et des interactions avec le patrimoine émergeant des silhouettes urbaines. Toutefois, elles sont évaluées de niveau faible compte tenu du contexte éolien présent et des impacts préexistants du parc du Mont de Trême.

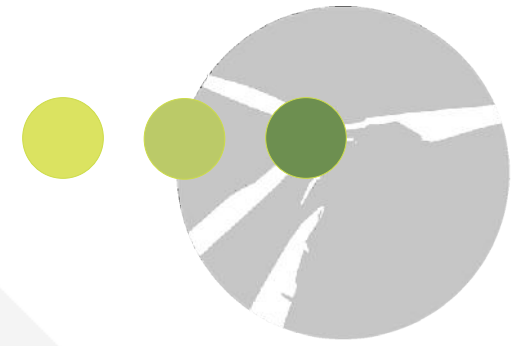
La plupart des axes majeurs de traversée et de découverte du territoire convergent vers Roye, Amiens et Montdidier qui forment un triangle autour du projet. Les axes les plus proches, D934, D930 et la D935 offriront de larges perceptions sur le projet et le contexte éolien dans lequel il s'inscrit. Les grands axes comme l'A1 et l'A29 montrent un impact faible à nul du projet qui s'inscrit systématiquement en arrière-plan d'un contexte éolien pré-existant et dense. La présence de talus plus ou moins végétalisés permet d'éviter la perception du projet par intermittence. Pour l'ensemble de ces axes, les impacts sont qualifiés de faible à nul.

Les photomontages réalisés et les éléments de synthèse ci-avant montrent que le projet est largement visible mais que cette visibilité est systématiquement associée au parc du Mont de Trême. De plus, le projet du Champ Personnette est de petite envergure (3 machines) par rapport au contexte éolien existant dans le périmètre d'étude. L'analyse comparative des ZIV a fait ressortir que le projet ne montre pas de zones de visibilité supplémentaires significatives par rapport à la visibilité actuelle du Mont de Trême.

De par la nature ouverte des paysages de plateaux du Santerre, quelques photomontages pris depuis la moitié nord du périmètre d'étude présentent des phénomènes de densification en cours ou avérés par une omniprésence d'éoliennes sur l'ensemble du point de vue et sur différents plans de perception. Malgré la densité éolienne présente dans un rayon de 20 km, ces phénomènes de densification sont ponctuels du fait de nombreux filtres successifs générés par la présence régulière de bourgs au sein des plateaux et de cordons arborés le long des vallées. De plus, dans le périmètre rapproché du projet, les intersdistances entre les polarités éoliennes sont de 2.5 km à 4.5 km ce qui maintient des respirations paysagères lisibles au travers des photomontages. Le niveau de participation du projet à ces phénomènes est très variable (moyen à nul) selon le niveau de perception (total ou partiel) et la distance au point de vue.

Cette synthèse montre un contexte éolien dense dans le périmètre rapproché comme éloigné du projet, mais qui ne se voit que très légèrement renforcé par l'arrivée de ce dernier (projet de petite envergure). Cette densité montre que les deux composantes humaines et patrimoniales sont déjà impactées par l'éolien de manière large et que l'impact supplémentaire du projet se joue principalement à un niveau local sur les communes en prise directe avec le projet et de manière plus notable pour le hameau de Saulchoy-sur-Davenescourt où le projet apparaît en avant-plan du parc du Mont de Trême et depuis le secteur nord de Warsy.

Analyse du scénario de référence et de l'évolution de l'environnement en l'absence du projet



PM8 DEPUIS LA D54 EN ENTRÉE EST DE ERCHES

SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE :

ETAT ACTUEL : L'environnement actuel du périmètre d'étude du projet se compose de plusieurs parcs éoliens en exploitation composés de machines de hauteurs différentes et réparties dans un large faisceau nord-est/sud-ouest. Ce faisceau éolien est visible depuis la moitié nord du périmètre d'étude constituée de plateaux ouverts. Depuis le sud du périmètre d'étude, en partie entaillée par des vallées et occupées par des patchs boisés, les vues sur le contexte éolien existant se montrent plus ponctuelles et/ou partielles. La ZIP du projet encadre le parc existant du Mont de Trême composée de 9 machines. La ZIP se trouve à proximité de la vallée de l'Avre, paysage d'intérêt qui compte des édifices protégés sur son parcours comme l'église de Guerbigny qui montre des interactions avec le parc du Mont de Trême.

SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE : Dans le cadre du projet, l'installation d'éoliennes ne génère pas de nouveaux paysages éoliens mais vient en renforcer la présence en s'implantant en extension d'un parc existant. Sur des cadrages très ponctuels sur les communes de Warsy et Saulchoy-sur-Davenescourt, les éoliennes du projet génèrent une avancée de l'éolien par rapport au parc existant.

Aucun déboisement n'est prévu dans le cadre du projet du Champ Personnette. La faible présence de filtres visuels, hormis les quelques patchs boisés en plateau, les cordons boisés des vallées et les silhouettes successives des bourgs ne permettra pas à terme d'atténuer davantage les vues sur les différentes entités du projet et sur le paysage éolien pré-existant.

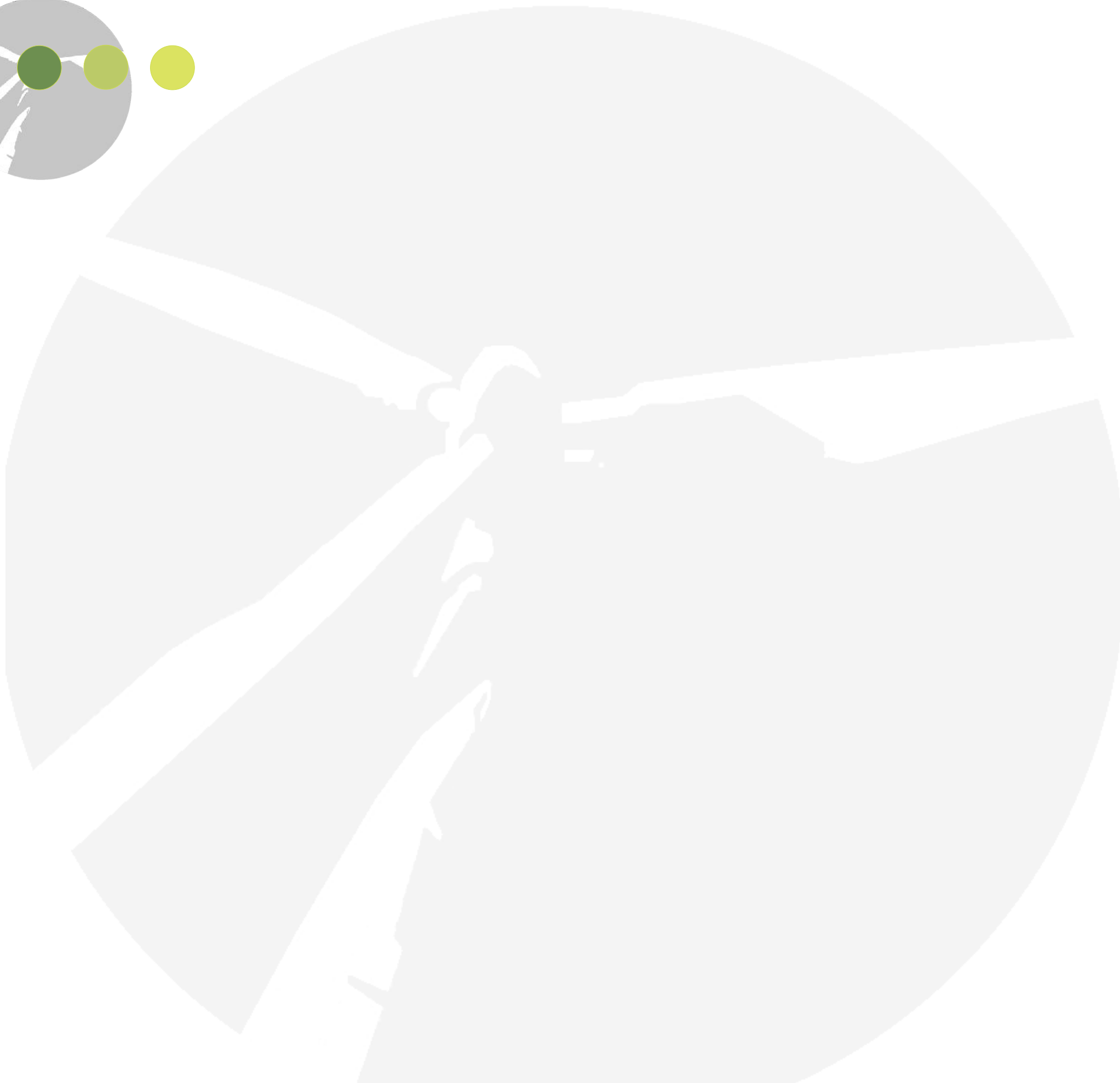
Les études d'encerclement, et notamment le zoom réalisé sur Erches, ainsi que les photomontages montrent que les fenêtres visuelles depuis les centre-bourgs sont ponctuelles ou donnent une vue partielle du projet et que la prégnance du projet s'opèrent principalement en sortie d'urbanisation.

Le projet s'inscrit dans une certaine ruralité malgré la présence de Roye à 7 km. Le secteur proche du projet montre peu de développement urbains d'importance hormis sur Hangest-en-Santerre. Malgré, le territoire est peu amené à évoluer en terme d'habitat pouvant générer de nouveaux filtres bâtis. De même, il ne devrait pas y avoir de nouvelles infrastructures majeures dans le périmètre immédiat du projet.

ÉVOLUTION DU TERRITOIRE EN L'ABSENCE DU PROJET :

Si l'on tient compte de la nature ouverte du paysage autour du projet et du parc existant du Mont de Trême, l'absence de l'installation des éoliennes du projet du Champ Personnette jouera principalement sur les notions de densification par rapport au contexte éolien proche. Par ailleurs, les communes de Warsy et Saulchoy-sur-Davenescourt seront préservées d'une plus forte prégnance de l'éolien par rapport au contexte existant.

D'autres projets éoliens ont été accordés (parc des Tulipes) ou sont en cours d'instruction à proximité du projet du Champ Personnette et il est à supposer que certains pourraient voir le jour ce qui mènera à l'installation de nouvelles éoliennes dans le paysage qui confirmeront la notion de grand pôle de structuration ou de densification de l'éolien sur ce secteur.





G/INTÉGRATION DU PROJET DANS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE ET MESURES PAYSAGÈRES D'ACCOMPAGNEMENT





Intégration paysagère

Poste de livraison

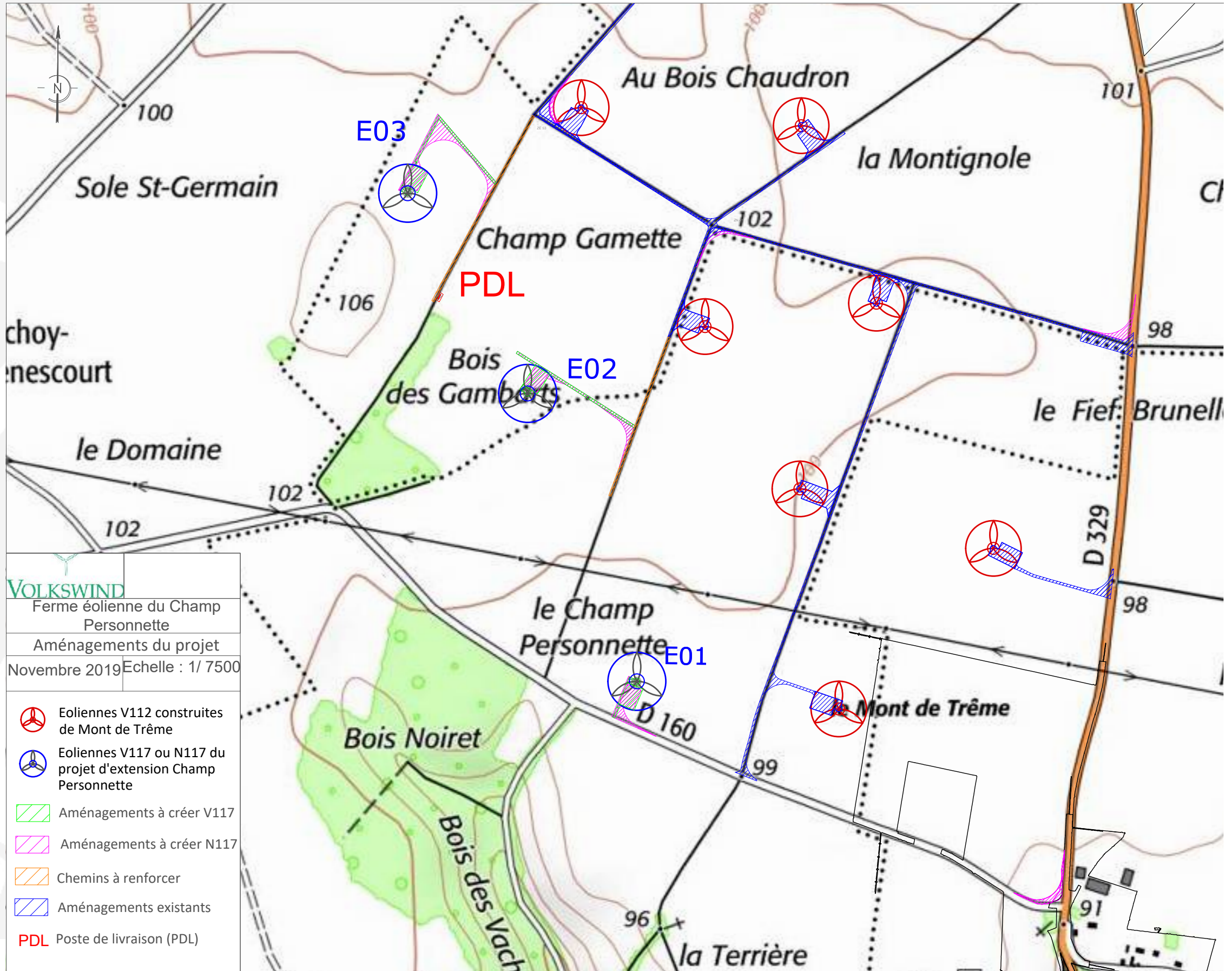
GÉNÉRALITÉS

En règle générale, les postes de livraison ne sont pas installés aux pieds des éoliennes (sauf si la configuration du relief est favorable), mais plutôt sur le bord de la route ou de la piste d'accès ou dans une section encaissée (talus).
Si le site ne présente pas de relief significatif, l'élément est positionné en retrait des grands axes visuels.

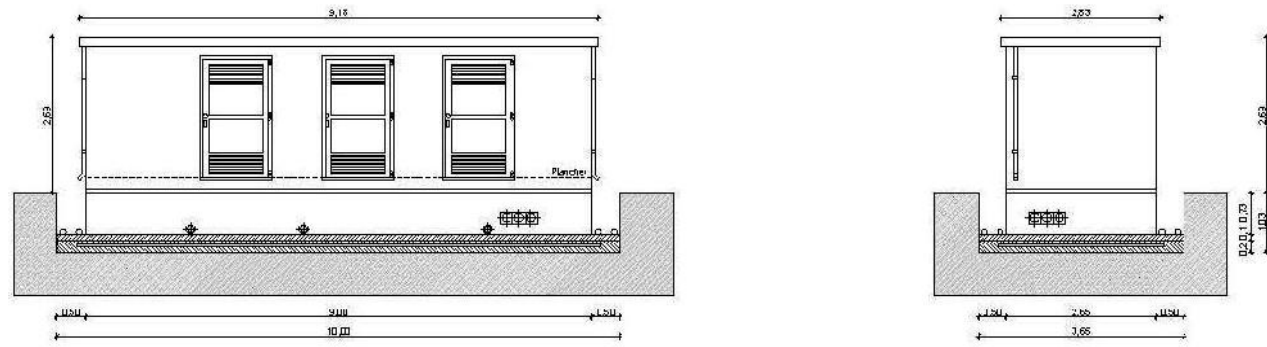
Pour ce faire et dans un cadre général d'implantation du poste de livraison, les prescriptions suivantes sont proposées :

- 1 - Mettre à profit le relief présent pour une intégration optimale : comme par exemple profiter de la présence de talus.
- 2 - Se servir des éléments d'infrastructures comme ligne de conduite en favorisant une implantation parallèle à la voie pour limiter l'impact visuel du poste.
- 3 - Opter pour une palette colorimétrique qui soit en adéquation avec les teintes du paysage environnant : vert gris sans habillage particulier.
- 4 - S'appuyer sur les structures végétales existantes sur le site (maillage de haie, bosquet...) pour intégrer le poste dans un écrin vert.

En ce qui concerne le projet du Champ Personnette : un poste de livraison est prévu entre les éoliennes 2 et 3 au nord du Bois des Gambarts. Il sera positionné le long d'un chemin existant qui se verra renforcer dans le cadre du montage des éoliennes.



Dimensions des postes de livraison simple :
L=11 m l=2.50 m h= 3.32 m



Intégration paysagère

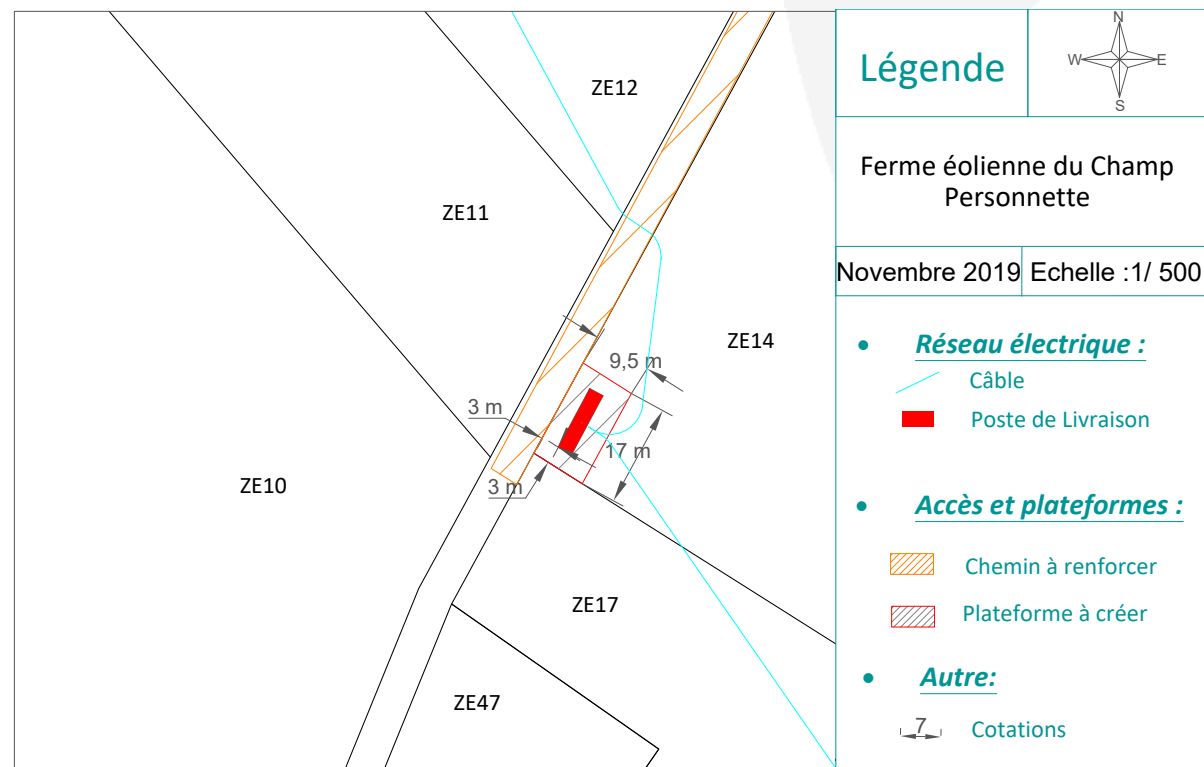
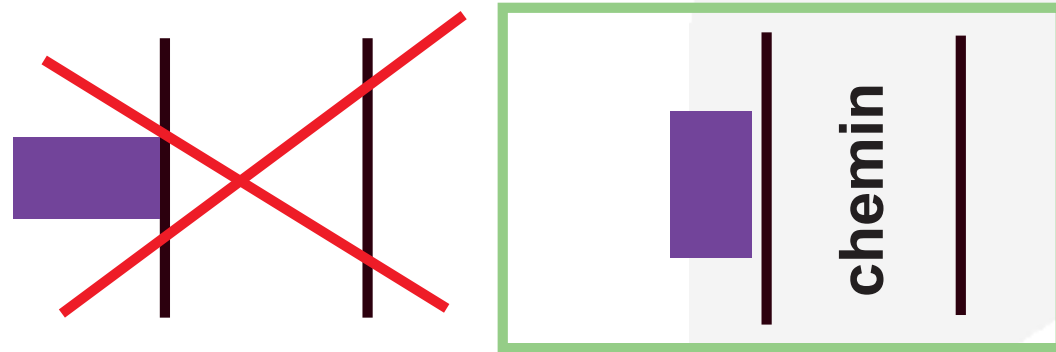


Le poste de livraison se trouve donc en bord d'un chemin existant. Il n'y a pas de structure végétale présente aux abords immédiat mais on peut noter à proximité un bosquet et une haie. Toutefois, compte de tenu de son éloignement des voies passantes, il n'est pas jugé nécessaire de prévoir des plantations qui par ailleurs pourraient être en contradiction avec les préconisations écologiques (éviter d'attirer l'avifaune à proximité des éoliennes). Afin de limiter la présence du poste il est préconisé de lui attribuer une couleur adaptée à la palette colorimétrique du secteur.

En ce qui concerne le projet éolien du Champ Personnette :

Un poste de livraison est prévu entre les éoliennes E3 et E2. Il est constitué d'un seul bâtiment (voir plan ci-dessous).

Pour une meilleure intégration par rapport au chemin, il est préconisé de l'implanter en parallèle du chemin, pour limiter l'impact en vue éloignée (voir schéma ci-dessous) :



Exemple de poste de livraison présentant une couleur adaptée au contexte paysager et agricole

RAL préconisés pour les postes de livraisons et correspondant aux teintes des paysages proches



Prévisualisation du poste de livraison



Intégration paysagère

Plateformes et cheminements

Cheminement :

Le maillage de chemins d'exploitation existants et la configuration du parc va permettre de minimiser la création de nouveaux accès.

Pour le projet, entre 650 et 700ml (selon le modèle choisi) de chemins vont ainsi être créés.

Pour le reste des pistes d'accès elles s'appuient sur les chemins aménagés et renforcés dans le cadre du montage du parc du Mont de Trême et sur le renforcement de 768ml de chemins existants pour les besoins du chantier. L'accès à ces pistes nécessitera aussi le reprofilage de différents virages pour faciliter les manoeuvres et les accès des engins de montage.

Aménagements paysagers :

La création de nouveaux chemins sera renforcée, en fonction du sol, ce qui permettra aussi l'accès aux engins agricoles.

Ces structures ne seront pas goudronnées mais seulement compactées avec du gravier pour atténuer la présence visuelle des nouvelles structures d'accès et s'intégrer au mieux au contexte du site (voir photo ci-dessous).

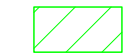
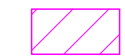

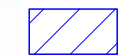

Plateforme de montage :

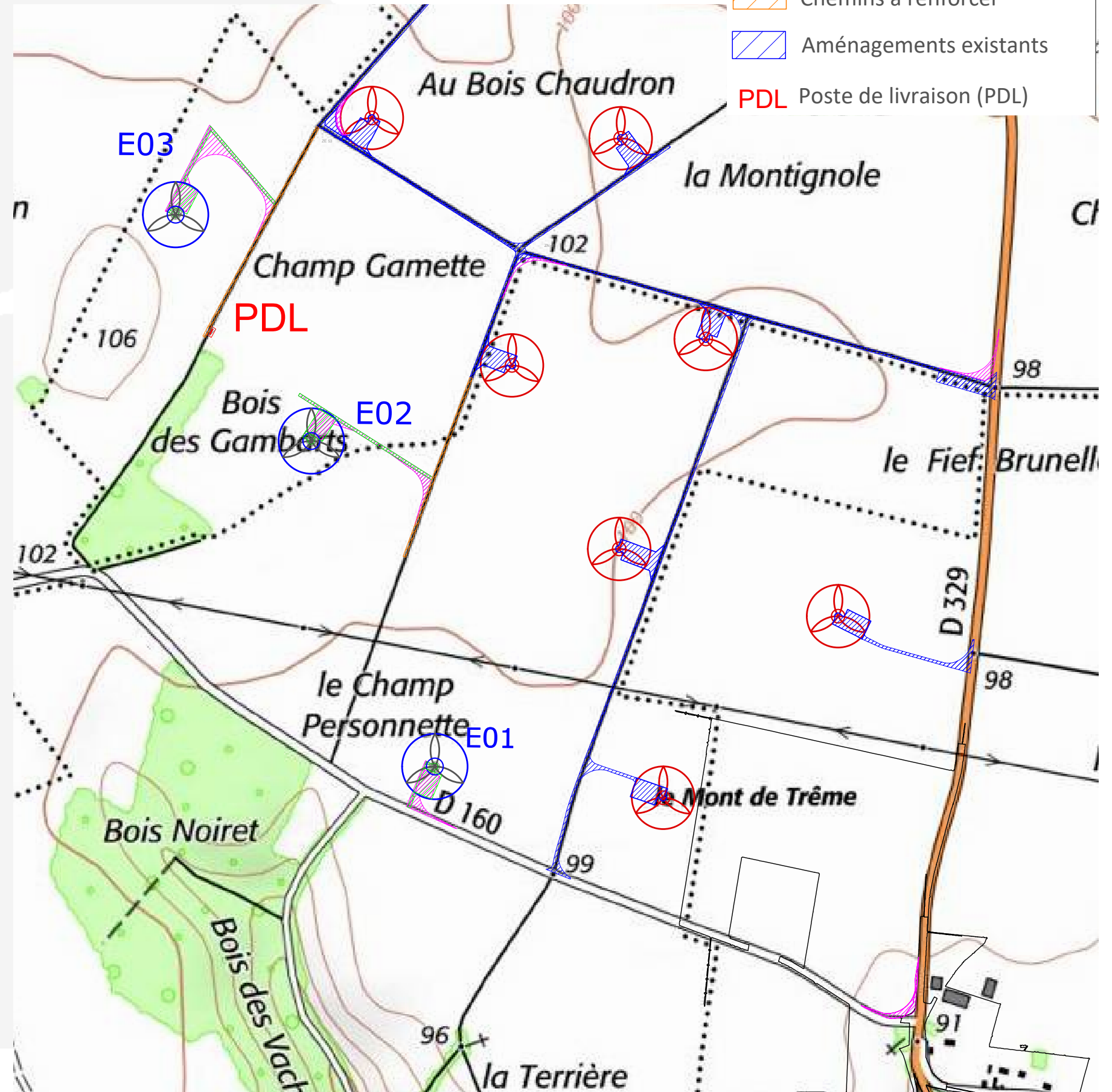
Les plateformes de montage sont aménagées pour permettre aux engins de manoeuvrer. La surface permanente sera traitée en grave.

Les plateformes seront construites au niveau initial du sol pour faciliter au mieux leur intégration.



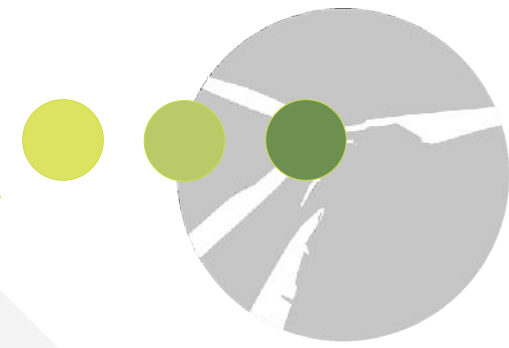
Principe de chemin d'accès non goudronné

-  Aménagements à créer V117
-  Aménagements à créer N117
-  Chemins à renforcer
-  Aménagements existants
-  PDL Poste de livraison (PDL)



Intégration paysagère

Généralités sur le déroulement du chantier



PRESCRIPTIONS PAYSAGÈRES POUR LA GESTION DES IMPACTS DU CHANTIER ET DE SES NUISANCES :

Comme pour tout chantier éolien, il faudra gérer de nombreux va et vient d'engins de chantier et de poids lourds ainsi que le stockage de fournitures, matériel et matériaux. Pour cela il faudra :

- Choisir la période de chantier la plus propice quant aux usages du quotidien sur le secteur de projet
- Bien définir le périmètre du chantier
- Organiser les aires de stockage et de montage au maximum en retrait des axes visuels sensibles
- Eviter les remblais définitifs in situ issus des terrassements des fondations. Ceux-ci devront être évacués.
- Privilégier l'accès des engins par les itinéraires permettant d'intégrer au mieux la voie, dans le paysage et dans le parcellaire.
- Appliquer des mesures de conservation des sols
- Si besoin remettre en état les haies et les surfaces enherbées dégagées pour le passage des convois et pour l'aménagement de surface nécessaire au chantier.

APRÈS LE CHANTIER :

- Remettre en état les sols ayant accueilli les installations nécessaires au chantier (virages et plateformes actés somme provisoires, base vie...): remise en place de la terre végétale décapée au préalable après avoir démonté les installations provisoires en cailloux.
- Remettre en état les sols abîmés par le chantier



Généralités sur la forme des éoliennes

Exemple de N117



Au delà des mesures simples d'intégration du chantier et de restauration du site après travaux, il n'existe pas de réponse totalement satisfaisante pour réduire l'impact visuel des éoliennes (on peut tout simplement l'adoucir : réduire la hauteur des mâts, modifier leur structure, leur disposition, réduire l'impact visuel depuis les zones d'habitations en préservant ou renforçant les cordons boisés existants).

LES MÂTS

Ils sont majoritairement tubulaires.

LA COULEUR

La couleur blanche est la couleur standard des éoliennes, cette couleur est exigée par les services aéronautiques français (exemple RAL 7035).

D'autres nuances de blanc peuvent être utilisées : blanc cassé, blanc mat, blanc réfléchissant.

Sur le présent projet, deux modèles d'éoliennes sont envisagés : la Vestas V117 ou la Nordex N117 avec un mât de 106 m pour une hauteur totale de 165m. La couleur choisie sera un blanc légèrement grisé en cohérence avec les éoliennes du Mont de Trême.



Exemple de N117

Intégration paysagère

Principes d'intégration des fondations



Figure 1



Figure 2

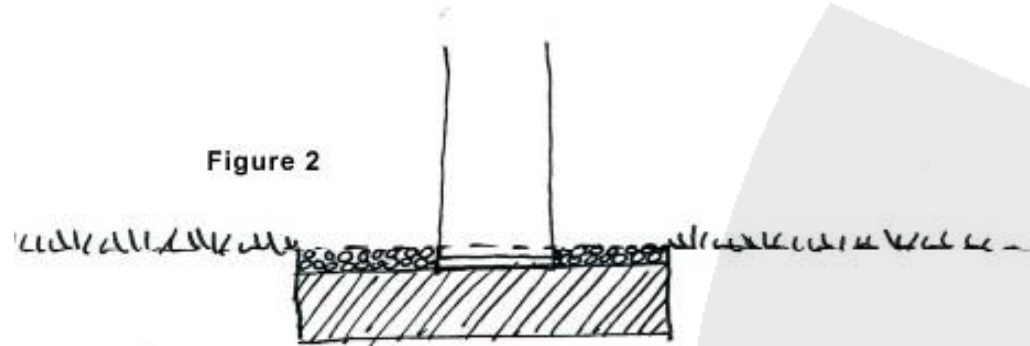


Figure 3

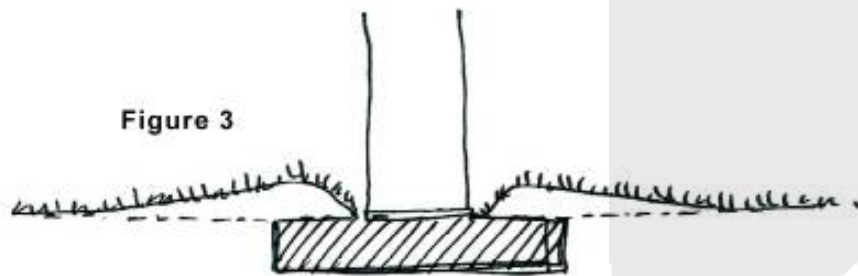
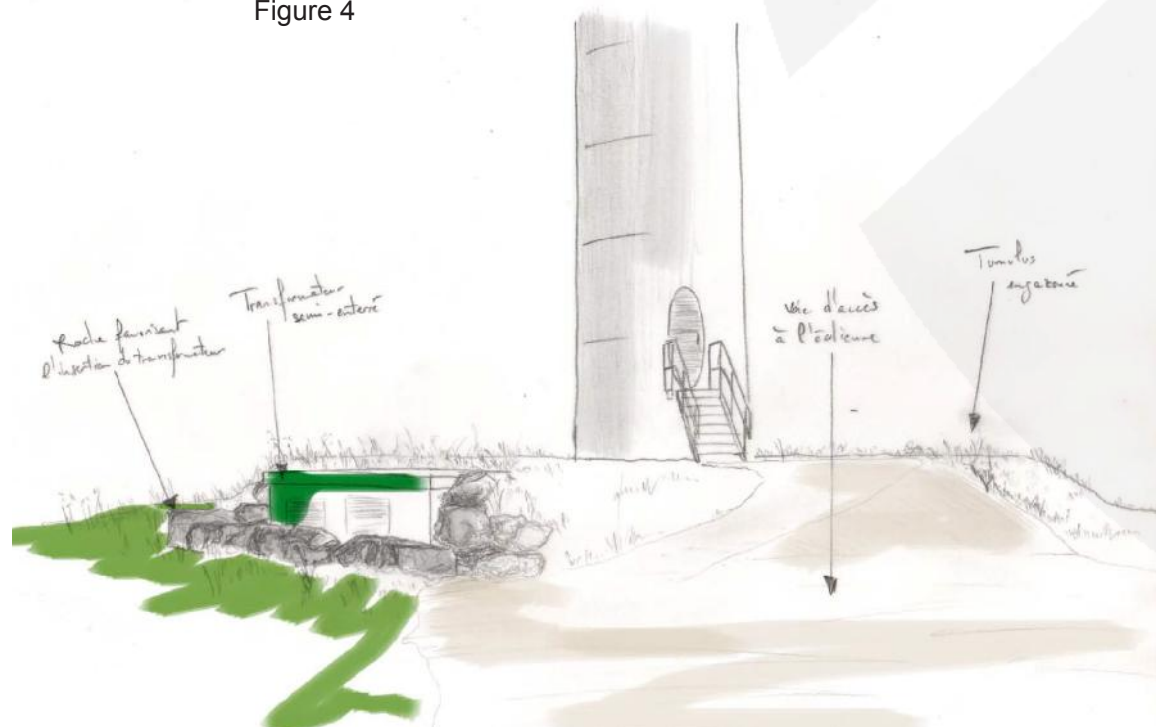


Figure 4



La présence des massifs de fondation en béton et des plateformes en grave doit être minimisée au maximum et plus particulièrement quand l'éolienne se trouve à proximité d'un axe routier fréquenté ou d'une zone d'habitation.

Cette intégration peut se faire sous quatre formes possibles :

- 1 - Faire un ourlet de terre enherbé autour du socle de manière à créer un micro-relief qui empêche la vue de la plateforme et lui permettant de rester à niveau du sol (cf. Fig.1). Cette solution peut entraîner des problèmes d'évacuation des eaux pluviales.
- 2 - Enterrer légèrement le socle de manière à ce que sa surface soit en contrebas du niveau du sol, et recouvrir d'une couche de grave pour remettre à niveau. (cf.Fig.2)
- 3 - Faire un ourlet de terre enherbé sur la base. (cf.Fig.3)
- 4 - Faire un tumulus de terre enherbé sur la base. (cf.Fig.4)

Une mise en cohérence avec le parc du Mont de Trême est préconisée (voir photo ci-dessous). Les solutions 1 ou 2 illustrées ci-contre sont celles qui s'en rapprochent le plus.



Mode d'intégration des fondations du parc du Mont de Trême



Accompagnement paysager

Mise en place d'un fond de plantations pour les habitants

Le paysage autour du projet de la Ferme Eolienne du Champs Personnette est à dominante agricole. Les habitations alentours possèdent, pour la plupart, des jardins plantés et des haies qui permettent de créer un masque végétal permettant d'atténuer l'impact visuel entre les maisons et les éoliennes. **C'est pour renforcer ce masque végétal que la Société Ferme Eolienne du Champ Personnette propose une mesure d'accompagnement sous la forme d'un fond de plantation pour un montant de 15 000 € TTC.** Il permettra la plantation de haies et/ou d'arbres pour les riverains se trouvant dans les zones d'effet du projet et qui souhaiteraient conforter leurs fonds de jardin ou leurs limites de parcelle tournées vers le projet par la plantation de végétation qui atténueraient les vues directes.

Zones concernées par la mesure :

Les personnes prioritairement concernées par cette mesure seront les habitants ayant des vues sur les éoliennes dans les villages d'Erches, du Petit Erches et de Saulchoy-sur-Davenescourt. Car il s'agit des villages avec les impacts visuels les plus importants.

Si le fond initialement prévu n'est pas totalement utilisé pour ces villages alors la mesure d'accompagnement sera proposée aux habitants ayant des vues sur les éoliennes dans les villages d'Andechy et Arvillers.

Les cartes qui suivent identifient les limites de parcelle les plus pertinentes pour être éligibles au fond de plantation.

Mise en place de la mesure :

Dans les 6 mois après la mise en service de la dernière éolienne du parc, l'exploitant contacte par voie postale l'ensemble des habitants de la zone prioritaire concernée. Le courrier envoyé contiendra : une lettre d'information expliquant la mesure d'accompagnement ainsi qu'un formulaire à renvoyer à l'exploitant. Le formulaire permettra à l'exploitant de savoir si le riverain a une vue directe sur le projet et s'il est intéressé ou non par la mesure. Il sera également en ligne sur le site internet de la Ferme éolienne (Parc éolien Erches Warsy) pour un retour dématérialisé. L'exploitant retiendra les candidatures les plus intéressantes dans la limite de l'enveloppe fixée.

Les plants seront fournis par une entreprise locale spécialisée (paysagiste, pépiniériste, espaces verts, ...) mandatée par la Ferme éolienne du Champ Personnette. En dehors de la garantie reprise, la plantation et l'entretien est à la charge des particuliers. Les plants utilisés seront préférentiellement des espèces d'essences locales (incluant des essences fruitières et mellifères) mais les personnes concernées pourront également faire d'autres choix.

La plantation aura lieu à l'automne et/ou au printemps suivants les 6 mois après la mise en service du parc.



Accompagnement paysager

Mise en place d'un fond de plantations pour les habitants



Les cartes qui suivent identifient les fonds de jardins et limites de parcelle les plus pertinents pour être éligibles au fond de plantation à l'appui des photomontages pris depuis les communes en prise directe avec le projet. A noter que ces mesures de plantations permettraient par effet de cumul d'atténuer aussi le parc existant du Mont de Trême se trouvant en avant-plan ou en arrière-plan du projet selon les communes.

● ● ● ● Fonds de jardin ou limites de parcelle tournés vers le projet et prioritairement éligibles au fond de plantation

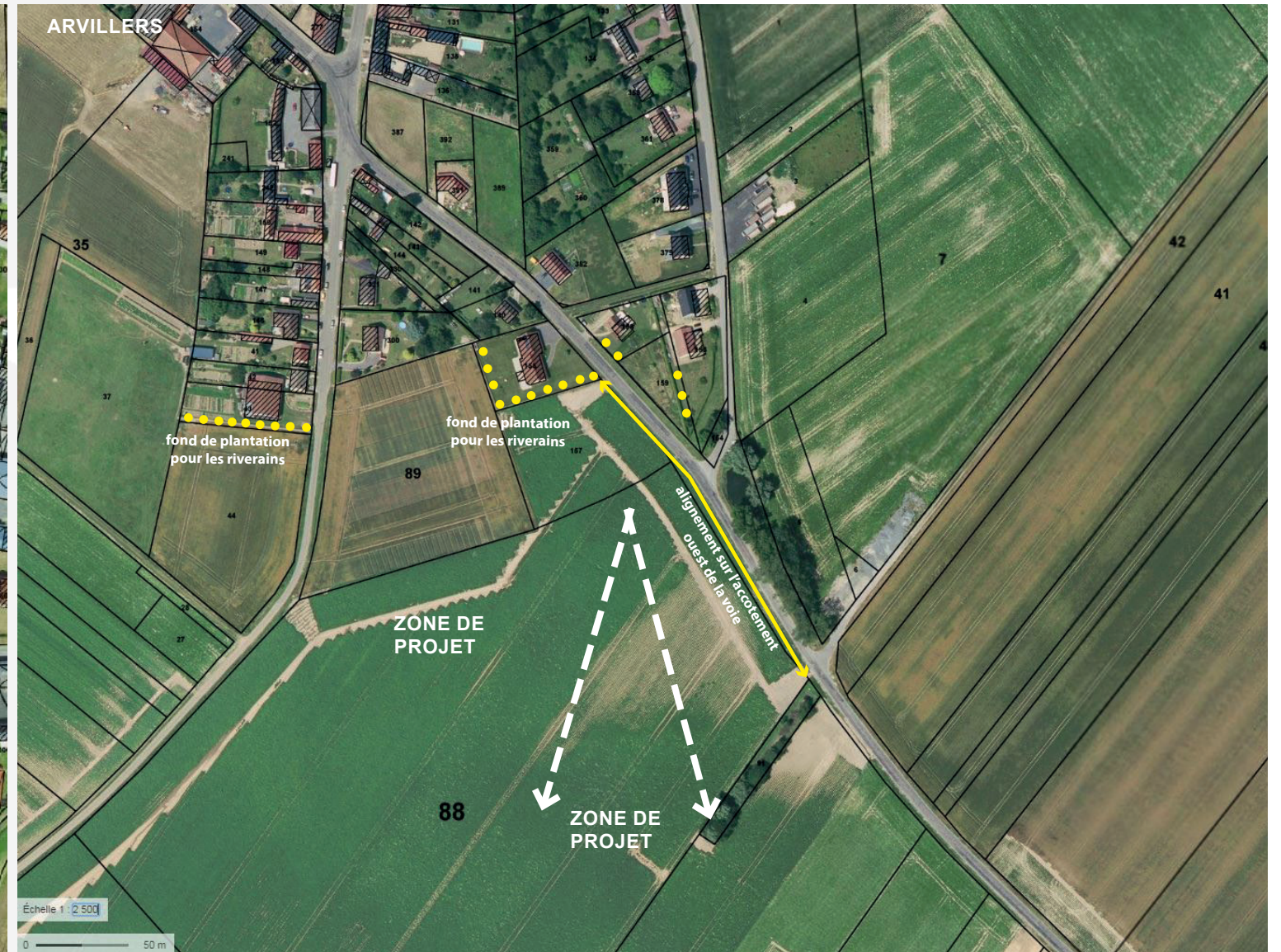
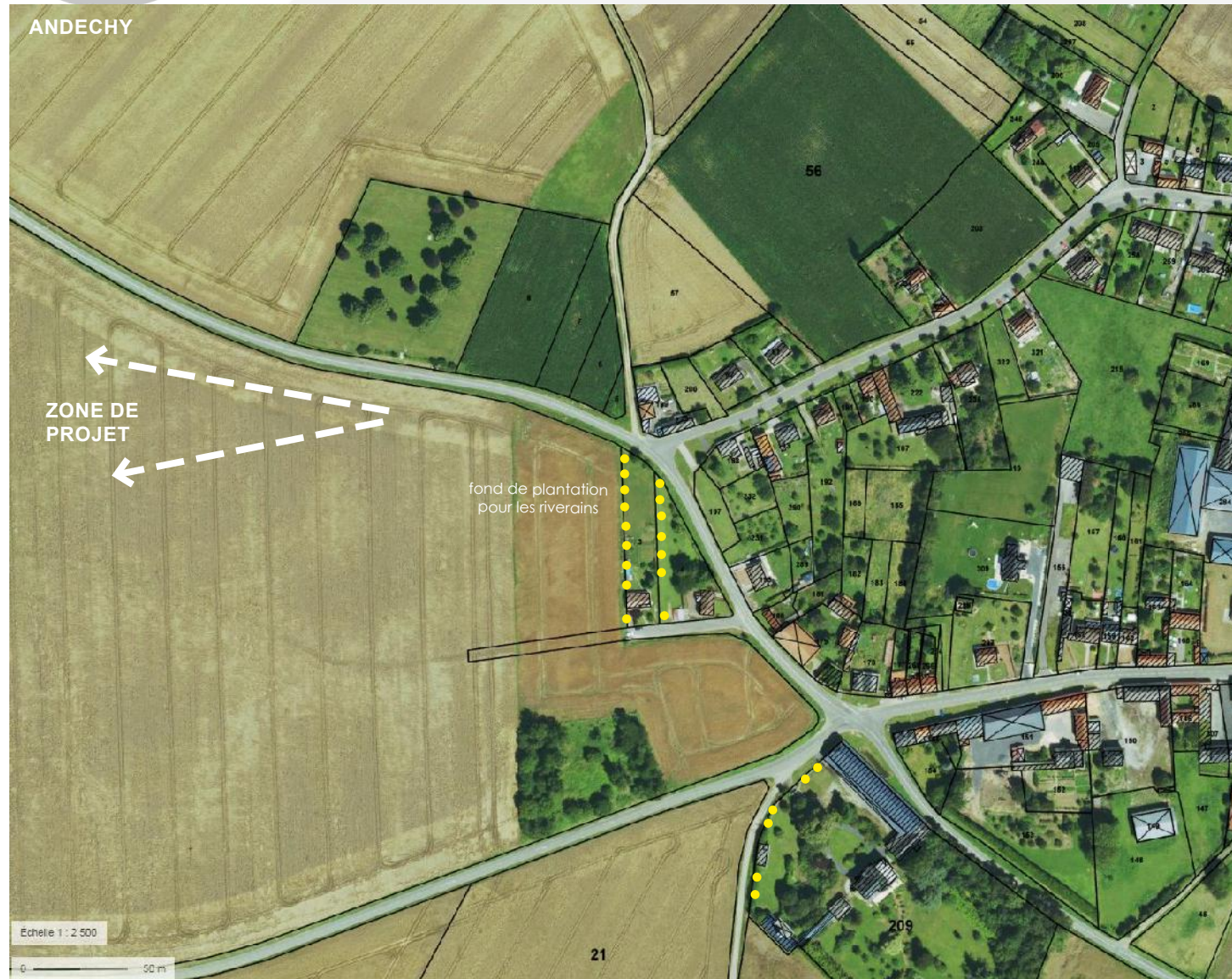




Accompagnement paysager

Mise en place d'un fond de plantations pour les habitants

● ● ● ● Fonds de jardin ou limites de parcelle tournés vers le projet et prioritairement éligibles au fond de plantation



Dans le fond de plantation deux typologies végétales sont proposées et peuvent être mixées :

1 - La plantation d'arbres isolés :

Afin que les arbres apportent rapidement un filtre visuel, les arbres seront de préférence déjà bien formés (circonférence à privilégier de 14/16 soit d'une hauteur d'environ 2 à 3m). Ils seront fournis avec des tuteurs bi-podes et un amendement organique. Un contrat avec une pépinière locale est à privilégier et la palette végétale à proposer aux riverains respectera la régionalité (pas d'essences exotiques ou pouvant être à caractère invasif).

A titre informatif, le coût unitaire d'un arbre à pied d'oeuvre est d'environ 100 à 150 €HT pour une circonférence de 14/16.

2 - La plantation de haies champêtres :

Afin que les haies puissent générer un écran visuel rapidement, les arbustes seront fournis de préférence en 90/120 de haut minimum. Une fourniture en racines nues est à privilégier. Un contrat avec une pépinière locale est à privilégier et la palette végétale à proposer aux riverains respectera la régionalité (pas d'essences exotiques ou pouvant être à caractère invasif).

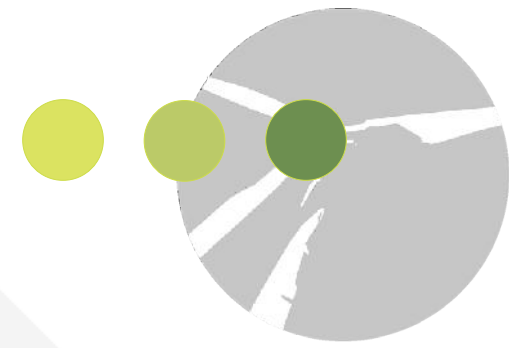
A titre indicatif, le coût au ml d'une haie champêtre avec des plants de 90/120 est d'environ 30€HT.

Au regard des parcelles identifiées dans les pages précédentes sur les 4 communes, on peut noter, à titre indicatif, que les linéaires concernés sont de :

- 478ml de fonds de parcelles pour Erches
- 275ml de fonds de parcelles pour Saulchoy-sur-Davenescourt
- 55ml de fonds de parcelles pour Andechy
- 319ml de fonds de parcelles pour Arvillers

Accompagnement paysager

Mise en place d'un fond de plantations pour les habitants



Arbres à utiliser davantage en isolé

- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
- Bouleau verruqueux (*Betula pendula* ou *verrucosa*)
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Chêne sessile (*Quercus petraea*)
- Erable champêtre (*Acer campestre*)
- Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
- Merisier (*Prunus avium*)
- Néflier (*Mespilus germanica*)
- Noisetier (*Corylus avellana*)
- Noyer commun (*Juglans regia*)
- Orme résistant (*Ulmus resistens*)
- Saule blanc (*Salix alba*)
- Saule des vanniers (*Salix viminalis*)
- Saule marsault (*Salix caprea*)
- Sorbier blanc (*Sorbus aria*)
- Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
- Sureau à grappes (*Sambucus racemosa*)
- Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*)
- Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*)

Palette d'arbres non exhaustive composée d'essences régionales pour les arbres isolés du fond de plantation :



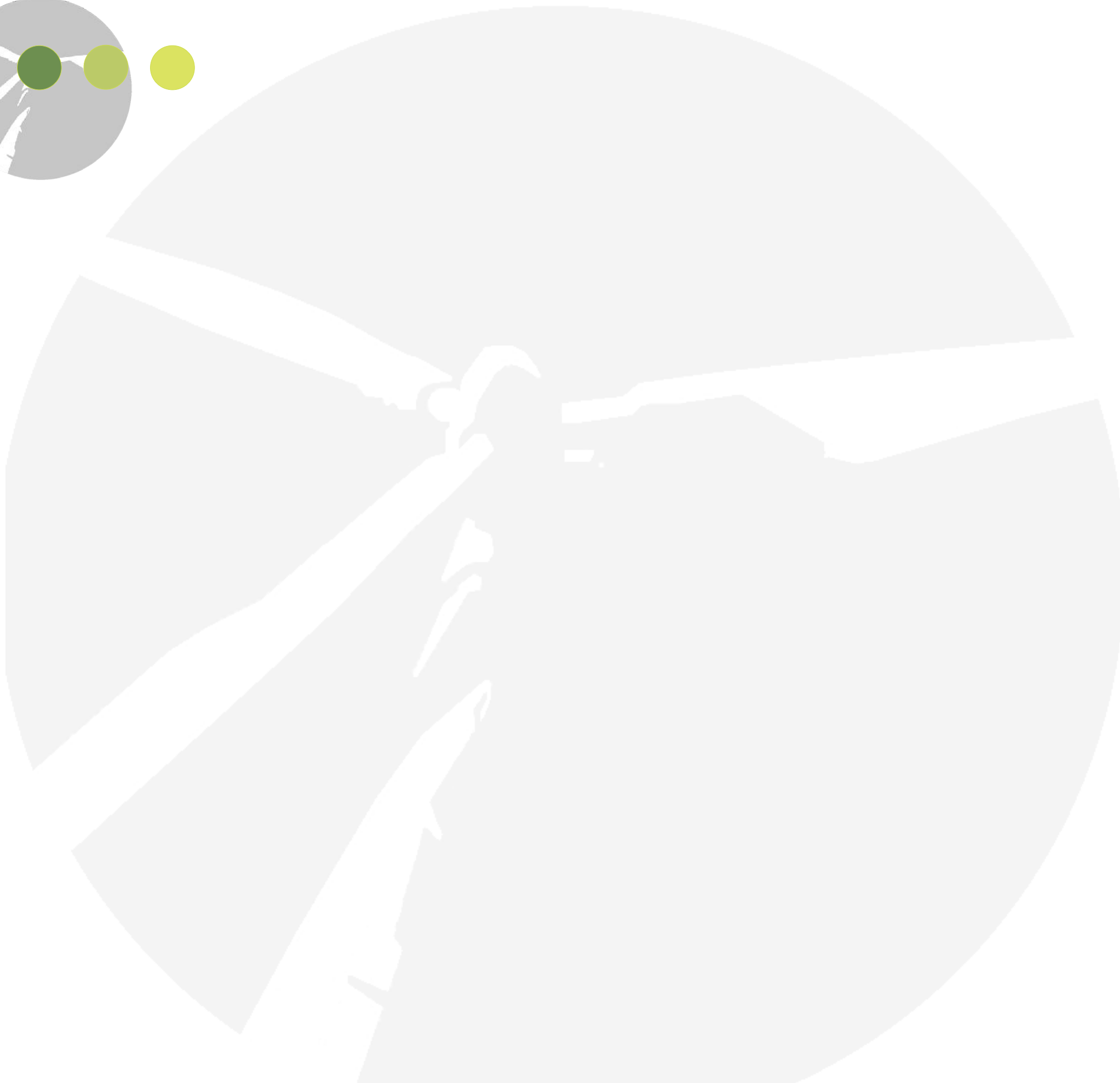
Palette d'arbustes non exhaustive composée d'essences régionales pour les haies du fond de plantation :



Arbustes pour constitution de haies

- Aubépine (*Crataegus monogyna*) (soumise à autorisation)
- Charmille (*Carpinus betulus*)
- Hêtre pour une utilisation en haie basse (*Fagus sylvatica*)
- Bourdaine (*Frangula alnus*)
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
- Eglantier (*Rosa canina*)
- Erable champêtre (*Acer campestre*)
- Fusain d'Europe (*Evonymus europaeus*)
- Néflier (*Mespilus germanica*)
- Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*)
- Noisetier (*Corylus avellana*)
- Orme résistant (*Ulmus resistens*)
- Prunellier (*Prunus spinosa*)
- Sureau noir (*Sambucus nigra*)
- Viorne mancienne (*Viburnum lantana*)
- Viorne obier (*Viburnum opulus*)







H / BILAN ERC DU VOLET PAYSAGER DU PROJET DU CHAMP PERSONNETTE





Bilan des mesures ERC au fil du processus du projet

Rappel du bilan en phase stratégies d'implantation

ETAPE 1 DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION DU PROJET

	Recommandations formulées à l'issue de l'état initial	Variante 1 à 7 éoliennes d'un gabarit moyen de 165 m en bout de pale	Variante 2 à 5 éoliennes d'un gabarit moyen de 165 m en bout de pale
SRE de 2012 / Entités paysagères / sites et paysages majeurs	Proposer un projet en cohérence avec le parc du Mont de Trême pour éviter les risques de mitage	SATISFAISANT (le projet s'inscrit dans la continuité directe du parc du Mont de Trême)	NON SATISFAISANT (certains points de vue montrent que les 2 éoliennes au sud-est sont parfois isolées du groupe ce qui affaiblit la lisibilité du pôle éolien)
	S'écarter des paysages d'intérêts les plus en prise avec le projet comme ceux autour de la D934 qui sont ouverts et offrent de larges perspectives visuelles	NON SATISFAISANT (la présence des éoliennes du projet au nord du parc du Mont de Trême génère une avancée de l'éolien sur ce paysage)	NON SATISFAISANT (la présence des éoliennes du projet au nord du parc du Mont de Trême génère une avancée de l'éolien sur ce paysage)
Expertise de terrain : contexte éolien et encerclement avant-projet, MH, cadre de vie, tourisme	Pour Erches et Petit Erches, limiter l'emprise du projet à des angles déjà occupés par l'éolien pour éviter des impacts supplémentaires du projet au regard des phénomènes d'encerclement. Limiter les risques de surplombs sur l'habitat pour Erches et Petit Erches.	NON SATISFAISANT (les éoliennes E4 et E5 génèrent un nouvel angle occupé et s'inscrivent dans la plus grande respiration visuelle de Erches et les éoliennes E6 et E7 génèrent des surplombs sur Erches)	NON SATISFAISANT (les éoliennes E4 et E5 génèrent un nouvel angle occupé et s'inscrivent dans la plus grande respiration visuelle de Erches)
	Prêter attention aux covisibilités avec l'église de Guerbigny et depuis le cimetière allemand d'Andechy	SATISFAISANT (compte tenu des impacts pré-existants du parc du Mont de Trême, le projet vient densifier le paysage éolien mais ne génère pas de nouveaux impacts)	SATISFAISANT (compte tenu des impacts pré-existants du parc du Mont de Trême, le projet vient densifier le paysage éolien mais ne génère de nouveaux impacts)
Note sur 4 (nombre de critères de jugement relatif au « Milieu Paysager, patrimonial & touristique »)		2/4	1/4

L'analyse ci-dessus montre qu'aucune des deux variantes proposées n'apportent pas une pleine satisfaction (entre 25% et 50% des critères respectés). Afin de proposer un projet plus en adéquation avec les enjeux paysagers locaux, une mesure d'évitement a été appliquée avec la suppression de la zone nord-est de la ZIP. Un projet de 3 éoliennes, s'appuyant sur les deux premières variantes, a donc été retenu avec une ligne sur la zone sud-ouest de la ZIP

ETAPE 2 DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION DU PROJET

Projet à 3 éoliennes sur la zone sud de la ZIP	Proposer un projet en cohérence avec le parc du Mont de Trême pour éviter les risques de mitage	SATISFAISANT (le projet s'inscrit dans la continuité directe du parc du Mont de Trême)
	S'écarter des paysages d'intérêts les plus en prise avec le projet comme ceux autour de la D934 qui sont ouverts et offrent de larges perspectives visuelles	SATISFAISANT (l'évitement de la zone nord-est évite les risques de mitage et inscrit le projet en arrière-plan du parc du Mont de Trême)
	Pour Erches et Petit Erches, limiter l'emprise du projet à des angles déjà occupés par l'éolien pour éviter des impacts supplémentaires du projet au regard des phénomènes d'encerclement. Limiter les risques de surplombs sur l'habitat pour Erches et Petit Erches.	SATISFAISANT (l'évitement de la zone nord-est évite les risques de surplombs pour Erches et permet de maintenir le projet dans l'angle déjà occupé du parc du Mont de Trême)

La nouvelle analyse après application de la mesure d'évitement permet d'atteindre tous les points de satisfaction passant de 1/4 et 2/4 à 4/4 avec le projet retenu à 3 éoliennes sur la zone sud de la ZIP.

Bilan des mesures ERC au fil du processus du projet

Après analyse des impacts du projet retenu à 3 éoliennes



Les abréviations suivantes sont utilisées :

/ : aucune mesure envisagée E : mesure d'évitement R : mesure de réduction C : mesure de compensation A : mesure d'accompagnement

Thématiques considérées	Rappel des enjeux -Etat initial	Nature de l'impact potentiel du projet	Impact brut avant-mesure	Séquençage ERC					Autres mesures	Impacts résiduels (E,R,C,A)	
				Evitement	Impact résiduel (E)	Réduction	Impact résiduel (R)	Compensation			Impact résiduel (C)
Sites protégés et paysages remarquables ou d'intérêt	- paysages d'intérêt autour de la D934 (voie romaine) - axes routiers de l'Atlas des Paysages - vallée de l'Avre - vallées de la Luce et de l'Ingon - canal du Nord - Belvédère de Villers-Bretonneux	Atteinte à la valeur universelle de ces biens	Négligeable à modéré au regard du contexte éolien existant et de la couverture arborée des vallées	E1 : L'évitement de la partie nord de la ZIP permet de limiter les impacts supplémentaires sur les paysages les plus proches de la D934 déjà en prise avec les parcs du Roye et du Mont de Trême.	Faible à négligeable	/	/	/	/	/	Faible à négligeable
Axes	Infrastructures en prise visuelle directe avec le projet (A1, D930, D1017, A29, D935, D934)	Effet de barrière Visuelle et de saturation au regard du contexte éolien pré-existant	Faible à nul au regard du contexte éolien existant	E1 : L'évitement de la partie nord de la ZIP permet de limiter les impacts supplémentaires pour la D934 qui est l'axe le plus proche	Faible à nul	/	/	/	/	/	Faible
Lieux de vie	Arvillers, Erches/Petit Erches, Andechy, Hangest(en-Santerre, Villers-lès-Roye, St-Aurin et Echelle St-Aurin Saulchoy-sur-Davenescourt	- Effet de cumul éolien, phénomènes d'encercllement, effets de surplomb	Fort à modéré	E1 : L'évitement de la partie nord de la ZIP permet de limiter les impacts supplémentaires pour ces lieux de vie qui sont déjà en prise directe avec le parc du Mont de Trême	Modéré à faible		Faible	/	/	- Mise en place d'un fond de plantation pour ces communes - intégration du poste de livraison (à l'écart des vois passantes et dans une teinte locale)	Faible
Patrimoine protégé (MH)	Eglises de Guerbigny et Becquigny	Visibilité, covisibilité directe, surplomb	Modéré à faible	pas de mesure envisagée au regard des impacts pré-existants générés par le parc du Mont de Trême	/	/	/	/	/	/	Modéré à faible
Patrimoine non protégé	- Cimetières militaires de Bouchoir, Andechy et Le Quesnel - Chapelle de Saulchoy et une croix au nord de Guerbigny	Visibilité, covisibilité directe, surplomb	Modéré à faible	E1 : L'évitement de la partie nord de la ZIP permet de limiter les impacts supplémentaires pour ces éléments qui sont déjà en prise avec le parc du Mont de Trême	Faible	/	/	/	/	/	Faible
Tourisme	séquences en plateaux et hauts de versants du GR123	Effet de barrière ou cumul éolien	Faible		Faible	/	/	/	/	/	Faible

Intensité de l'impact : ■ Très fort ■ Fort ■ Modéré ■ Faible ■ Nul ou négligeable ■ Positif